

**JEB**  
Jeunesse étudiante bretonne

Economie  
Culture

E. LOYANT

# **ÉCONOMIE ET CULTURE**

Numéro spécial annuel de  
**A R S T U D I E R**  
**L'ÉTUDIANT BRETON**  
Jeunesse Étudiante Bretonne

## Sommaire

PRESENTATION	La F.A.I.E.B.	
<b>1 ECONOMIE</b>		
LES VILLES	LE BOURVA, Professeur Faculté de Droit et Sciences Économiques, Rennes.	9
REFLEXIONS SUR LA DIMENSION DES VILLES	LAURENT, Administrateur à l'IN.S.E.E., Rennes	19
LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL EN GRANDE-BRETAGNE	C. KEROUEDAN, Directeur du Breton-Centre Ltd.	29
LA CASSA PER IL MEZZOGIORNO ET LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU SUD DE L'ITALIE	M. PECCATORE, Président de la Cassa per il Mezzogiorno.	40
LE PARC NATUREL REGIONAL D'ARMORIQUE	Henri BEAUGE, Charge de Mission au Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, pour la création des parcs naturels en France.	51
QUELQUES ASPECTS ACTUELS (1968) DE LA PECHE ET DU COMMERCE DU POISSON EN BRETAGNE	Marcel GAUTIER, Professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Rennes.	63
GOURINOIS, ROUDOUALLECOIS ET LEUHANNAIS CITOYENS DU MONDE	Grégoire LE CLECH.	79
<b>2 CULTURE</b>		
L'ANIMATION SOCIO-CULTURELLE DE LA VILLE DE BREST	Mlle R. LABBAT, Présidente de l'Office Municipal de la Jeunesse et de la Culture.	93
PERSPECTIVE DE LA VIE CULTURELLE DE NANTES	M. LERAT, Adjoint à la culture.	97
RENNES : LES ORGANISMES DE JEUNESSE ET L'OFFICE SOCIAL ET CULTUREL	VERPRAET, Directeur Office Social et Culturel.	99
LE MUSEE DE BRETAGNE A RENNES	François BERGOT, Assistant des Musées Nationaux.	103
LA PLACE DU BRETON DANS LA SOCIÉTÉ BRETONNE ANCIENNE	L. FLEURIOT, Maître de Conférences à la Faculté de Lettres, Rennes.	107
LE TRACTEUR	Pièce radiophonique inédite de P.-J. HELIAS.	113

## Présentation

La troisième édition de la revue « Economie et Culture » surprendra peut-être ses lecteurs. Nous amorçons en effet, cette année, une évolution prometteuse pour l'avenir. Nous espérons ainsi aboutir dans quelques années, à la présentation d'une revue composée d'articles de recherche sur la matière régionale. Dans cette phase intermédiaire, nous accentuons notre caractère technique, offrant ainsi aux responsables et aux futurs responsables de la vie régionale, les instruments nécessaires à une meilleure appréhension de la matière bretonne. Mais, déjà dans ce numéro, notre ouverture sur l'étranger, fait apparaître de nouvelles perspectives en matière d'aménagement du territoire et de développement régional. Cette prospection des expériences étrangères devra être poursuivie. Elle viendra en complément des textes d'auteurs plus proches, explorant des nouvelles voies pour la Bretagne. La Jeunesse Etudiante Bretonne entend ainsi, tout en contribuant d'une façon non négligeable à la naissance d'une conscience régionale en milieu étudiant, donner l'occasion à la pensée novatrice de se manifester dans les domaines aussi bien culturel qu'économique. (1)

LA F.A.I.E.B.

(1) La J.E.B. tient cependant à préciser que cette revue doit être considérée comme une tribune libre.



Les Pelerins de la mer.

## Les villes

LE BOURVA  
Professeur Faculté de Droit  
et Sciences Economiques - Rennes

Le fait, pour la Bretagne, d'avoir peu participé à la révolution industrielle française de la période 1850-1950, explique pour la plus large part les caractères du réseau urbain, tel qu'il apparaît encore actuellement. En effet, la localisation et le rôle des villes ont été déterminés par des conditions géographiques et, dans une mesure moindre, historiques. Il s'agissait de ponctuer un paysage avant tout rural par des centres commerciaux et administratifs dont la taille était fonction de la zone qu'ils desservaient. Le développement des industries, qui a joué un rôle essentiel pour la promotion des villes du textile, du charbon, du fer dans le nord et l'est de la France, n'a guère joué en Bretagne.

La question, pour l'époque actuelle, est donc de savoir dans quelle mesure un réseau urbain composé de places centrales hiérarchisées, assez conforme aux analyses des théoriciens de la localisation comme A. Lösch, est appelé à se transformer sous l'effet des forces qui animent le développement économique au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. La nouvelle vague d'industrialisation et le développement des activités de services ont en effet deux conséquences pour la Bretagne : un exode d'ensemble de la population bretonne hors de la région, vers les zones plus industrialisées et plus urbanisées du pays, Paris notamment ; un exode des populations rurales, surtout celles qui appartiennent à la Bretagne centrale, vers les villes de la région.

✱

Au cours de l'histoire, deux périodes ont contribué à

la fondation des villes bretonnes. L'époque gallo-romaine a vu naître de nombreuses cités ; beaucoup ont disparu lors de l'invasion bretonne, cependant Rennes et Vannes se sont développées, Carhaix a subsisté. Puis l'époque féodale a été marquée par la constitution autour de centres religieux, abbayes, lieux de pèlerinages, de nouvelles cités qui sont à l'origine d'un grand nombre des villes actuelles : St-Brieuc, Quimper, Dol, Tréguier, St-Pol-de-Léon.

Les conditions géographiques expliquent le choix des sites urbains. Le massif armoricain, assez accidenté, facilitait peu les communications intérieures. Au contraire, la zone littorale se prêtait à des communications plus faciles, par terre et par mer, à une économie plus diversifiée, à une population plus dense de marins et de paysans. Beaucoup de villes se sont installées au fond des rias, ces vallées submergées par la mer, à l'endroit extrême où la marée remonte et où des ports peuvent s'installer.

La construction, sous l'ancien Régime, de deux grandes routes nord et sud destinées à faciliter la lutte contre d'éventuels débarquements anglais a permis de relier ces villes littorales, de Dinan à Landerneau et de Redon à Quimper. Puis, la fondation des ports de guerre, à Brest et Lorient, a complété le réseau urbain. Les voies ferrées construites au XIX<sup>e</sup> siècle ont repris le tracé général du réseau routier en reliant encore les villes littorales entre elles et avec Rennes et Paris, délaissant la Bretagne centrale qu'un petit réseau autonome, à voie métrique, desservait mal. La disparition de ce réseau breton et la mise à voie normale de quelques itinéraires comme Carhaix-Châteaulin sont prochaines.

TABLEAU N° 1  
LA HIÉRARCHIE DES VILLES BRETONNES EN 1962  
selon l'importance de leur population

Département	5 000 - 9 999	10 000 - 19 999	20 000 - 39 999	40 000 - 59 999	> 60 000
FINISTÈRE	Saint-Pol-de-Léon Penmarch Scaër Pont-l'Abbé Crozon Plougastel-Daoulas Guipavas Le Relecq-Kerhuon Carhaix-Plouguer Lesneven Landivisau Bannalec Châteaulin Le Guilvinec Auray	Concarneau Landerneau Quimper	Morlaix Douarnenez	Quimper	Brest
MORBIHAN	Ploëmel Ploemeur Gourin Port-Louis Larmor-Plage Paimpol	Lanester Hennebont Pontivy	Vannes	Lorient	
COTES-DU-NORD	Loudéac Lamballe Perros-Guirrec Plérin	Dinan Guingamp Lannion		St-Brieuc	
ILLE-ET-VILAINE	Cancale Dinard Dol Faramé Saint-Jacques-de-la-Lande	Redon St-Malo St-Servan Vitré	Fougères		Rennes

L'état actuel du réseau urbain breton est décrit par le tableau N° 1, qui ne comprend que les agglomérations supérieures à 5 000 habitants.

Si l'on tient compte de la définition de l'I.N.S.E.E. qui considère comme urbaine toute agglomération supérieure à 2 000 habitants, on obtient, selon le recensement de 1962, les pourcentages suivants pour les quatre départements bretons :

TABLEAU N° 2

POURCENTAGES DE POPULATION URBAINE

Finistère .....	50,2 %
Ille-et-Vilaine .....	45,7 %
Morbihan .....	36,3 %
Côtes-du-Nord .....	24,2 %
Bretagne entière .....	40,8 %
(Pour la France entière.....)	63 %

Les pourcentages plus élevés du Finistère et de l'Ille-et-Vilaine s'expliquent par l'importance de leurs chefs-lieux, Brest et Rennes, qui dépassent tous deux 150 000 habitants.

Une étude des fonctions remplies par ces villes peut être faite d'après la part de leur population active qui se consacre aux grandes catégories d'activités (1). La ville industrielle compte au moins 55 % de sa population active fondamentale dans l'industrie. Le marché-centre compte 55 % au moins de sa population active fondamentale dans les activités de commerce et de service et moins de 35 % dans l'industrie. La ville aux activités multiples et diversifiées comportera des parts comprises entre 35 % et 55 % dans ces deux secteurs.

Sur la base de ces critères, il apparaît que les villes industrielles sont, à l'exception de Fougères et Gourin, sur la façade atlantique de la Bretagne, avec Lorient, Concarneau, Douarnenez, comme pôles principaux. Les villes-marchés-centres se trouvent en majorité sur le littoral de la Manche (St-Brieuc, Morlaix, St-Malo, Dinan) et plus rarement dans le sud (Quimper, Vannes). Enfin, Brest et Rennes peuvent être considérées comme des villes à vocations multiples.

(1) Cf. l'article d'A. LE GUEN dans la revue *Norois*, 1961, pp. 429-441.



L'évolution en cours apparaît nettement dans le tableau N° 3. Ce sont les plus grandes villes de la région qui connaissent les croissances les plus rapides.

TABLEAU N° 3  
POURCENTAGES D'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION  
ENTRE 1954 ET 1982

Lorient .....	31 1/2 %
Brest .....	25 1/2 %
Rennes .....	24 1/2 %
Saint-Brieuc .....	22 1/2 %
Quimper .....	20 1/2 %

Le cas de Lorient est assez exceptionnel et s'explique par l'achèvement de la reconstruction durant cette période.

Cette polarisation de la population sur les grands centres n'est pas un fait original et il s'observe dans toutes les régions de France. Toutefois, la question se pose de savoir s'il doit être encouragé ou bien si un certain freinage est souhaitable. Dans plusieurs zones, en particulier autour de Quimper, la Bretagne comportait des réseaux urbains assez complets, où des agglomérations de tailles diverses gravitaient autour d'une agglomération centrale. Il en résultait, au point de vue de l'urbanisme, une organisation assez satisfaisante du fait que les populations avaient un genre de vie urbain et bénéficiaient des services du centre tout en gardant le contact avec la nature. L'évolution économique n'assure plus, à elle seule, la survivance d'un tel type d'armature urbaine, mais il est possible qu'il corresponde à un art de vivre dont la séduction pourrait un jour stimuler le développement régional.

▲

#### PERSPECTIVES SUR L'AVENIR DE L'URBANISATION EN BRETAGNE

Les quelques réflexions qui suivent ont surtout pour objet de proposer des thèmes de réflexion relatif au développement urbain de notre région dans le long terme, disant approximativement à l'horizon 2000. Un terme si éloigné, que la plupart des responsables actuels ne verraient sans doute pas, ni le signataire de ces lignes, comporte certes des incertitudes considérables. Il faut dire cependant que son examen s'impose désormais pour plusieurs raisons. D'abord tout ce qui sera construit durant les trente prochaines années restera en place par la suite et influencera longtemps après les modes de vie des populations, c'est une responsabilité énorme, dont il faut prendre dès maintenant conscience que d'avoir à organiser aujourd'hui la vie de nombreuses générations. Ensuite, le délai de réalisation des grands équipements est tel que tout ce qui sera accompli d'ici 1985 correspond à des projets déjà établis et connus, tandis que les investissements qui seront entrepris dans les années 1985 ne seront achevés qu'en 1990 ou 1995. Pour préparer cette nouvelle vague de travaux, les études à entreprendre dès maintenant doivent donc se fonder sur une représentation de la situation à l'époque où leurs fruits auront mûri. Quelques repères peuvent être pris dans cette perspective :

— D'abord, qu'on le veuille ou non, la majeure partie de la population bretonne aura en 2000 un genre de vie urbain. Sur 2 750 000 habitants environ que comptera au minimum notre région (1), 2 150 000 au moins habiteront

des communes urbaines au sens de l'I.N.S.E.E. (population agglomérée supérieure à 2 000 habitants) et dans les communes rurales, la population se consacrant à des activités agricoles sera sans doute de l'ordre de 100 à 150 000 personnes au maximum, les autres auront des activités et des modes de vie qui les feront graviter beaucoup plus qu'aujourd'hui autour des centres urbains.

— Ensuite, les communes urbaines auront tendance à s'agglomérer, ce qui ne signifie pas que le tissu urbain doit fatalement devenir continu, mais qu'il occupera de préférence certains secteurs du territoire régional. Il est facile de prévoir qu'il existera trois ensembles urbains : la région urbaine de Bretagne du nord (700 000 habitants environ), la région urbaine de Bretagne du sud (800 000 habitants environ), la région urbaine de Rennes (500 000 habitants environ). A la géographie traditionnelle des régions « naturelles » va donc se superposer la géographie des régions urbaines.

— D'autre part, les relations entre les villes et la vie économique sont transformées par l'industrialisation. Dans un monde rural, les agglomérations jouent surtout le rôle de marchés des biens pour la collecte des denrées et la fourniture d'articles manufacturés ou de services aux ruraux. Ainsi s'éclaircissent les localisations et les hiérarchies urbaines, des plus petits marchés locaux aux grands centres commerciaux. Dans un monde industriel, les villes sont surtout, au point de vue économique, des marchés du travail ; leur croissance dépend plus des activités qu'elles rassemblent que de leur environnement ; elles tendent à devenir des organismes autonomes se développant selon un dynamisme interne.

— Dans ce nouveau contexte, le cas des activités minières mis à part, les motifs qui déterminent la localisation des nouvelles activités sont beaucoup moins les conditions naturelles (à l'exception peut-être des possibilités d'approvisionnement en eau) que les avantages nés du fait même de l'agglomération des populations et des services fournis aux entreprises et aux familles. S'il est vrai que les activités entraînent la croissance urbaine, il est également vrai que ce sont les caractéristiques des villes qui leur confèrent un plus ou moins grand pouvoir d'attraction sur ces activités.

Ces constatations assez banales, mais insuffisamment assimilées encore, aident à préciser la direction que devraient prendre les recherches et les réalisations pour organiser l'expansion urbaine de la région, c'est-à-dire son avenir économique.

Puisque les activités nouvelles peuvent s'établir à peu près n'importe où, pourvu que les avantages des effets d'agglomération leur soient assurés, le problème pour une région est à la fois de leur donner ces avantages et si possible de mettre en lumière quelques raisons spéciales de bénéficier d'une préférence de leur part.

La carte que la Bretagne devrait jouer, sa meilleure sinon sa seule chance, est la possibilité pour elle d'offrir aux chefs d'entreprises, aux cadres, aux salariés eux-mêmes, un mode de vie, disons même un art de vivre original, comprenant à la fois tout ce que les hommes cherchent dans le milieu artificiel des villes, plus quelque chose d'autre que le milieu naturel peut leur procurer.

Depuis quelques décennies, se développe une nouvelle sorte de régions urbaines, les rivières, sur la Méditer-

(1) Cette estimation ne tient pas compte des modifications que la politique d'aménagement du territoire pourrait apporter à l'émigration bretonne, ni des apports éventuels d'entreprises et de populations permises par l'ouverture du marché commun, (c'est en ce sens qu'elle constitue un minimum).

ranée, la Floride ou la Californie aux Etats-Unis. Fréquentées par les hivernants, puis les estivants, puis les retraités, elle se sont équipées en activités nécessaires pour le service de ces populations. Aujourd'hui, elles attirent mêmes les industries, les laboratoires de recherches (I.B.M. près de Nice et de Montpellier par exemple). L'attrait de paysages, de climats, de loisirs dans la nature, sont les motifs profonds de cette migration.

En Bretagne, c'est la mer qui peut jouer ce rôle. Face de la voile en baie de Morlaix ou sur le Golfe du Morbihan, faire jouer ses enfants sur des plages de sable blanc, quatre mois de l'année, peut attirer des esprits sains, autant que les pinèdes et les calanques méditerranéennes, et beaucoup plus que les banlieues parisiennes, à la double condition que les villes bretonnes soient des villes équipées, animées, adaptées aux besoins modernes et à la progression des niveaux de vie d'une part, composées d'autre part en fonction de la mer, pour qu'on en sente la présence, pour qu'elle soit toujours accessible, pour qu'un style de vie original puisse s'épanouir et séduire ceux qui y sont sensibles. Il est bien certain que si la Bretagne offre seulement de petites parcelles greffées sur de vieux centres figés et mornes, elle n'a aucune chance. Mais il lui appartient d'imaginer et de proposer autre chose. Son objectif ne doit pas être de réclamer, en gémissant ou en cassant des vitres, les maigres subsides qui lui permettraient de conserver quelques temps encore des activités et des formes d'organisation économique et sociale périmées. Il ne doit pas même être d'empêcher les Bretons de partir à la découverte du monde, les meilleurs l'ont toujours fait. Mais il doit être, par une volonté opiniâtre d'imagination, de transformation, d'originalité, par un refus de copier les aspects les moins valables des sociétés modernes, tout en se modernisant, de faire en sorte que les Bretons reviennent y travailler après avoir connu le reste, et que beaucoup d'autres, en France et en Europe, aient aussi envie d'y venir et d'y vivre.

Quelques propositions concrètes peuvent illustrer ce point de vue, mais beaucoup d'autres se dégageraient par un effort de réflexion orienté dans ce sens.

Il conviendrait d'attirer les villes les mieux placées pour favoriser ce style de vie. L'avenir de Rennes est assuré de toutes façons, par sa situation, mais il ne serait pas souhaitable que cette agglomération se développe excessivement, après tout son site et son climat local ne présentent pas d'inconvénients majeurs, mais non plus aucun attrait particulier. L'effort essentiel doit plutôt porter sur l'organisation des régions urbaines du sud et du nord, défavorisées jusqu'à présent par une situation port éloignée, mais dont les sites et les climats locaux présentent bien des charmes.

Il faut d'abord que les programmes d'urbanisme des villes côtières soient établis de telle sorte qu'elles tirent parti de leurs baies ou de leurs golfs, sans abîmer le paysage, mais de façon que les habitants en profitent. Il n'est pas normal que le port de Vannes serve d'égoût, qu'une Z.U.P. étende la ville vers le nord, au delà de la voie ferrée et que la zone industrielle impose des déplacements port longs et la traversée du centre. Il n'est pas heureux que Lorient s'étire vers le nord, en direction d'Hennebont, et soit coupé en partie de son estuaire par les emprises militaires. Au lieu d'escalader ses collines, de façon anarchique, Quimper devrait plutôt se développer autour de la baie de l'Odé. Pourquoi projette-t-on de faire passer une autoroute au nord de Morlaix, qui constituerait une coupure empêchant la ville de se modeler sur sa baie ? Pourquoi l'opposition entre Saint-Brieuc et

Plérin empêche-t-elle l'utilisation des deux rives du Légué ? Tout cela serait à revoir de plus haut.

Il faut ensuite qu'une division des tâches entre les diverses agglomérations composant ces régions urbaines assure la qualité et la bonne répartition des services, tout en sachant que plus les niveaux de vie s'élevaient, et plus les distances que les gens acceptent de parcourir pour trouver des équipements et des biens rares sont longues. En matière d'enseignements supérieurs par exemple, si l'avance prise par Rennes et son potentiel important justifient d'y concentrer les seconds et troisièmes cycles et les activités de recherche, ne sera-t-il pas souhaitable sans tarder d'implanter dans chaque département des enseignements de premier cycle, de façon à élever le niveau culturel des autres villes et à faciliter la transition des potaches vers la vie d'étudiant ?

En matière d'équipement touristique, si toute la région doit jouer la carte de l'interpénétration des activités de loisirs avec la vie quotidienne, pourquoi ne pas concentrer d'abord sur quelques ensembles des moyens plus importants. La Trinité et Carnac pourraient, en moins artificielles, constituer le Saint-Tropez de l'Ouest, et le vieux quartier de San Goustan à Auray peut avoir le charme de Saint-Paul de Vence. La baie de Morlaix ou la rivière de Pont-l'Abbé ne sont pas exploitées. En ce domaine, pour la réputation d'une région, quelques stations-phases sont nécessaires, ce sont elles qui entraînent le reste.

En matière d'implantations industrielles encore une division du travail entre les zones paraît souhaitable. Les activités liées à la collecte et à la transformation des denrées agricoles, celles relatives à leur distribution, seront mieux placées sur l'arrière centrale, de façon à bénéficier d'une aire de ramassage et de diffusion plus vaste. Landémeau, et plus récemment Loudéac, ont déjà manifesté cette vocation. Mais les activités demandant une main-d'œuvre abondante doivent plutôt trouver place sur les côtes, où le tourisme peut aussi apporter des emplois de complément, nécessaires à la population féminine.

Les suggestions précédentes avaient seulement une valeur d'illustration et devraient être approfondies par des études plus précises. D'autres questions encore mériteraient d'être évoquées : par exemple, quelles doivent être les parts respectives de l'habitat groupé et de l'habitat dispersé ? Au voisinage des côtes il est souhaitable de concentrer l'habitat, qu'il soit collectif ou individuel, dans quelques secteurs, de façon à ne pas saturer le paysage et à conserver d'importantes réserves de nature, en combattant le saupoudrage actuel. Des périmètres d'agglomération précis devraient être définis, hors desquels les constructions devraient être espacées et même interdites. En arrière du littoral, par contre, un habitat plus dispersé est tolérable. Mais quelle est la taille optimale des groupements ? ou la densité souhaitable dans les zones dispersées ? tout cela devrait être examiné.

L'objectif essentiel était, pour cette fois, de mettre en relief quelques thèmes majeurs :

— La structure urbaine actuelle va perdre sa justification économique : le dépeuplement rural et le progrès des transports rendent caduc un réseau des villes-marchés.

— Les localisations d'activités, pour le tertiaire et pour de nombreuses branches industrielles ne sont guère soumises à des contraintes géographiques précises.

— La relation entre les activités et l'habitat urbain est dialectique : les activités nourrissent les villes, mais la qualité du cadre est le principal facteur d'attraction des activités dans la civilisation industrielle moderne.

— La chance de la Bretagne repose sur son aptitude à proposer un type original de vie urbaine où le travail et les loisirs se mêleraient. Elle doit donc jouer à fond la carte de ses façades maritimes, non plus seulement pour accueillir un mois par an les vacanciers, mais pour l'agrément de la population permanente. Cela suppose aussi une élévation très marquée des activités culturelles, et par conséquent du niveau culturel des bretons eux-mêmes, à laquelle les divers enseignements devraient contribuer, à condition de s'intégrer davantage à la vie des régions urbaines.

— Des choix s'imposent de façon à éviter la dispersion des moyens. La politique des zones industrielles dans chaque chef-lieu de canton s'est le plus souvent révélée, nous l'avons prévu, comme une aberration. Mais il ne s'agit pas seulement de répartir convenablement les pôles industriels, il faut aussi différencier les centres commerciaux, les centres de loisirs et de culture, en offrant une diversité de services, de cadres urbains, propre à séduire ceux qui ne se résignent pas à la monotonie des univers artificiels.



## ETUDES ET REALISATIONS INDUSTRIELLES

Société Anonyme au Capital de 925 000 F

Mécanique de Précision  
Hydraulique - Electronique  
Automatisation Machines-Outils  
Spécialiste de la reproduction  
Hydraulique sur toute machine

1, rue de Savenay      Tél. 71.22.44  
44 - NANTES              71.14.18



### Le Spécialiste du Service

(Listes de Mariage)

5, Place du Bouffay  
Tél. 71.61.16              NANTES

*Vous trouverez les Livres sur la Bretagne*



à la  
**LIBRAIRIE DES FACULTÉS  
BEAUFRETON**  
24, Passage Pommeraye  
NANTES

Tél. 73.24.10    C.C.P. 124-11

**MENUISERIE**  
MEUBLES & BATIMENT  
CHARPENTE - ESCALIERS  
FERMETURES MISCHLER

**J. NICOLAS**

Téléphone 71.45.39  
6, Avenue du Progrès      NANTES

**S.A.R.P.** Société d'Application  
de Revêtements de Protection

20, Rue du Capitaine André David      NANTES  
Tél. 71.39.29 — 76.58.30

★  
PEINTURE - VITRERIE  
TRAITEMENT de PROTECTION des BOIS  
ASSÈCHEMENT - ÉTANCHÉITÉ  
SABLAGE - MÉTALLISATION

**GARAGES GRIMAUD**

64, Boulevard Jules-Verne    Tél. 74.12.41  
20, Av. du Marché Commun    Tél. 74.52.97

Centre Commercial de Gros  
**NANTES**  
Agence              Concessionnaire  
**PEUGEOT              HANOMAG**

galerie  
michel columb



tableaux - gravures  
grès - tissages

18, rue Lafayette - nantes - tél. 71.85.76

**André REMOND**  
FOURREUR

*S<sup>rs</sup> sur articles neufs  
en se référant de cette annonce*

Tél. : 73.38.43  
Passage d'Orléans NANTES

COMPTOIR NANTAIS  
DU CAOUTCHOUC ET DU PLASTIQUE  
**P. COURAUD & C<sup>ie</sup>**

Société en commandite simple au Capital de 200 000 Francs

PNEUS, CAOUTCHOUC, PLASTIQUES, REVÊTEMENTS DE SOL  
Assainissement, Irrigation, Drainage  
TOUS JOINTS MOULÉS OU DÉCOUPÉS

10, Rue de la Brasserie **Nantes**  
Siège Social : Tél. 71.08.05 + Dépôt Chantenay : 76.56.35

TOUT POUR LE PESAGE

**VINCENT Paul**  
NANTES

2, Rue Gaston-Veil Tél. 73.44.44

De la Balance d'ANALYSE au  
Plus FORT PONT à BASCULE  
Dépannages - Livraisons - Entretien - Rapides  
— Partout —

**LA REGENCE**

- Son Bar d'affaires
- Son Restaurant

28, Rue Kervégan - **NANTES**  
FERMÉ LE DIMANCHE **Tél. 73.14.20**

**Pierre VALLÉE**

Tailleur

Tél. 71.29.58

8 bis, Rue Scribe  
-- NANTES --

**ETS LEPAROUX ET C<sup>IE</sup>**

32, Rue de Verdun - NANTES

Tél. : 71.99.12

TOUTE L'ORTHOPÉDIE

GAINES - SOUTIENS-GORGE

FRUITS - LÉGUMES - PRIMEURS

Spécialité d'ARTICHAUTS et de CHOUX-FLEURS de toutes provenances  
OIGNONS - AILS - ECHALOTES

Commission Expédition

Magasin Achat : SAINT-POL-DE-LEON



**PRIGENT & C<sup>ie</sup>**

Société en nom collectif au capital de 48.000 francs

16, Rue Laënnec **NANTES** Téléph. 71.25.19

**Chemiserie NATHAN**

3, Place de la petite Hollande  
NANTES

(face à la Faculté de Médecine)

Toute la Chemiserie pour Hommes

Remise de 5% sur présentation de la présente plaquette  
OUVERT SANS INTERRUPTION de 9 h à 19 h 30

ENTREPRISE  
**PERISSINOT**  
PÈRE ET FILS

PLATRERIE 93, Bd des Anglais, 93  
FAIENCE — NANTES —  
CARRELAGE téléphone 74.10.35

**FOURNITURES INDUSTRIELLES  
AUTOMOBILES** (vente en gros)

Distributeurs :

**TIMKEN - MOLYKOTE**

**ETABLISSEMENTS**

**LECLERC DOUINEAU**

9, Rue Sully 44 - **nantes**  
Téléphone : (40) 74.12.04

Batteries **STECO** Roulements **F. A. G.**  
Freins **NAFRA** Tambours Freins **P.L.**  
— Embayages — — Outillages —

**GONDET  
SPORTS**

**TOUS LES SPORTS**  
et tous les **VÊTEMENTS de SPORT**  
PLEIN AIR — SKI — TENNIS  
MONTAGNE — MER — DANSE

**EQUIPEMENT COMPLET**  
de tous les **SPORTS d'ÉQUIPE**  
ATHLÉTISME — BASKET — FOOTBALL  
VOLLEY-BALL — RUGBY — HAND-BALL

Remise aux Sociétés et aux Etudiants

2, Rue Racine — Tél. 71.73.14  
44 - **NANTES**

**SCIENCES  
et MÉDECINE**  
**LIBRAIRIE SPÉCIALISÉE**

Ouvert sans interruption  
de 8 h 30 à 19 h

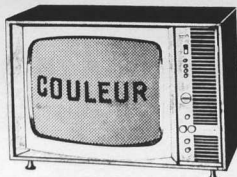
Facilités de paiement

**F. TROUILLARD**  
10 bis, Allée Turenne  
(face à la Faculté de Médecine)  
**NANTES**

Station Technique  
**GUSTAVE AILLET**

20, Avenue des Lacs - **NANTES** - Tél. 74.41.91

**TÉLÉVISION en CIRCUIT FERMÉ**  
**SONORISATIONS**



**TÉLÉVISION COULEUR**  
"LA VOIX DE SON MAÎTRE"

**Réflexions  
sur la dimension des villes**

**LAURENT**

Administrateur à l'I.N.S.E.E. - Rennes

Les problèmes d'optimum, optimum capitalistique, optimum démographique, optimum de localisation d'une activité, etc., sont parmi les plus intéressants, mais aussi les plus délicats de toute l'analyse économique. A l'heure où les régions entendent planifier leur avenir, cherchent à orienter la répartition géographique future de leur population et à prévoir les équipements urbains en conséquence, celui de la population optimum des villes est probablement l'un des plus importants : en ce domaine, en effet, les erreurs sont pratiquement irréparables, les réussites inestimables.

Jadis la lenteur des évolutions, l'aspect marginal et la décentralisation des décisions permettaient, de façon relativement efficace, les adaptations spontanées. De nos jours, l'impact des décisions publiques est si considérable que l'on ne peut plus se permettre de faux pas. La méthode des essais et erreurs doit, de plus en plus, faire place à l'inspiration d'une doctrine. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne le problème de la dimension optimum des villes comme celui de la répartition idéale d'une population sur un territoire.

Bien des statisticiens, lorsqu'ils s'aventurent dans un tel domaine, se trouvent parfois pris au jeu de leurs méthodes, ils bâtissent un modèle admirable et cherchent à l'appliquer sans se rendre compte qu'ils se trouvent ainsi amenés à négliger certaines données fondamentales, mais difficilement chiffrables.

Notre objet ici n'est pas de reprendre ces études, mais de faire quelques pas et de découvrir quelques horizons. On s'accorde, en général, dans notre pays, pour trouver Paris trop grand et Carhaix trop petit. Il existe à l'évidence des cités de population intermédiaire plus agréables à vivre que cette métropole monstrueuse ou ce gros bourg isolé à plus de cinquante kilomètres des côtes.

La dimension d'une ville ne saurait naturellement être idéale à tous les points de vue, ainsi les cadres peuvent trouver telle ville trop petite quant au marché du travail et trop peuplée pour leur permettre d'habiter un pavillon à deux pas du centre. Il reste que, d'un point de vue global, les villes d'une certaine dimension sont plus attractives que celles qui sont plus petites ou plus grandes.

On voit immédiatement, dès lors, que si la cité de dimension optimum est plus attractive, cela doit se traduire par un taux d'immigration nette plus important. On dispose ainsi d'un critère objectif facilement observable pour définir l'ordre de grandeur le plus souhaitable pour les villes.

On peut objecter à cela que l'immigration est commandée par les seules implantations industrielles et que les entrepreneurs fuient les villes trop importantes en raison de la cherté de leurs terrains ou de leur main-d'œuvre et ne choisissent donc pas de s'installer dans des villes de moindre importance en raison des qualités propres de ces dernières. Ceci contribue certes à expliquer l'attrait de ce que nous appellerions les villes moyennes ; cette cherté relative des terrains est cependant probablement déjà l'indice d'un certain surpeuplement des grandes villes et, si d'autre part, les salaires y sont élevés, c'est bien pour y attirer une main-d'œuvre qui, sans cela, ne serait pas très spontanément. Le taux d'immigration ou même tout simplement le taux de croissance des villes est donc bien simplement un indice de leur attrait.

D'autres démarches ont été proposées ; elles tiennent insuffisamment compte de la psychologie humaine. On en reparlera plus loin.

Il peut sembler paradoxal de prendre comme critère de la population optimum un phénomène qui, précisément, aboutit à détruire cet optimum : la ruée des hommes vers les villes optimum les transformant en villes surpeuplées. Il n'y a cependant pas là, si l'on y réfléchit bien, de vice de raisonnement. D'une façon analogue, ce n'est pas parce que les plus beaux sites de la côte bretonne ont été défigurés par les villas et les clôtures que l'afflux des estivants n'est pas un bon indicateur du charme initial de ces rivages.

Cette analogie est remarquable : dans un cas comme dans l'autre, une même loi de concentration vient détruire l'optimum. Pour la population mondiale non plus il n'est pas de stabilité à l'optimum. Il n'y a finalement équilibre qu'au maximum, lorsqu'on ne peut plus circuler dans la ville, s'allonger sur la plage ou manger à sa faim. Ceci semble assez général en démographie. S'il est un domaine

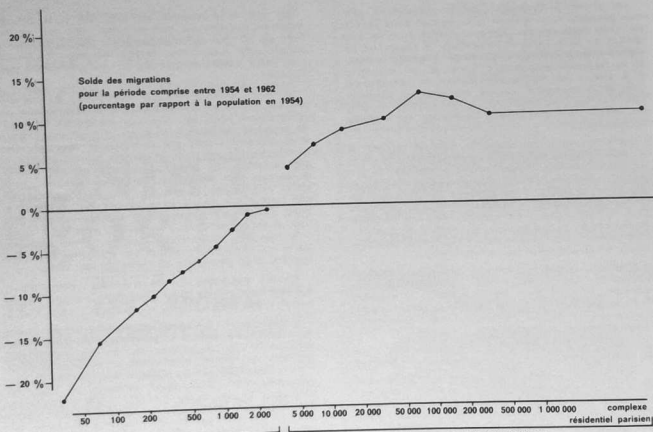
où planificateurs et promoteurs ont un rôle à jouer, c'est donc bien celui-là.

Il va sans dire qu'à partir du moment où les planificateurs maîtriseraient et ordonneraient eux-mêmes la croissance des diverses villes du territoire, l'emploi du critère proposé ici et qui équivaut au fond à mesurer l'attrait des villes, précisément par leur croissance, n'aurait plus aucune signification.

Heureusement, du moins pour notre propos, on peut considérer comme négligeable jusqu'ici l'action de l'Etat sur la croissance urbaine. La sélection de certaines villes

comme chefs-lieux départementaux ou régionaux a pu certes accélérer leur croissance, mais il en est de toute taille et notre examen ne s'en trouve pas systématiquement faussé.

L'« Atlas économique et social pour l'aménagement du territoire », récemment publié par la D.A.T.A.R., présente un graphique du taux d'immigration nette des agglomérations urbaines observé entre les recensements de 1954 et 1962 en fonction de la population de ces mêmes villes en fin de période, ce qui conduit à surestimer légèrement la population optimum (graphique 1).



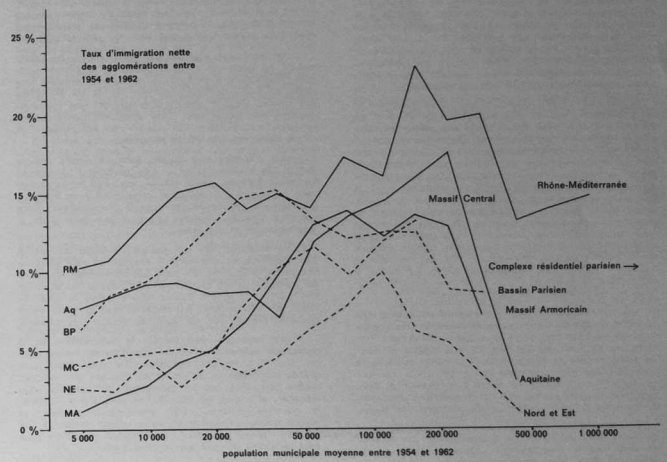
Source : Recensement de 1962 et Atlas économique et social pour l'aménagement du territoire.

GRAPHIQUE 1

On observe un maximum très net pour les agglomérations peuplées de 50 000 à 100 000 habitants.

Des études menées à la Direction Régionale de l'I.N.S.E.E. de Rennes ont montré qu'il en avait été de même en France entre 1936 et 1954. On a vérifié également

que l'élimination des chefs-lieux départementaux entraînait une translation de la courbe vers le bas, mais n'en modifiait pas les caractéristiques essentielles. On a constaté enfin que, durant la période 1954-1962, l'immigration urbaine a suivi, dans une loi analogue (graphique 2), toutes les zones de planification physique.



GRAPHIQUE 2 Source : I.N.S.E.E. (Les Données ont été lissées par des moyennes mobiles)

Dans l'ensemble, les villes les plus attractives ont entre 50 000 et 200 000 habitants. Les « villes moyennes » semblent donc bien jouir de la dimension optimum.

Au autre type de démarche est souvent proposé pour définir la dimension optimum des villes. Il s'agit essentiellement de définir pour les villes un coût de fonctionnement ou un coût d'accueil minimum.

La considération du coût d'accueil est la plus citée. C'est ainsi que l'on a calculé, il y a quelques années, que le coût d'installation d'un provincial à Paris était de 4 ou 5 millions d'anciens francs. On raconte, à ce propos, qu'un industriel breton, de passage à Paris lors d'une quête pour les chantiers du Cardinal, inscrit sur son enveloppe... vide : « une place dans une église vous revient à 75 000 francs, un breton sur 10 pratique sa religion à Paris, lors donc que par mon action, j'empêche un Breton de descendre à Paris, je vous économise 7.500 francs. Dites-moi merci ».

La considération du coût d'accueil, c'est-à-dire du coût de la croissance d'une ville est cependant critiquable. L'on cherche, en effet, à définir une taille optimum pour les villes, donc, en principe, une population stable. Il est beaucoup plus naturel de considérer le coût par habitant de fonctionnement d'une ville. Cette analyse peut être faite, mais trois motifs interviennent en fait de considérer la population, minimisant ce coût comme un optimum.

Si l'on veut en effet étudier le coût d'amortissement et de fonctionnement d'une ville en fonction de sa taille, on est amené à considérer naturellement que toutes les villes offrent les mêmes services. Tout citadin devra pouvoir aller ainsi au théâtre, par exemple, et l'amortissement d'un tel équipement sera fort coûteux pour le contribuable ou le spectateur d'une petite ville. On voit comment le coût par habitant d'une ville peut décroître avec la taille : on voit également que si la dimension de la ville amène naturellement la construction de deux théâtres ou plus l'économie d'échelle disparaît. On devra par contre, dans ces grandes villes, rechercher l'eau potable de plus en plus loin, les expropriations pour cause d'utilité publique seront de plus en plus coûteuses et l'on voit comment le coût par habitant peut, après avoir décliné, se mettre à croître avec la taille. Il y aura donc une certaine population correspondant à un coût minimum.

Tout ceci semble très bien, mais qui ne voit pas que le niveau de cette population optimum dépendra essentiellement de la liste des services exigés ? Selon que l'on réclamera de nombreux services du type théâtre, et donc un grand nombre de clients potentiels, ou au contraire la possibilité de faire une demi-heure de tennis ou une course à cheval avant de se mettre à son travail, et donc beaucoup d'espace par habitant, on trouvera une population optimum relativement élevée ou au contraire très basse.

Ce n'est pas tout : ce menu de services varie au cours du temps. On nous promet un doublement de nos revenus en vingt ans et l'élasticité des dépenses de loisir est proche de deux. C'est donc par quatre que seront multipliées les dépenses correspondantes. Il en est de même de la consommation d'eau par tête, de la consommation d'espace par les automobiles, etc...

Dès lors, une ville jugée aujourd'hui trop petite finira par être dotée peu à peu de tous les équipements qui lui font à présent défaut. La croissance de la consommation en général et du temps consacré aux loisirs en particulier aura finalement les mêmes effets que celle du nombre des consommateurs.

Une troisième et dernière observation oblige enfin à

refuser cette démarche trop comptable. Admettons que l'on se soit mis d'accord sur les services demandés à la ville (ceux dont on dispose aujourd'hui à Paris par exemple), et que l'on ait trouvé une population optimum de 350 000 habitants. Si l'on appelle « impôt », pour simplifier, la dépense qui, pour chaque citoyen, est liée à la dimension de la ville, coût du courant électrique, de l'eau, de l'espace vert, etc..., le citoyen auquel on déclare : « votre ville est la moins imposée », ne va-t-il pas répliquer : « je préfère être plus imposé et vivre dans une ville de 50 000 habitants ? Ce n'est en vérité certainement pas à l'état d'imposer aux individus des économies sur un poste particulier de leur budget, ces derniers peuvent très bien se payer un peu plus cher un cadre de vie plus aéré comportant les mêmes services et circuler un peu moins en automobile.

Il en serait un peu de même du choix d'une maison optimum. Au point de vue de la technique : la maison idéale style « Mon Oncle », s'oppose celle de l'économie : la maison bon marché style « cage à lapin ». Le Français, s'il ne peut s'offrir la première ne choisira pas nécessairement la seconde ; au fond, il aimerait pouvoir aller noyer une maison très simple dans un peu de verdure...

Cette digression n'en est pas une : à l'ère de l'automobile, du téléphone et de la télévision, le monde entier peut nous atteindre en tout lieu. Si certains aimèrent toujours, au moins un temps de leur vie, la vie tépidante des centres urbains, beaucoup préférèrent une résidence entourée d'air et de soleil ; cet urbanisme, consommateur d'espace, s'accommoda mal d'une « ville millionnaire », ni même d'une ville de 500 000 habitants.

Faut-il d'ailleurs tant étudier pour se rendre compte que la ville millionnaire est un lieu inévitable ? La semaine de travail achevée, on la fait. Le week-end ou la promenade en voiture est devenu le premier loisir du Français, la résidence secondaire son luxe le plus coûteux. Nous abordons ainsi le problème beaucoup plus général de la localisation de la population.

La concentration des hommes est présentée souvent, et non sans raisons, comme plus rentable du seul point de vue de la production. Ce point est indéniable : les coûts de transport et de distribution sont réduits, la sélection des travailleurs et des cadres plus efficace, la sous-traitance, les dépannages, les relations avec la haute administration plus faciles, les contrôles fiscaux plus lointains.

Il faut cependant être formel : la maximisation de la production nationale ne saurait constituer un critère valable pour localiser une population. Le choix d'une plus grande production ne se justifie en effet que s'il doit permettre une plus grande satisfaction des besoins des ménages, ou il n'en est rien. Si l'on pose à des Parisiens la question suivante : « Du préférez-vous vivre, et malgré quelle amputation de votre revenu annuel ? », on s'entend souvent répondre : « Je préférerais gagner dix pour cent de moins et vivre sur la Côte d'Azur ».

Il est louable de vouloir maximiser le revenu de nos concitoyens, mais si cela les amène à s'user nerveusement dix heures par semaine sur le trajet du bureau ou de la chlorophylle et à s'épuiser en heures supplémentaires pour se payer un second domicile dont ils ne sentiraient pas le besoin si la localisation des hommes était autre, on nage dans l'absurde. Ce qui doit être maximisé, ce sont les satisfactions.

Avant de poursuivre, en indiquant les actions à entreprendre, il convient de considérer la dimension actuelle des villes en Bretagne et dans le reste de la France.

UNITES : MILLIERS D'HABITANTS ET POURCENTAGES

Agglomérations	Bretagne		Reste de la France	
	Milliers	Pourcentage	Milliers	Pourcentage
surpeuplées .....	—	—	13 736,9	48
normales .....	466,6	48	5 417,0	19
souspeuplées .....	505,7	52	9 254,2	33
Ensemble .....	972,3	100	28 403,1	100

Source I.N.S.E.E. : Recensement de 1962

On considère dans ce tableau comme « normales » les villes ayant de 50 000 à 200 000 habitants. On remarque que la situation de la Bretagne est particulièrement favorable à cet égard. On remarque aussi que l'on n'améliorera la situation en Bretagne et dans le reste de la France qu'en créant des villes nouvelles. Ce n'est qu'à ce prix que l'on pourra, alors que l'on nous annonce un doublement de la population urbaine d'ici la fin du siècle, freiner la croissance des métropoles surpeuplées.

Il est nécessaire en effet de cesser d'encourager artificiellement la croissance de villes déjà trop peuplées et de réserver au contraire ses faveurs pour les villes encore trop petites, susceptibles d'atteindre bientôt une dimension plus favorable.

Il semble que la situation serait déjà améliorée si les villes devaient financer elles-mêmes leur propre développement. L'on ne doit plus revoir la Province, après avoir financé les grands travaux d'Hausmann, se précipiter à Paris parce que les impôts y sont moins élevés qu'ailleurs. L'on doit, suivant la plus pure orthodoxie économique, pratiquer la vérité des prix. L'eau, ressource naturelle, sera ainsi vendue au coût marginal. A Paris, par exemple, son prix pourrait doubler. Il est en effet normal, alors que la décision de l'industriel ou du citoyen de s'installer à Paris, ou d'augmenter sa consommation d'eau contraind la collectivité à aller en chercher à des centaines de kilomètres par des ouvrages coûteux, que ce même citoyen en supporte le coût. Les plus-values d'exploitation des sources les plus proches et des installations déjà amorties seraient bien entendu alimentées les finances publiques de la Région Parisienne.

Une politique de stabilisation ou de freinage de la population des grandes villes pose bien entendu des problèmes, aussi bien pour ceux qui y investiraient dans une hypothèse de croissance que pour ceux qui vivent essentiellement de cette même croissance, l'industrie du bâtiment par exemple. Il sera donc indispensable de publier les populations prévues pour les villes existantes ou nouvelles.

Nous terminerons ces quelques lignes sans conclure. Nous sommes conscients de leur insuffisance. De nombreux problèmes restent à résoudre, bien des sentiers doivent être encore explorés, nous en citerons quelques-uns.

Il serait intéressant, pour commencer, de reprendre l'étude de l'attractivité des villes au niveau d'ensembles résidentiels englobant les campagnes ; ces dernières sont en effet de plus en plus polarisées par les villes et l'on habitera volontiers, surtout si se généralise la journée continue, à une douzaine de kilomètres de Lannion, de Quimper ou de Saint-Nazaire.

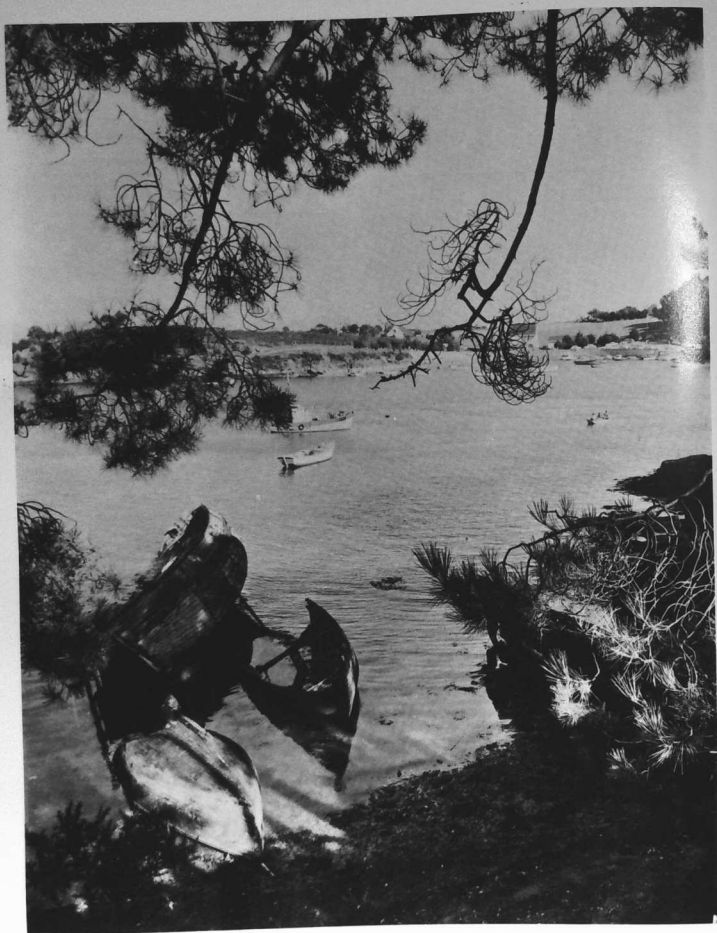
Ce point de vue permettrait de mieux prendre en compte l'attractivité propre aux différents types d'urbanisation. Les zones résidentielles dont nous venons de parler peuvent en effet très bien comporter autour d'un centre fixant les 200 000 habitants une quinzaine de « villettes » de 8 000 à 12 000 habitants disposant d'un enseignement secondaire afin de supprimer les déplacements quotidiens d'enfants. On peut également observer des ensembles moins hiérarchisés comme en Basse-Cornouaille autour de Quimper, Douarnenez et Concarneau.

Il faut enfin étudier de façon beaucoup plus fine les raisons de l'attrait de chaque ville comme celles de chaque migration, choix d'un entrepreneur, d'un chômeur ou d'un retraité.

Certaines villes peuvent végéter, non pas en raison de leur taille ou de leur manque d'attrait, mais parce que, comme les communes rurales, elles vivent de l'exploitation des ressources naturelles, pêche ou extraction de matières premières : le cas de Lacq est aberrant pour le même motif.

Quant aux individus, leurs goûts sont, bien entendu, fort divers. Si dans un univers où les zones résidentielles sont pratiquement limitées à un centre unique, ils préfèrent en majorité les villes de 50 000 à 200 000 habitants, il ne faudrait pas en conclure que l'existence de villes plus petites ou plus grandes est malsaine. C'est tout le problème de la hiérarchie des villes qui est encore à étudier.





## Sté BALTER

Offset de Bureau **DAVIDSON DUALITH**  
**Rotatives S.A.M.** - Duplication - Impression

Meubles de Bureau  
 Machines à Ecrire et à Calculer

**Tout l'Equipelement Moderne de Bureau**

22, Rue Copernic - **NANTES** - Tél. **73.31.79**

### **cours commerciaux Balter**

Sténo - Dactylographie - Comptabilité  
 Secrétariat - Langues Etrangères - Commerce  
**Préparation aux Examens d'État**  
 18, Rue Lafayette - Tél. **71.45.04**

## university

SACS  
 CHAUSSURES

2, Rue Contrescarpe - NANTES  
 Tél. 71.79.84

*Jeunesse...*

*Elegance...*

*Qualité...*

*Prix*

TEL EST LE

« Style University »

*Adam fut le Premier Homme,  
 de nos Jours le Premier RHUM  
 c'est le*

**RHUM  
 PROU**

9, Rue de la Brasserie, 9  
 NANTES

Tél. 71.86.37



YOGHOURT  
Fromage FRAIS  
**LA ROCHE AUX FÉES**  
partout dans l'OUEST  
NANTES 71.45.94

La BOUTIQUE des JEUNES

**STELLOR** chausseur



RÉDUCTION 5 % sur  
présentation de cette plaquette

Rue du Calvaire NANTES

*Ameublement*

*Decoration*

*Tapis - Literie - Moquette*

vostra spécialiste **Gardisette**

**ALBERT DRAPEAU**

15, Rue Maréchal-Joffre  
(Près Caserne Pompiers)

**NANTES**

Téléphone : 74.52.04

**CABINET  
SAINT-MARTY**

17, Rue Crébillon  
**NANTES**

TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES  
ET COMMERCIALES

Pierre BECHAUX, directeur  
Tél. 73.19.41 - 71.04.74

Fruits - Primeurs en Gros

**RENE BOUYER**

40, Rue Fouré **NANTES**

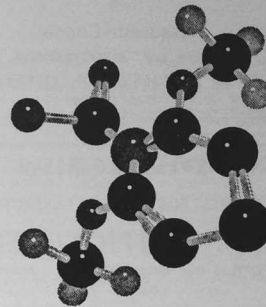
Téléphone 71.15.85

**CENTRE P. S. I.**

**CENTRE DE PSYCHOSOCIOLOGIE INDUSTRIELLE**

SOCIÉTÉ ANONYME CAPITAL 60000 FRANCS - R. C. NANTES 63 B 108

9, rue Lafayette, 44 - NANTES - Téléphone : 71-50-71



psychosociologie  
pour organisme, entreprise, association,  
industriel, commercial, administratif,  
pédagogique et agricole  
recrutement - sélection  
promotion  
information (cours, conférence)  
formation  
ouvrière, maîtrise, cadre  
animation de réunion  
amélioration du travail en groupe  
études et conseils appliqués  
aux structures du personnel  
et aux relations du travail  
étude de motivation  
enquête de marché  
sondage d'opinion  
conseil individuel pour enfants,  
adolescents, adultes  
orientation et reconversions  
problèmes d'adaptation en milieu  
familial, social et scolaire

Le Centre P.S.I. répond aux critères d'utilisation  
des méthodes psychologiques en matière d'emploi,  
et les psycho-sociologues de notre organisme  
sont assujettis au code de déontologie professionnelle  
de la Société Française de Psychologie.

FRUITS ET LÉGUMES  
importation - exportation - commissions

**Gilbert CHEVALIER**

30, Rue Fouré NANTES

Téléphone de 5 h à 9 h : 73.23.70

Autres heures : 71.34.46 et 45

Télex 71.781

ENTREPRISE GÉNÉRALE  
TERRAINS DE SPORT

**e. jugeur**

Z. I. NANTES-CARQUEFOU Tél. 74.50.68 et 69

Spécialité de Tennis en aggloméré poreux

**DROUIN Frères**

Transports

127, Boulevard R.-Schuman, NANTES - 74.10.10

— Tous Transports — Toutes distances — Messageries — Services quotidiens  
Paris-Bretagne-Normandie — Services réguliers vers les grandes villes — Déchargement  
— Transports industriels et spéciaux — Manutentions — Transports  
internationaux — Douane

NANTES 1, Rue La Tour d'Auvergne - Tél. 73.37.90 - Télex 71.015

PANTIN 92, Rue Diderot - Tél. 833.48.40 - 845.57.75

Filiale à COLOGNE (A.) - TRANSPORTE DROUIN GmbH

SBS, POBZ WESTPHALIA — Oberstrasse 125 — Tel. 55.286 à Paris — Télex 807.433

**Cabinet V. GAUGUET**

M. GAUGUET & J.-B. CARIQU



Assureur-Conseil

**CLES LE SECOURS**

18, Rue Lafayette — NANTES

Tél. 71.79.35

**S. A. M. O.**

Téléphone 76.52.62

Perforation - Suppléance  
Formation - Analyse - Programmation  
Traitement de l'Information

8, Boulevard de l'Égalité

NANTES

**Philatélie**

TIMBRES POSTE POUR COLLECTIONS

**F. FLATISCHLER**

2, Rue des deux Ponts - NANTES

Tél. 73.38.36

ACHAT - VENTE - EXPERTISE  
Toutes les Fournitures Philatéliques

**GARAGE DE LA PILOTIÈRE**

AGENCE RENAULT

STATION SERVICE

Rectification — Réalésage — Réparations AUTOMOBILES  
ÉLECTRICITÉ AUTOMOBILE et Tracteurs Agricoles  
TOLERIE - PEINTURE Toutes Marques

**HERVÉ MOYSAN**

24, Rue des Platanes - LA PILOTIÈRE - Tél. 74.32.63

NANTES

**PÉPINIÈRES  
ROSERAIRES**



**P. GUERVEL**

Route de Saint-Joseph

44 - NANTES — Tél. 74.19.04

B. P. 910

## La politique de développement régional en Grande-Bretagne

C. KEROUEDAN  
Directeur du Breton Centre Ltd

À la fin de la dernière guerre, le Gouvernement britannique s'est trouvé devant l'énorme tâche de devoir réadapter à la vie normale, plus de 10 millions de mobilisés, hommes et femmes. Des décisions d'un caractère plus ou moins hâtif ont donc été prises dès 1945 ; mais la nécessité de mesures plus importantes de recasement, prises dans le cadre d'une politique régionale beaucoup plus large, s'est très vite imposée. Un acte de Parlement daté de 1945 a alors créé les « Development Areas » ; ce fut le point de départ de la vaste politique de développement régional appliquée depuis en Grande-Bretagne et que je résume ci-dessous dans les grandes lignes.

La politique de développement régional en Grande-Bretagne a pour but d'assurer l'utilisation complète et équilibrée de toutes les ressources sociales et économiques du pays, par une planification par région, dans le cadre de la politique nationale. Elle a été conçue pour résoudre les problèmes suivants, extrêmement liés et qui ont contribué à augmenter la pression sur les ressources de certaines régions, tandis que d'autres n'ont pas réussi à prendre leur part de la prospérité croissante.

- 1) Déplacement du lieu du travail — Implantations nouvelles.
- 2) Modification et amélioration générale du logement de la population.
- 3) Variation du pourcentage d'augmentation de la population par région.

### I. — DISTRIBUTION DU TRAVAIL ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE

La plus large part des nouvelles industries créées dans le Royaume-Uni au cours du présent siècle, et plus particulièrement pendant les 20 dernières années, sont situées dans les Midlands et le Sud de l'Angleterre, et spécialement centrées sur Birmingham et Londres où les emplois de bureau ont également augmenté de façon considérable.

Le chômage dans ces régions a toujours été, et continue à être relativement bas (dans le Sud-Est de l'Angleterre il ne représentait que 1,6% de la main-d'œuvre

totale en Avril 1967, et la demande de main-d'œuvre demeure importante. Dans les centres industriels plus anciens du Nord de l'Angleterre, le Centre de l'Écosse, le Sud du Pays de Galles et l'Irlande du Nord, de nouvelles industries s'y sont également implantées, mais pas toujours assez rapidement pour contre-balancer les effets du déclin régional de certaines industries de base, sur lesquelles s'était fondée leur économie. Dans ces régions, le niveau du chômage a tendance à s'élever, atteignant 4,8% en Écosse, 5,2% dans le Nord-Est, et 7,9% en Irlande du Nord. D'autres régions qui, en raison de leur position géographique ou de leur histoire ont peu d'industries, ont également des préoccupations et des problèmes ; il s'agit surtout du Centre du Pays de Galles, les régions des hauts-plateaux en Écosse, l'extrême Sud-Ouest de l'Angleterre et la partie Ouest de l'Irlande du Nord. (Voir carte ci-jointe.)

L'Angleterre, avec 54% seulement des terres composant la Grande-Bretagne, absorbe près de 80% du total de la population (environ 45 millions d'habitants en 1966, soit 20 millions de plus qu'en 1901) dont une proportion considérable vit dans la partie Sud-Est (plus de 33% en 1966).

L'Écosse, avec 32% des terres, n'a que 10% des habitants (plus de 5 millions en 1966, soit 750.000 seulement de plus qu'en 1901), dont la plus large part vit dans le Centre du pays.

Le Pays de Galles, avec 8,5% des terres, n'a que 5% de la population (2 1/2 millions en 1966, soit environ 850.000 de plus qu'en 1901) qui vit en grande majorité dans la région industrialisée du Sud du pays.

L'Irlande du Nord, avec 5,5% des terres, n'a que 3% de la population (1 1/2 million en 1966, soit 200.000 de plus qu'en 1901), dont la plus large part vit à Belfast et sa région.

La population du Royaume-Uni est à prédominance urbaine et il en a été ainsi depuis la fin du siècle dernier. L'expansion rapide des transports au cours du XX<sup>e</sup> siècle a conduit à une certaine réduction de la population des villes et grands centres urbains et a favorisé la crois-



sance des grandes banlieues et des secteurs de développement.

Il n'en est pas moins vrai que plus de 40 % de la population totale de la Grande-Bretagne vit dans 7 grands « conurbations », continuellement en développement et dont les intérêts économiques sont plus ou moins communs : Londres, Manchester, Birmingham, Glasgow, Leeds, Bradford, Liverpool, Newcastle, comparés à 35 % en 1921.

La population rurale a généralement augmenté beaucoup moins rapidement que la population urbaine et dans certains régions a même décréu.

## II. — DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET AUTRES

Le Gouvernement ne dirige pas l'industrie vers une région particulière ; mais des encouragements peuvent être mis à la disposition des firmes qui acceptent de se déplacer ou de s'étendre dans des zones dites de « développement », tandis que la construction de nouveaux bâtiments industriels dans d'autres régions est contrôlée.

La première législation passée à cet effet date de 1934, en période de grave dépression économique, en vue d'aider quelques régions industrielles dont plus du 1/3 de la population ouvrière était en chômage.

D'après cette loi et les subséquents décrets, les régions suivantes : l'Ouest de Cumberland, la côte Nord-Est de l'Angleterre, le Sud du Pays de Galles et la Vallée de la Clyde) désignées sous le nom de « Special Areas » ont été dotées d'une commission spéciale responsable de leur développement et de l'amélioration de leur situation économique. Les industries y furent attirées par des encouragements très importants sous forme de location d'usines, construites et financées par le Gouvernement, et d'avances de fonds dans d'excellentes conditions.

La seconde guerre mondiale a amené la construction de nouvelles industries dans les régions spéciales et après la guerre, la situation de l'emploi, d'une façon générale, s'est beaucoup améliorée. Il n'en reste pas moins que le niveau du chômage dans ces régions a continué à être plus élevé que dans le reste du pays.

Par un acte du Parlement, en date de 1945 et 1950, ces régions ont été élargies et appelées « Development Areas » et les pouvoirs du Gouvernement, pour leur venir en aide, ont été sensiblement renforcés. Le Board of Trade (Ministère du Commerce) a obtenu les pouvoirs nécessaires pour y construire de nouvelles usines, et la Trésorerie autorisée à leur accorder le financement nécessaire, quand ce financement ne pouvait être obtenu par la voie normale.

Il en résulte que les problèmes spéciaux à ces régions ont en partie disparus depuis la fin de 1950 ; mais le chômage est apparu dans un certain nombre d'autres districts plus isolés. Le Gouvernement a donc dû demander de nouveaux pouvoirs (loi de 1958, puis de 1960) pour venir en aide aux régions ayant un haut pourcentage de chômeurs et encourager d'autres industries à s'y installer.

Par application d'un nouvel acte du Parlement en 1966, le Gouvernement a pu changer les bases d'attribution d'un traitement spécial, couvrant toutes les régions spécifiées comme nécessitant un développement et une meilleure distribution des industries. Dans ces nouvelles zones de développement, comprenant presque tout le Pays de Galles, presque toute l'Ecosse, une large part de l'Angleterre du Nord, le Merseyside, et l'extrême Sud-Ouest, les firmes qui s'y installent bénéficient, de la part de l'Etat, de fonds d'investissement d'un montant double du niveau standard. Le Board of Trade peut aussi :

y construire des usines, soit pour louer, soit pour vendre, dans les termes les plus favorables aux occupants ; subventionner une usine qui appartiendrait déjà à une Société ou un particulier ;

subventionner une firme quelle qu'elle soit, qui serait disposée à engager un personnel supplémentaire.

Enfin, un texte de loi est actuellement soumis au Parlement, tendant à accorder à l'employeur, dans les zones de développement, une prime spéciale pour chaque employé ou ouvrier engagé.

Les grandes zones de développement : une pour l'Angleterre, une pour le Pays de Galles, et l'autre pour l'Ecosse, sont confiées à la responsabilité de sociétés appelées respectivement : English Industrial Estates Corporation, Welsh Industrial Estates Corporation et Scottish Industrial Estates Corporation, qui sont contrôlées et financées par le Board of Trade.

Il convient de souligner ici que l'approbation du Board of Trade est requise avant toute proposition de développement industriel couvrant plus de 3 000 pieds carrés pour le Sud-Est de l'Angleterre, et 5 000 pieds carrés dans les autres régions. Le Ministère donne son approbation beaucoup plus facilement s'il s'agit d'une région avec un pourcentage élevé de chômeurs ou d'un encombrement réduit ; ceci encourage évidemment les firmes en voie de développement à adopter ces sites.

Un bureau spécial, genre d'agence gouvernementale, a été établi en 1963 pour conseiller et encourager les firmes ayant des bureaux à Londres à s'installer dans les zones de développement. Il en est de même en Irlande du Nord.

L'attention particulière portée par le Gouvernement aux régions les plus industrialisées, ou se trouve concentrée la plus grande partie de la population, n'exclut pas l'intérêt porté au développement des régions rurales et plus spécialement celles qui ont tendance à se dépeupler. Une commission du développement est plus particulièrement chargée de ces régions et apporte une assistance financière, notamment à la petite industrie rurale et l'artisanat.

Il convient de souligner de façon toute particulière l'aide de l'Etat aux petits fermiers, qu'il s'agisse de l'Ecosse ou du Pays de Galles, notamment.

Une commission spéciale, nommée par le Gouvernement et appelée Crofters Commission, assiste les petits fermiers avec les pouvoirs les plus larges pour préparer, promouvoir et entreprendre toutes mesures pour assurer le développement social et économique des zones nécessitées des hauts plateaux et les îles Ecossoises.

## III. — DÉPLACEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Les nouvelles industries à la recherche d'ouvriers qualifiés et les ouvriers dont le métier est de moins en moins utilisé peuvent bénéficier des Centres d'Entraînement créés par le Gouvernement et dont le chiffre actuellement atteint 33 et doit être porté prochainement à 42.

Pendant leur période, de stage, les ouvriers sont payés normalement, en tenant compte de leurs charges de famille.

Les travailleurs qui perdent leur emploi, par suite de dépression économique, obtiennent également une compensation. Les chômeurs qui acceptent de prendre un autre emploi permanent dans une autre région, ou les travailleurs transférés par leur employeur dans une zone de développement, par suite d'élargissement de l'affaire, reçoivent, de la part du Gouvernement (Ministère du Tra-

vail), une allocation destinée à couvrir leurs frais de voyage, de séjour dans un logement temporaire, et les frais de transport et de déménagement.

#### IV. — PLAN CONCERNANT LA VILLE ET LA CAMPAGNE

Une planification concernant l'utilisation du sol d'un pays est essentielle pour assurer une distribution satisfaisante de l'emploi et de la population. Un ensemble de lois, connues sous le nom de Town and Country Legislation for Great Britain, détermine et coordonne les plans de développement établis par les autorités locales et approuvés par le Gouvernement Central.

La même législation existe en Irlande du Nord.

Une contribution positive est apportée par l'autorité locale, grâce à un système de transfert volontaire de population et d'industrie d'une grande ville industrielle à une autre en voie d'expansion, ou par la création d'une nouvelle ville dans les régions déterminées. Ces nouvelles villes sont appelées à devenir des communautés autonomes, avec les emplois, ainsi que le logement nécessaire pour la population attendue. Ce système est régi par des actes du Parlement appelés New Towns Acts 1946-64.

#### V. — ETUDES REGIONALES ET MECANISME DE PLANIFICATION

En Octobre 1964, le Secrétaire d'Etat, chef du Département des Affaires Economiques, a été chargé de la promotion du développement régional. En Décembre de la même année, un projet de planification a été présenté au Gouvernement.

Un programme de développement concernant le Nord-Est de l'Angleterre et le Centre de l'Ecosse avait déjà été préparé et a été continué. Des études se rapportant au Nord-Ouest et aux Midlands ont été publiées en 1965 ; d'autres concernant les autres zones de développement en 1966. Un plan de développement pour l'Ecosse, allant jusqu'en 1970, a été publié à la même date.

L'Irlande du Nord prépare aussi un nouveau plan, complétant et corrigeant les précédents et couvrant le développement prévu jusqu'en 1970.

Les études régionales concernent le social, l'économique et la tendance générale. Une attention particulière est portée au mouvement de la population, à l'emploi et aux facilités de communications. Chaque étude est centrée sur les problèmes particuliers à la région en cause, tenant compte de la géographie, des modifications à apporter au type traditionnel de l'industrie locale, à sa structure, à l'emploi, et à la nécessité d'accommoder la population future aux transformations prévues.

Il a été reconnu que certaines transformations régionales, dont l'importance dépassait celles de la région en cause, devaient être prises dans un contexte national.

Le mécanisme de planification comprend un bureau d'économie régionale et un conseil du plan.

Le bureau est composé de fonctionnaires des différents départements ministériels dont le travail consiste à préparer les plans par région et à coordonner leur exécution.

Le conseil, composé d'industriels et de personnalités locales, assiste le bureau et donne son avis sur le plan envisagé, en ce qui concerne l'économie générale de la région.

Les régions indiquées ci-dessous ont été désignées,

un plan de développement a été conçu pour elles, et un mécanisme de planification mis en place.

Pour l'Angleterre : le Nord, le Nord-Ouest, le Yorkshire et Humber, l'Est et l'Ouest des Midlands, le Sud-Ouest, l'East Anglia, le Sud-Est, y inclus la région Londonienne. (Voir carte jointe).

Le Secrétaire d'Etat pour l'Ecosse et le Secrétaire d'Etat pour le Pays de Galles sont responsables du mécanisme de planification, chacun dans son pays respectif.

L'Irlande du Nord a sa propre législature et dirige ses propres affaires.

#### PLANIFICATION DE L'ECONOMIE REGIONALE

Cette grande expérience, relancée avec beaucoup de panache par le Gouvernement travailliste il y a 3 ans, ne semble pourtant pas avoir donné les résultats escomptés. Après avoir soulevé de grands espoirs, la politique régionale de développement économique semble avoir déçu la plupart des intéressés. Dans un sens, son échec relatif n'est simplement qu'un aspect de l'échec de la politique économique du Royaume Uni en général.

Les conseils régionaux du plan ont été créés, non pas comme les enthousiasmes du régionalisme ont pu le croire, comme organismes d'un Gouvernement régional, mais comme une part du plan général tendant à assurer une meilleure distribution régionale de l'industrie de l'habitat et de la Main-d'Œuvre, pour le développement national. Mais ce développement n'a pu être correctement résolu ; au lieu de pouvoir participer honnêtement et rationnellement à l'expansion générale, les conseils régionaux se sont heurtés à une pression des groupes locaux qui n'avaient strictement en vue que leur propre région et la défense de leurs intérêts contre le Gouvernement Central.

La fonction, l'objectif des conseils régionaux ne semblent avoir été bien définis ; leurs membres sont en effet appointés et non élus, leur droit d'exercer un pouvoir déterminé, vis-à-vis de la constitution, est donc discutable.

D'autre part, les limites de la région sont artificielles et mal définies ; les problèmes d'une région déterminée ne sont pas toujours tellement différents de ceux des régions limitrophes. Les communications, les problèmes d'infrastructure ont des implications portant sur plusieurs régions, les principales décisions concernant le développement urbain doivent donc être prises par l'Autorité Centrale.

Toute la question concernant la délégation d'autorité à la « région » semble devoir être revue dans son ensemble, de façon à déterminer de façon précise les limites de la décentralisation, tout en maintenant le contrôle du Gouvernement Central.

La réalisation efficace de la politique régionale du Gouvernement semble être conditionnée par l'application de cette mesure.

#### POLITIQUE REGIONALE

Deux faits récents, très importants, sont susceptibles d'influencer considérablement la politique régionale du Royaume Uni au cours des prochaines années. Il s'agit du succès du parti nationaliste Gallois aux élections générales de l'année dernière et du succès de M. Winifred Ewing, membre du parti nationaliste Ecossois, aux élections partielles de Hamilton, en Ecosse, au mois de Novembre dernier.

Si les résultats ont soulevé un enthousiasme considérable dans les régions en cause, ils ont encore plus désagréablement surpris l'Angleterre.

Dorénavant, la position des 47 députés Labour, des 20 membres du parti Conservateur et des 5 Libéraux qui représentent l'Ecosse au Parlement de Westminster, est compromise et pas un d'entre eux n'est à l'abri d'une défaite semblable à celle qui a été infligée aux candidats de Hamilton. Il en est de même pour les représentants du Pays de Galles.

Si, comme le parti nationaliste l'a promis, il présente un candidat aux 71 sièges écossois aux prochaines élections générales, et que le Pays de Galles en fasse de même, on est en droit de penser que le Labour Party perdra le contrôle de la Chambre, tandis que les Conservateurs et les Libéraux cesseront d'exister comme partis politiques gallois et écossois.

Toute la Presse britannique a souligné de façon toute particulière, le succès du Parti Nationaliste Gallois et écossois, et de nombreux journaux s'étendent longuement sur la nécessité d'arriver le plus rapidement possible à un Parlement régional. Sans doute pas, par désir de séparatisme, mais en raison de l'urgence d'une décentralisation administrative, dont le besoin se fait de plus en plus sentir.

L'idée d'un Gouvernement écossois, dont le siège serait à Edinbourg, et d'un Gouvernement gallois à Cardiff, a fait d'immenses progrès au cours de cette année, et il n'est pas exclu qu'un gouvernement fédéral remplace, dans un futur pas tellement éloigné, le système de gouvernement actuel du Royaume Uni.

#### Résultat de la politique régionale du Royaume-Uni.

Quoiqu'il soit encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives sur les résultats de la politique poursuivie en Angleterre depuis tant d'années pour assurer le plein emploi dans les régions les plus désahérites du Royaume, on estime dès maintenant dans les sphères gouvernementales que l'écart entre les régions privilégiées et les autres commence à se réduire.

Est-ce à dire que la politique du Gouvernement a réussi ? Un travail considérable est entrepris actuellement à Whitehall pour pouvoir répondre à cette question très bientôt. Mais d'ores et déjà on dit que l'écart traditionnel est dès maintenant réduit de moitié, sans que le niveau du chômage national ait été réduit pour autant.

Il est vraisemblable, en effet, que les 250 millions de livres actuellement dépensés chaque année en faveur des zones de développement commencent à avoir certains effets. Quoique le sous-emploi dans ces régions soit d'environ 4 1/2 % contre 2 1/2 % de moyenne dans ce pays pris dans son ensemble, certaines zones de développement ont réalisé des progrès sensibles au cours des cinq dernières années. L'Ecosse particulièrement et la région de Liverpool, où le chômage est tombé à 3 1/2 %.

Il semble que ceci ne soit que le commencement. Les constructions d'usines, qui donnent une idée assez précise

sur le développement de l'emploi, portent aujourd'hui dans les zones de développement sur un tiers des constructions totales, au lieu d'un quart il y a trois ans.

Mais le niveau de la prospérité dans certaines régions n'a guère changé et ne paraît pas devoir le faire. Le Pays de Galles a maintenant davantage de chômeurs qu'il y a cinq ans, et il en est à peu près de même dans le Nord de l'Angleterre, tandis qu'un nouveau problème tend à se poser dans le Cornwall, qui a maintenant le pourcentage le plus élevé de chômeurs de tout le Royaume.

De plus, la mise en application du programme tendant à l'accélération de la fermeture des puits de charbonnage frappera durement le Pays de Galles et le Nord-Est de l'Angleterre, où l'on s'attend à une hausse considérable du niveau du chômage avant la fin de l'année.

Le Nord-Est sera aussi durement affecté par la fermeture de certaines aciéries et autres industries d'importance moyenne ; c'est ainsi que, la semaine dernière déjà, Tees-side et Furness, constructeurs de navires, ont fermé leurs portes devant l'absence complète de commandes.

La dévaluation pourrait aider certaines de ces régions, notamment les deux premières citées, l'Ecosse et la région de Liverpool, qui sont à vocation exportatrice ; mais il est évident que l'objet principal est avant tout l'équilibre de la balance des paiements. La réduction de l'écart entre la prospérité dans les régions privilégiées et les autres sera particulièrement favorisée par la décision prise par le Gouvernement d'octroyer une prime à l'emploi dans les zones de développement et qui n'a pas encore eu le temps de prouver son efficacité. Cette prime n'étant allouée que dans les zones de développement, on estime que cette subvention devrait permettre de créer entre 60 000 et 100 000 emplois nouveaux dans les régions les plus défavorisées et réduire ainsi l'écart d'environ la moitié entre le niveau de chômage national et celui des zones de développement.

D'autre part, on estime que la politique d'investissement, de construction d'usines dans ces zones, qui portera cette année sur un montant de £ 100 millions, balancera, dans une certaine mesure, le chômage créé par la fermeture de certaines usines et l'immigration.

Il est donc vraisemblable que dans quelque temps la pression de la demande de main-d'œuvre sera aussi forte dans certaines zones de développement qu'elle ne l'est aujourd'hui dans certaines villes des Midlands et du Sud, tandis que d'autres continueront à perdre de la main-d'œuvre par migration et, encombrées de personnes âgées, à souffrir de la pauvreté.

Le Gouvernement sera alors placé devant la délicate nécessité de réduire ou même de supprimer les avantages spéciaux aujourd'hui accordés aux zones de développement, pour les reporter sur d'autres régions qui auront été vidées de leur substance. Une politique consistant à retirer à Paul pour donner à Pierre risque de créer beaucoup de mécontents, sans pour autant atteindre le résultat recherché.

Sources : Presse Anglaise.

## Annexe 1

TABLEAU I

ACCROISSEMENT (EN POURCENTAGE) DU NOMBRE  
TOTAL DES TRAVAILLEURS DES PRINCIPAUX GROUPE  
D'INDUSTRIE ENTRE 1952 ET 1962

Services professionnels et scientifiques.....	+ 43
Commerce de distribution.....	+ 34
Assurances, banques, finances.....	+ 32
Constructions mécaniques et électriques.....	+ 24
Papier, imprimerie.....	+ 20
Construction.....	+ 19
Véhicules.....	+ 8
Industrie et métaux.....	+ 7
Industrie chimique.....	+ 6
Gaz, électricité, eau.....	+ 4
Alimentation, boissons, tabac.....	— 2
Charpente, meubles.....	— 2
Administration Publique.....	— 2
Transports et communications.....	— 4
Habillement et chaussures.....	— 7
Cuir et peaux.....	— 10
Textiles.....	— 14
Constructions navales.....	— 15
Mines et carrières.....	— 18
Agriculture, forêts et pêche.....	— 25

## Annexe 3

TABLEAU III

CHANGEMENTS DE POPULATIONS DUS  
AUX MIGRATIONS

Régions	Variations numériques
Est	+ 455.000
Sud	+ 237.000
Sud-Ouest	+ 78.000
Midlands	+ 126.000
Pays de Galles	— 49.000
Nord	— 86.000
Yorkshire (Ridings)	— 98.000
Nord-Ouest	— 124.000

## Annexe 4

TABLEAU IV

EXODE URBAIN VERS LA PÉRIPHÉRIE DES VILLES  
ENTRE 1951 ET 1961

	Nombre	Pourcentage
Manchester	— 42.041	— 6,0
Liverpool	— 43.348	— 5,5
Régions périphériques	+ 162.940	+ 8,0
Birmingham	— 7.034	— 0,6
Région périphérique	+ 166.653	+ 22,5
Londres et Grand Londres	— 176.121	— 2,1
Région périphérique	+ 363.064	+ 14,2

TABLEAU V

L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE PAR LE BOARD OF TRADE  
AUX ENTREPRISES S'INSTALLANT  
DANS LES ZONES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

	Aide financière	Emplois créés grâce à cette aide
1963/64	£ 30.216.000	38.475
1964/5	£ 40.609.000	60.243
1965/6	£ 42.314.000	92.494
1966 Juillet-Décembre	£ 43.700.000	62.004

## Annexe 5

TABLEAU VI

## LES AVANTAGES CONSENTIS AUX ENTREPRISES

	Local Employment Act 1963				Industrial Development Act 1966			
	« Development » Districts		Reste du pays		« Development » Areas		Reste du pays	
	Subventions	Avantages fiscaux	Subventions	Avantages fiscaux	Subventions	Avantages fiscaux	Subventions	Avantages fiscaux
		Invest initial		Invest initial		Invest initial		Invest initial
Nouvel équipement et machines nouvelles.....	10 %	30 %	—	30 %	40 % (1)	—	20 % (2)	—
Nouveaux bâtiments :								
a) Industriels.....	25 %	15 %	—	15 %	25 à 35 %	15 %	—	15 %
b) non-industriels.....	25 %	—	—	—	25 à 35 %	—	—	—

(1) 45 % avant le 31 décembre 1968

(2) 25 % avant le 31 décembre 1968

## Annexe 2

TABLEAU II

## TAUX DE CHOMAGE (moyennes mensuelles)

	Irlande du Nord	Ecosse	Pays de Galles	Région Nord	Royaume Uni
1950	5,8	3,0	3,5	2,8	1,6
1951	6,2	2,5	2,6	2,2	1,3
1952	10,3	3,3	2,9	2,6	2,1
1953	8,2	3,0	3,0	2,4	1,8
1954	7,0	2,8	2,5	2,2	1,5
1955	6,8	2,4	1,8	1,6	1,2
1956	6,4	2,4	2,0	1,5	1,3
1957	7,3	2,6	2,6	1,7	1,6
1958	9,1	3,7	3,8	2,4	2,2
1959	8,8	4,5	3,8	3,4	2,3
1960	6,8	3,6	2,7	2,8	1,7
1961	7,5	3,1	2,6	2,4	1,6
				Grande-Bretagne	
1962	—	3,6	3,1	3,7	2,0
1963	—	4,8	3,6	5,0	2,5
1964	—	3,6	2,6	3,3	1,6
1965	—	3,0	2,6	2,6	1,4
1966	—	2,9	2,9	2,6	1,5

## La Providence

ACCIDENTS - AUTOS - INCENDIE - VIE

**M. FLEURY**

2, Rue Guépin NANTES  
Tél. 71.65.27

P. PENHOUE

**ARTS MÉNAGERS SAINT-CLAIR**

102, Bd de l'Égalité - nantes - Tél. 71.10.70

radio - télévision

**SCHNEIDER -:- HOOVER**

— Réparations toutes marques  
— Vente et service après-vente

## ENTREPRISE ROCH

S. A. R. L.



plâtrerie — faïence

20, rue Ernest-Legouvé NANTES  
Téléphone 74.01.28

**VERSAILLES-AUTOMOBILES**

TOUTES VOITURES 307, ROUTE DE VANNES  
DE SPORT NANTES  
NEUF - OCCASION Tél. 74.30.33 - 74.19.63

**MERCEDES-BENZ  
JAGUAR**

**B. M. C.** MORRIS  
M. G.

## Quincaillerie

# DELAROUX



12, Place de Bretagne  
NANTES

Téléphone : 71.27.68

## "LA CIGALE"

Etablissement  
classé Monument Historique

Café Restaurant SELF-SERVICE

Place Graslin  
NANTES - Tél. 71.45.13

FRUITS — LÉGUMES — PRIMEURS  
POMMES DE TERRE

Livraisons journalières

détaillants, restaurants, collectivités

## RIMBERT & FILS

5, rue de Colmar - (Champ de Mars) - NANTES  
Tél. 71.48.23

## PROTECTION VOL ET INCENDIE

Service  
et  
Technique

# FICHET-BAUCHE

Succursale de l'Ouest : 30, Rue de la Boucherie  
NANTES - Tél. 71.12.39

## ATELIERS RÉGIONAUX CHAUSSON

Société Anonyme au Capital de 4 124 500 F  
Siège Social : 92 - GENNEVILLIERS

succursale nantaise

110, Boulevard Dalby 44 - NANTES

TÉLÉPHONE (40) 74.12.24

NEUF - RÉPARATIONS - ÉCHANGES

ATELIER ANNEXE : 29, Rue Als-Lorraine - 79 - NIORT - Tél. (40) 24.16.44

Le doute fait souffrir... M<sup>me</sup> de STANISLAS  
La certitude guérit... CÉLÈBRE VOYANTE

Tout ce qu'elle prédit arrive. Elle possède un don secret à prédire l'avenir dont la réputation n'est plus à faire. Cartomancienne de premier ordre, ses secrets et son pouvoir vous viendront en aide. Pourquoi ne ferait-elle pas pour vous ce qu'elle fait pour tant d'autres. Son fluide vital et cosmique lui permet d'enlever les mauvais sorts les plus anciens sur personnes et sur bestiaux. ELLE GUIDE, CONSEILLE, DIRIGE.

REÇOIT TOUS LES JOURS de 8 h à 20 h  
(sauf Dimanche et Lundi) et SUR RENDEZ-VOUS  
11, Rue Saint-Léonard, 2<sup>e</sup> étage - NANTES - Tél 71.94.63  
NE SE FAIT JAMAIS REMPLACER

Partout où l'on soude

Matériels  
Produits



à NANTES

21, Bd Babin-Chevaye — Tél. 71.05.27

## Transports L. Raffeneau

4, Boulevard Prairie-au-Duc  
Tél. 71.56.71

Entrepôt : Avenue Félix-Lemoine  
Tél. 74.00.31

NANTES

— TRANSPORTS grande distance  
— MANUTENTION

**RANCIERE** le meilleur accueil

13, RUE D'ORLÉANS - NANTES

C. C. P. Nantes 628-72 — TÉL. 73.38.20 — R. C. Nantes 58 A 1934

vous est réservé

**Ets J. Caillon**

BOIS TOUTES ESSENCES  
MATERIAUX DE CONSTRUCTION  
PORTES ISOPLANE - CONTRE-PLAQUÉ  
MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE

Bureau : 18, Rue Crébillon - Tél. 73-20-30  
Entrepôt : 6, Quai Ernest-Renaud - Tél. 71-01-16  
**NANTES**

**Entreprise SANCEAU**

★

M. BRIAND

15, Rue Pitre Chevalier NANTES  
Tél. 74.52.24

**BCT**

BANQUE de la CONSTRUCTION et des TRAVAUX PUBLICS

Pour vous loger adressez-vous à une BANQUE SPÉCIALISÉE

Tous crédits immobiliers de 2 à 20 ans  
Résidences principales ou secondaires

2, Rue Guépin - NANTES  
Tél. 73-67-60

PARIS - 2, Place Rio-de-Janeiro  
Tél. 387-47-19

**BCT**

Bureaux à RENNES et BREST

**soyac  
sait**

QUELLE EST LA FORMULE  
de CRÉDIT CORRESPONDANT À  
VOTRE PROBLÈME PERSONNEL.

CRÉDIT IMMOBILIER  
CRÉDIT AUTO  
CRÉDIT ÉQUIPEMENT  
MATÉRIEL - CRÉDIT BAIL  
CRÉDIT VOYAGES

15 bis, Rue de la Paix - 44 - NANTES - Tél. (40) 73.48.81

**L'ENTREPRISE INDUSTRIELLE**  
Génie Civil - Electricité

**CONDUITES ET CANALISATIONS**  
Adduction et Distribution d'Eau  
Pipe-lines - Assainissement

Direction Régionale : NANTES - 12, rue du Loquidy  
TÉLÉPHONE 74.93.80

— VOITURES D'OCCASION GARANTIES —

**Garage F. DE PONSAY**

3, Rue de Bouillé Tél. 71.99.05 - NANTES

**BOURIAUD & C<sup>ie</sup>**  
CHAUDRONNERIE -- TOLERIE  
ACIERS INOXYDABLES - ALLIAGES LÉGERS - MÉTAUX SPÉCIAUX  
Fournisseurs agréés de la Marine Nationale, l'Aéronautique,  
l'Énergie Nucléaire  
36, Route de Roche-Maurice - NANTES - Tél. 76.56.70

Carrelages  
Faïences  
Marbres  
Dallages  
Rustiques

**AOËL BRÉGER**  
Céramiques Italiennes

PARQUETS COLLÉS  
DALLES PLASTIQUES  
MOQUETTES

tél 71.69.52

Salle d'exposition 1<sup>er</sup> étage

4, rue des 3 Ormeaux - NANTES

## La Cassa per il Mezzogiorno et le développement industriel du sud de l'Italie

M. PECCATORE  
Président de la Cassa  
per il Mezzogiorno

### Un aperçu sur le problème du Sud de l'Italie.

1. — L'Italie du Sud, avec une population d'environ 20 millions d'habitants et une surface de 130.000 km<sup>2</sup>, se compose, essentiellement, du territoire au Sud de Rome, de la Sicile et de la Sardaigne : en tout, il comprend à peu près 40% de l'ensemble du territoire et de la population de l'Italie. Le contraste entre le développement économique et social du Nord et celui du Sud de l'Italie est un exemple typique d'un dualisme structurel, qui date non seulement depuis des siècles et qu'on peut attribuer non seulement aux différences géographiques, hydrographiques et climatiques) mais aussi pour des raisons historiques.

### Evolution de la politique économique pour l'Italie du Sud. — La Caisse pour le Midi.

2. — Au début du siècle on a adopté toute une série de mesures particulières dans l'espoir de résoudre le problème de l'Italie du Sud, mais elles manquaient des dimensions et de la coordination nécessaires pour atteindre les résultats qu'on espérait. Seulement après la deuxième guerre mondiale on a entrepris une politique organique en faveur du Mezzogiorno qui s'est concrétisée dans la création d'un fonds spécial et additionnel mis à la disposition par le Gouvernement italien et dans la constitution d'un Organisme extraordinaire et autonome, la « Cassa per il Mezzogiorno » (La Caisse pour le Midi) qui a pour but de réaliser les programmes de développement (loi n° 646 du 10 août 1950). Au début on avait fixé à dix ans la période de la réalisation du programme et on avait alloué un fonds de 1.000 milliards de lires (1.600 millions de dollars). En même temps, on avait créé un Comité des Ministres pour le Midi de l'Italie dans le but d'uniformiser et de rendre fonctionnelles les directives pour une action publique dans l'Italie du Sud et pour coordonner le programme extraordinaire avec les mesures prises par les Ministères ordinaires.

### Extension graduelle de la sphère d'activité de la Cassa per il Mezzogiorno.

3. — La première période de l'activité de la « Cassa » a été marquée par des interventions dans le secteur des infrastructures (en particulier les routes, les chemins de fer, et les aqueducs) et par le développement de l'agriculture (réforme agraire, reboisement, irrigation, transformation et amélioration des exploitations agricoles). Après cette période initiale, qu'on peut définir de « pré-industrialisation », avec les dispositions de la loi n° 634 du 29 juillet 1957, la durée du programme a été étendue à quinze ans et les allocations financières ont doublé. En outre, la sphère d'activité de la « Cassa » s'est étendue graduellement à d'autres secteurs de l'économie du Sud, l'industrialisation avant tout, le tourisme, la formation professionnelle et des cadres.

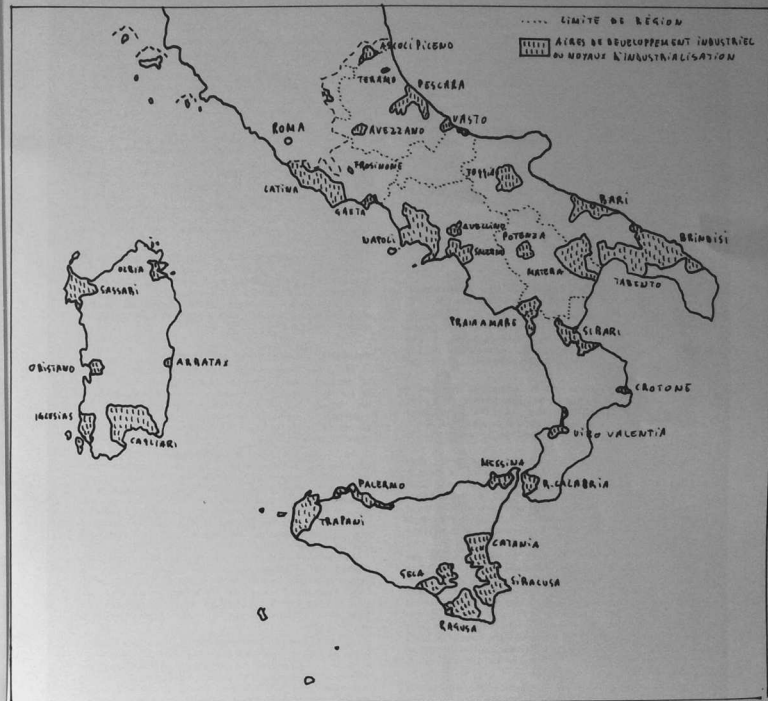
### Nouvelles attributions confiées à la « Cassa per il Mezzogiorno » pour la période 1965-1980 — La coordination des interventions publiques dans le Sud de l'Italie.

4. — L'expérience acquise avait montré que pour mener à bien le développement du Mezzogiorno il était nécessaire, tout d'abord, de concentrer davantage les activités dans certaines zones du Sud et deuxièmement de garantir une coordination plus étroite des interventions publiques à atteindre a priori par des plans quinquennaux de coordination.

5. — Selon les dispositions de la loi n° 717 du 26 juin 1965, on a prorogé la période de l'intervention extraordinaire de la « Cassa » jusqu'en 1980, avec une ultérieure attribution d'allocations de 1.640 milliards de lires, équivalent à 2.600 millions de dollars, pour la période 1965-1980. Cette loi répond aux exigences mentionnées plus haut, dans le sens qu'elle concentre les interventions extraordinaires dans les zones qui offrent les plus grandes possibilités de développement dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et du tourisme.

6. — En même temps, le programme de coordination des interventions publiques dans le Sud de l'Italie s'insère

## AIRES ET NOYAUX D'INDUSTRIALISATION



dans le Plan national de développement économique, tandis que se développe, au niveau national, la planification économique.

#### Structure industrielle du Mezzogiorno en 1951.

7. — La dépression économique de l'Italie du Sud est dans le secteur industriel plus évidente que partout ailleurs. En effet, c'est ce secteur qui a enregistré, en 1950, le taux le plus élevé de dépression par rapport au Nord. Les causes en étaient profondes et enracinées : absence totale d'économies externes, peu d'aptitudes des entrepreneurs à l'égard des investissements non-traditionnels. En même temps, il y avait des raisons plus récentes : des dommages de guerre assez étendus, un rythme plus lent de reconstruction, pénurie de ressources en énergie, ressources financières limitées et d'autres raisons encore qu'on pouvait attribuer aux conséquences de la guerre.

8. — En réalité, à peu près la moitié des employés dans les industries du Sud, en 1951, travaillaient dans des entreprises à caractère artisanal ou familial, utilisant un outillage et des méthodes surannés qui n'étaient pas en mesure d'assurer la concurrence. D'ailleurs, la gamme des produits se limitait plus ou moins à la production traditionnelle des industries méridionales (industries alimentaires, habillement, travail du bois, etc.). Les quelques grosses industries étaient au contraire concentrées dans deux ou trois villes.

#### Evolution de la politique économique pour l'industrialisation de l'Italie du Sud et rôle de la Caisse pour le Midi.

9. — Pendant la période qui a précédé l'industrialisation, orientée vers la création d'un réseau de base d'infrastructures et de modernisation de l'agriculture, on a pris d'importantes décisions de politique économique en vue d'entreprendre un processus de développement strictement industriel.

10. — Il faut remarquer que les entreprises industrielles en Italie sont, dans la plupart des cas, privées, mais aussi que les entreprises à participation de l'Etat sont gérées de la même façon que les entreprises privées : les opérations de ces deux types d'entreprises se basent sur la concurrence.

11. — Une des premières méthodes d'intervention dans le Midi de l'Italie a été la réorganisation ou la création d'instituts spéciaux de crédit pour le financement à court ou à long terme à des taux réduits (1953). En même temps il a été possible d'obtenir des crédits considérables à l'étranger (surtout à travers la B.I.R.D.) pour financer la création d'installations d'énergie électrique et la création d'industries de base sur une grande échelle.

12. — En 1957 on a accéléré ce processus par des nouvelles et plus importantes formes d'incitations. Tout d'abord on a réduit le taux d'intérêt (jusqu'à un minimum de 3% dans certains cas) et accordé des contributions à fonds perdus (variant de 10 à 25% des frais d'implantation) pour la construction, l'extension et la modernisation d'entreprises industrielles. Deuxièmement, on a décidé de créer des aires et des noyaux de concentration industrielle dans lesquelles on a démarré par la construction des infrastructures indispensables pour l'implantation de nouvelles entreprises industrielles.

13. — Enfin, en 1965, par l'intégration des programmes de la « Cassa » avec les autres interventions publiques dans le Midi, dans le cadre plus vaste de la planification économique nationale, on a formulé une série graduelle de facilités, en vue de sélectionner et d'orienter les investissements industriels dans les secteurs et territoires qui

répondent davantage aux buts de la planification économique.

#### Instruments pour l'industrialisation.

14. — Voici un aperçu des instruments auxquels on a recours pour accélérer et diriger le processus d'industrialisation.

15. — **Crédits à faibles taux d'intérêt.** C'est la forme d'incitation la plus importante. Cette forme de financement couvre en moyenne 50% des frais d'implantation ; dans certains cas, le pourcentage peut atteindre même le 70%. Le taux d'intérêt varie de 3 à 6% selon la dimension, le secteur et la localisation du projet ; le taux d'intérêt est de toute façon beaucoup plus bas que celui pratiqué sur le marché. La durée des crédits varie de 10 à 15 ans.

16. — Les fonds nécessaires pour ces opérations sont largement réperés au moyen d'émissions d'obligations sur le marché italien, avec une contribution de la Caisse, qui rend possible l'application des taux d'intérêt mentionnés plus haut. En outre, de nombreuses ressources financières proviennent des prêts à l'étranger avec la B.I.R.D. et la B.E.I., et au moyen d'obligations ; ces fonds sont généralement employés à des taux d'intérêt réduits pour lesquels est prévu le remboursement de la part du Ministère du Trésor.

17. — **Subventions à fonds perdus,** qui sont actuellement octroyées selon différents pourcentages jusqu'à un plafond de 20% pour les frais d'implantation et d'équipement (exclu l'achat du terrain), selon la dimension, le secteur et la localisation du projet. La contribution est souvent plus élevée (30%) pour l'achat des machines produites dans l'Italie du Sud.

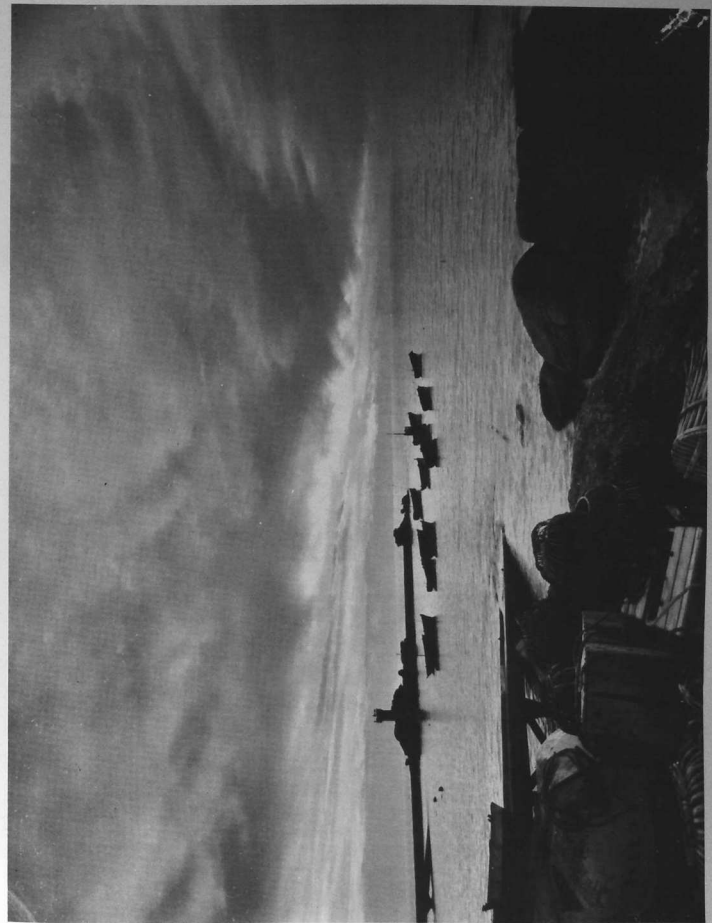
#### Avantages fiscaux et achats préférentiels.

18. — Les premiers consistent dans l'exemption ou bien la réduction des impôts sur le revenu, sur les sociétés et sur le chiffre d'affaires, sur les droits d'enregistrement, etc. En ce qui concerne les achats préférentiels, les organisations publiques sont obligées par la loi d'acheter au moins 40% de leurs fournitures à des producteurs installés dans le Sud.

19. — **Aires et noyaux d'industrialisation,** dont le but est de créer des centres d'attraction pour les entreprises industrielles. Des consortiums ont été constitués ad hoc par les autorités municipales et provinciales, les Chambres de Commerce, les Associations ou autres Organisations industrielles, en vue de créer douze aires de développement industriel et vingt-huit noyaux d'industrialisation dans le Sud (les derniers étant géographiquement moins étendus que les aires).

En accord avec les directives des plans directeurs d'urbanisme, approuvés par le Gouvernement central, les consortiums se chargent de la création et de la gestion des infrastructures, de l'achat du terrain en vue de l'assigner aux entreprises industrielles et de la promotion de toute autre initiative en vue du développement industriel de la zone.

20. — L'assistance technique de la Caisse aux Consortiums peut s'effectuer sous différentes formes : subventions à fonds perdus jusqu'à concurrence de 85% du coût des infrastructures et des avances pour le restant, 15% ; des financements pour l'achat des terrains devant être cédés aux entreprises industrielles ; des prêts pour l'entretien et pour la gestion d'installations et services par les consortiums ; des subventions couvrant jusqu'à 50% pour la construction des « gros ouvrages » industriels en vue de la rétrocession à des industriels ; des contributions pour



l'organisation et les charges d'exploitation des consortiums.

21. — Les aires et les noyaux d'industrialisation doivent assurer aux nouvelles initiatives installées dans leurs périmètres une vaste gamme d'économies externes, qui dérivent non seulement de l'existence des infrastructures nécessaires mais aussi des avantages du fait de la proximité d'industries complémentaires. Cela constitue un facteur supplémentaire pour accélérer l'implantation d'activités industrielles dans les zones de l'Italie du Sud qui, selon les directives du plan, sont les plus réceptives.

22. — La « Caisse » est chargée aussi de la création de toute une série d'importantes infrastructures (ports entièrement équipés, aéroports, adduction d'eau, embranchements avec les autoroutes) au service des aires et des noyaux d'industrialisation.

23. — Sociétés financières qui ont pour objet d'assurer une participation active aux initiatives privées, non seulement en leur fournissant une partie du capital, mais aussi en leur donnant l'assistance technique. La « Cassa » participe au capital au moyen de deux Sociétés : l'INSUD (Initiative pour l'Italie du Sud) et la FINAM (Société Financière pour l'Agriculture).

24. — Sociétés à participation de l'Etat. Le programme de développement pour l'Italie du Sud comprend aussi la participation de sociétés à participation de l'Etat (appartenant au groupe de l'I.R.I.). — Institut pour la Reconstruction Industrielle, de I.E.N.I. — Société Nationale des Hydrocarbures, de I.E.F.I.M. — Société Financière pour les Industries Mécaniques. Ces entreprises sont obligées d'investir pas moins de 60% dans de nouveaux projets et pas moins de 40% dans le Sud. Il s'en suit que les initiatives contrôlées par l'Etat jouent un rôle de premier plan dans le secteur des industries de base (acier, pétrochimie, industrie mécanique).

25. — L'assistance technique est assurée par une organisation spéciale, la I.A.S.M. (Institut pour l'Assistance au Développement du Sud de l'Italie). Cet institut se charge, surtout en ce qui concerne le secteur industriel, de la promotion, de la publicité et de l'information en Italie et à l'étranger. Il se charge aussi de l'assistance technique, juridique, fiscale et administrative aux entreprises et aux consortiums.

26. — Formation professionnelle et des cadres. La « Cassa » se charge de l'amélioration des installations des écoles techniques, de l'organisation de cours de qualification professionnelle, de l'organisation de cours de qualification à l'intérieur des entreprises, de cours de formation et de mise à jour pour les monteurs, pour les cadres moyens et pour les dirigeants.

27. — Industries artisanales : étant donné que l'artisanat continue à avoir dans l'Italie du Sud une importance primordiale, la loi autorise la Caisse à accorder aux entreprises artisanales des subventions ne dépassant pas 30% des coûts nécessaires pour leur implantation et pour leur modernisation. Cette intervention est menée pour stimuler et promouvoir la nouvelle mentalité « industrielle » auprès des artisans du Sud.

#### Résultats atteints jusqu'en 1966.

28. — La série de facilités accordées par la Caisse a stimulé beaucoup les investissements, avec des résultats très positifs, surtout à partir de 1960, en même temps qu'avait lieu, dans le reste du pays, l'expansion économique. Entre 1951 et 1960, plus de 10 000 projets ont bénéficié de crédits industriels, pour un investissement

global de 4 000 milliards de lires (équivalent à 6 400 milliards de dollars), et la création de 450 000 emplois permanents. Particulièrement intéressées ont été les industries : chimiques (30% de l'investissement total), métallurgiques (17%), alimentaires, mécaniques, de matériaux de construction (10%) et textiles (5%).

29. — On a remarqué une tendance progressive vers la distribution territoriale équilibrée des industries, même si dans quelques zones la situation n'est pas encore satisfaisante. D'un point de vue qualitatif, les changements ont commencé tout d'abord avec l'implantation de nouvelles industries qui n'existaient pas auparavant, mais aussi et surtout avec la tendance marquée à l'installation d'établissements sur une grande échelle, modernes et compétitifs, dans lesquels on tient compte constamment des progrès de la technique.

30. — Dans le cadre de la structure de la production méridionale dans son ensemble, la contribution de l'industrie à la production brute s'est élevée d'environ 550 milliards de lires en 1951 à plus de 2 200 milliards de lires en 1966 (de 880 à 3 500 millions de dollars). Dans des termes relatifs, la proportion de l'industrie, dans la production brute, est passée, pendant la même période, de 25% à 33% de la totalité, tandis que la proportion pour l'agriculture, bien qu'augmentant dans les termes absolus, a baissé de 43% à 27%.

31. — Pour arriver à une évaluation globale des progrès obtenus dans l'Italie du Sud pendant cette période, des indicateurs significatifs ont été fournis soit par la moyenne annuelle d'une augmentation d'environ 4%, à des prix constants du revenu par capita, soit par l'augmentation qualitative dans la consommation, qui a montré une nette augmentation des dépenses dans d'autres secteurs que ceux de première nécessité.

#### Conclusions.

32. — L'expérience qu'a acquise l'Italie dans le secteur du développement de l'industrie dans le « Mezzogiorno » revêtira sûrement un très grand intérêt pour les autres pays ayant des problèmes analogues, surtout en tant qu'exemple de politique économique qui envisage en même temps la croissance accélérée de régions particulières dans le cadre du développement général du pays.

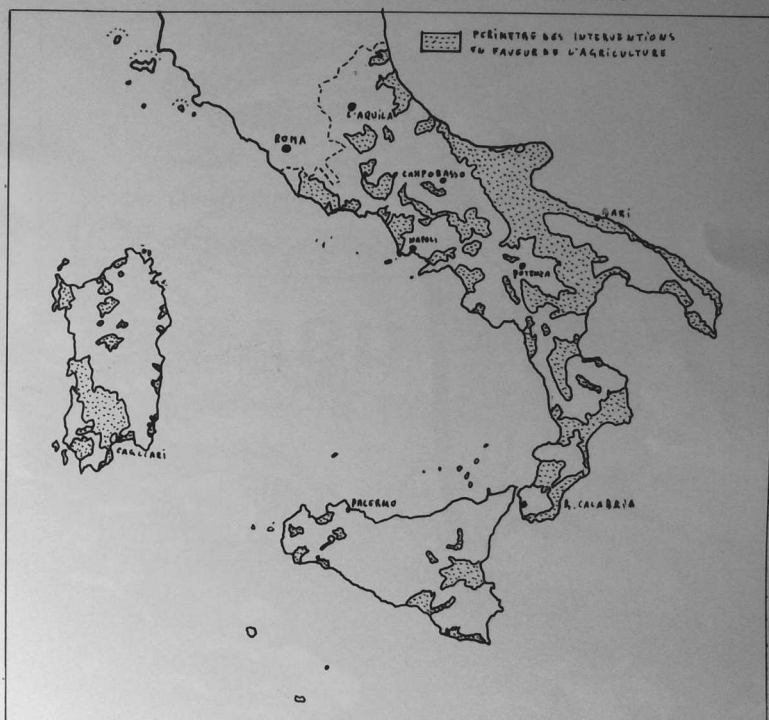
33. — Dans cette perspective, le processus de développement de l'Italie du Sud a été particulièrement facilité par l'existence, au niveau national, d'une structure économique de plus de 50 ans, très développée, qui a fourni les capitaux, les investissements, les produits finis, un marché de consommation étendu, et surtout des entrepreneurs de valeur, les facilités accordées ont aussi largement contribué à l'extension et à la modernisation d'industries localisées dans le Midi.

34. — Il y a aussi en commun, entre le Nord et le Sud, la culture, la législation, le système administratif et bancaire et d'autres services qui ont favorisé le développement.

35. — Un autre facteur important pour la politique d'industrialisation a été le rôle joué par les entreprises à participation de l'Etat, ayant les mêmes buts de productivité et de compétitivité : elles ont harmonisé leurs installations avec celles des entreprises privées.

36. — Les nouvelles entreprises installées dans le Sud de l'Italie ont demandé le recrutement des forces de travail locales qui, même n'étant pas spécialisées dans la plupart des cas, ont démontré être extrêmement malléables et ont répondu favorablement à la nouvelle structure productive.

## ZONES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE





## CARAVANES - SERVICE

Route de Paris - NANTES (face Centre Commercial de Gros)



*Un Constructeur spécialisé*

*et un service après-vente efficace assuré par*

**GERARD** CARROSSIER

LIGNÉ - 44 Tél. 2



Les Meilleures Marques  
du Tourisme à l'habitation

- ▶ GRUAU-ANTEM
- ▶ Val-de-Loire
- ▶ Willerby

Tentes et accessoires

Entretien, réparations, transformations

ENTREPRISE de PEINTURE  
PAPIERS PEINTS - DECORATION

Maurice  
Éricau

136, Bd de la Fraternité - Tél. 71.72.00  
NANTES

TOUT POUR VOTRE JARDIN

PLANTS - ARBUSTES - POTERIES  
MOTOCULTEURS - TONDEUSES  
PRÉFABRIQUÉS (garages - clapiers - etc.)  
Plantes et Fleurs d'appartement

**H. LE HOUËZEC**  
62, rue A.-Briand REZÉ-les-NANTES  
Tél. 75.64.97



laboratoire couleurs

**NANTES-COLOR**

Qualité  
Rapidité  
Service  
Ramassage

Tél. 74.62.98 — Boîte Postale N° 1217  
Zone Industrielle NANTES-CARQUEFOU-44



Sté gros & Cie  
54, Rue d'Alloville - 44 - NANTES

SPÉCIALISTE en MATÉRIAUX  
de CONSTRUCTIONS  
et CANALISATIONS

Tél. 74-40-70

-- Optique  
-- Acoustique

**Claude Baron**

31, Rue Jean-Jaurès - 44 - REZÉ  
Téléphone 75.40.47

MÉTALLISATION MODERNE

3, Rue Alsace-Lorraine - REZÉ Tél. 75.67.27  
ZINCAGE - CADMIAGE-ELECTROLYTIQUE - BOULONNERIE PROTÉGÉE

FAITES  
CONFIANCE  
A  
NOS  
ANNONCEURS

charcuterie fine



**l'hôtelier**

halles saint-louis - brest - tél. 44.21.80

spécialités d'andouillettes pur porc

WEST DACTYLO AGENCY

M<sup>me</sup> Simone LUCAS - Propriétaire  
Tél. 44.34.71 5, rue de Siam - BREST 2<sup>e</sup> Etage

Tout ce qui concerne les travaux de bureau

ENTREPRISE  
Travaux de DACTYLOGRAPHIE  
DUPLICATION  
Tirage de TOUTS DOCUMENTS

Travail rapide  
Travail soigné

COURS COMMERCIAL

DACTYLOGRAPHIE  
SECRETARIAT  
COMPTABILITE  
STENOGRAPHIE  
STENOTYPE  
MECANOGRAPHIE

Auré par l'Etat

LES PARFUMERIES  
AZUR DE FRANCE

vous proposent...

Leurs Produits des plus grandes Marques  
Leurs Parfums Haute Couture  
Leur Cabinet de soins esthétiques (massage facial,  
maquillage, massage du cuir chevelu, manucure  
par Esthéticienne diplômée)

67, rue de Siam 4, Rue Jean-Jaurès

PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE CENTRAL

**SOCIÉTÉ ARMORICAINE  
de PLOMBERIE**

Téléphone : 44-25-58 - R. C. 55 B 16  
5, Rue Portzmoguer  
(Près Hôpital Maritime) **BREST**

Auto-École St-Christophe

**KERHASCOET**

Maître Diplômé de la Préparation Routière de Brest

2 cv  
R 10  
Simca 1300  
Peugeot 204

134, rue Jean-Jaurès

57, rue de Verdun, Tél. 44-59-00

Leçons de Code (méthode Audio-Visuelle)

Prix spéciaux pour étudiants

Cours COTOUR

Enseignement Commercial

27, Rue Fautras BREST

Préparation aux C.A.P.  
Secrétaire  
Employé de Bureau  
Aide Comptable  
Tous travaux Duplicateur

Melle COTOUR, Directrice  
Reçoit les inscriptions  
Les mercredi et samedi  
de 9 h. à 17 h.

## JEAN FLOCH

Rue Gay-Lussac - Kérinou - BREST  
Tél. 44.39.22

Vins de consommation - Vins fins  
Spécialité de Muscadet - Spiritueux



## A. BOUVIER

46, rue de Siam  
BREST Tél. 44.10.28

Fourreur - Fabricant

Toute la gamme des Cuirs et Daims

MOTEURS ELECTRIQUES  
MOTEURS NEUFS et D'OCCASION  
TRANSFOS

Réparateur agréé VAL D'OR - SILEX - PEUGEOT

## Ets B. COTTIN

140, Rue Pierre-Sémard - Tél. 44.32.66

BREST

Bobinage - Transformation  
Réparations de toutes machines  
Dépannages rapides

La plus ancienne maison de  
Fournitures Marine  
Industrie - Yachting

## Paul BERTHELOT

40, Quai de la Douane - BREST - Tél. 44.33.22

Huile Esso-Marine

## LIBRAIRIE RÉGIONALE

79, rue Jean-Jaurès - BREST

Téléphone : 44-37-95

Tout le classique - Toutes les fournitures scolaires

Papeterie - Librairie

## H. LE ROUX

1, rue Saint-Martin - BREST

Téléphone : 44-29-70

Toutes les fournitures scolaires - Stylos

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

LA BANQUE A VOTRE SERVICE  
PARTOUT EN FRANCE

1600 GUICHETS

Agence à Brest, 72, rue de Siam, tél. 44.13.75  
Bureaux à Morlaix, Landerneau, St-Pol-de-Léon, Landivisiau

Filiales et Correspondants dans le monde entier

## Le Parc Naturel Régional d'Armorique

Henri BEAUGÉ

Chargé de Mission au Ministère du Plan  
et de l'Aménagement du Territoire,  
pour la création des parcs naturels  
en France

### I. — LES PARCS NATURELS REGIONAUX DANS LA POLITIQUE GÉNÉRALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#### a) Buts.

Les parcs naturels régionaux ont été institués par le décret du 1<sup>er</sup> mars 1967 pour répondre, dans une certaine mesure, aux préoccupations économiques et sociales du Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Plan et notamment pour :

- procurer aux citadins des grands centres urbains des zones naturelles de détente,
- animer certains secteurs ruraux en difficulté sur le plan agricole,
- assurer, par l'adhésion des collectivités locales et de la population, la protection et la mise en valeur des sites et monuments.

Chaque semaine, des milliers de promeneurs fuient le bruit et l'air vicié des grandes cités pour aller respirer l'air pur des campagnes.

Cette migration périodique vers les résidences secondaires ou les bois domaniaux est devenue, pour l'homme moderne, la condition même de son équilibre : la verdure et l'espace lui sont aussi nécessaires pour vivre que l'air et l'eau. De deux villes aux conditions économiques semblables, l'industriel, que les Pouvoirs Publics incitent à s'établir en province, choisira celle dont la mer ou les champs de ski sont à proximité, celle dont la campagne environnante, pittoresque, boisée, offre le plus de possibilités d'évasion et d'air pur.

Le phénomène sociologique de l'évasion hebdomadaire exige donc un aménagement approprié du territoire : la création, la mise en valeur de zones naturelles de détente doit s'inscrire dans les plans d'aménagement de grandes cités au même titre que les principaux équipements, au même titre que l'établissement d'enseignement — que bien souvent elles complètent — au même titre que les hôpi-

taux — que dans bien des cas elles auraient utilement précédés.

Simultanément, l'habitant des campagnes fuit le village qui l'a vu naître, auquel il reproche son inadaptation aux exigences de la vie moderne.

Sans doute les conditions économiques actuelles impliquent-elles une importante migration des ruraux vers la ville : les progrès techniques et notamment la mécanisation, l'entrée de l'agriculture dans l'économie mondiale, concourent à la réduction du nombre des agriculteurs ; mais il y a une limite à cette émigration au delà de laquelle nous risquons de voir se développer des monstres urbains au sein d'une campagne désertée, il y a une limite au delà de laquelle toute relance économique, voire touristique, devient impossible.

C'est un problème d'équipement que certaines communes espèrent résoudre par l'industrialisation. L'implantation d'industries dans la verdure des campagnes serait évidemment la solution idéale. Cette solution, possible dans certains cas limités, apparaît, hélas, trop souvent sans espoir, faute d'eau, faute d'énergie, faute de matières premières sur place.

Les industries sont généralement complémentaires, elles ont besoin les unes des autres, besoin de services administratifs de plus en plus nombreux et complexes ; elles ont tendance à se grouper près des grandes agglomérations, près des voies maritimes ou ferroviaires.

C'est indirectement qu'apparaît dans le monde rural l'effet de l'industrialisation des provinces par la clientèle qu'elle approchera ainsi des régions touristiques.

Car il apparaît aussi que les secteurs les plus touchés par l'émigration rurale sont presque toujours les plus beaux et les plus pittoresques, les plus favorables à un équipement culturel, sportif, touristique, basé sur les innombrables ressources d'histoire et de préhistoire, de nature et d'architecture qu'ils recèlent. Ils s'évanouissent lentement sur un trésor qui pourrait être leur chance, mais qui ne peut être mis en valeur par des communes rurales

pauvres et isolées. Seule une association importante de communes, géographiquement et économiquement concentrées, peut, avec l'aide de l'Etat, mettre sur pied un équipement touristique cohérent et efficace.

Il convient donc de profiter de cette conjonction des besoins des citadins et des ruraux, d'aider certaines campagnes de France à définir la mission qui leur incombe : mission agricole et mission d'accueil et à s'y adapter en fonction d'une agriculture qui évolue et d'une vie urbaine dont elles sont l'indispensable complément.

Il faut enfin assurer la protection de certains paysages, sites et monuments qui sont l'honneur et la chance économique de bon nombre de communes.

L'effort qu'un peuple accorde à la protection de ses monuments est à lui seul un témoignage de sa culture. En cette matière, plus que jamais, la culture et l'économie s'accorde à affirmer la valeur de ces témoins de civilisation.

Un paysage naturel, un monument remarquable, ancien ou moderne, représentent de nos jours une valeur économique : comme un champ, comme le jardin d'un hôtel, ils constituent, à l'échelle de l'urbanisme moderne, un « outil de travail » dont les communes avisées sauront tirer parti.

#### b) Définition.

Le Parc naturel régional :

— n'est pas un luna-park.

— n'est pas un musée. — Des salles d'exposition présenteront aux promeneurs la géographie, l'histoire, la faune, la flore, les produits de la région, mais le parc ne saurait être un musée dans sa totalité. S'il entend présenter un passé dont les habitants ont tout lieu d'être fiers, il entend aussi présenter les produits agricoles ou industriels obtenus grâce aux techniques modernes.

— n'est pas un paysage immuable. — Un paysage évolue comme tout ce qui vit sur terre, il ne peut être question de le figer. Le paysage d'un parc évolue selon les exigences d'une économie agricole moderne et conformément à la « vocation d'accueil » de la région.

— n'est pas une immense réserve de faune et de flore. — Les réserves de faune et de flore constitueront un élément intéressant du parc, tant pour la science que pour la distraction des promeneurs, mais la vie économique, et la présence d'habitants dans le parc exigent que ces réserves soient limitées à certaines portions de territoire clôturées, forêts ou landes, appartenant aux collectivités publiques ou louées par elles, dans lesquelles seront présentés les animaux et la végétation propres à la région.

— n'est pas une vaste base sportive. — La plupart des sports trouveront dans les parcs un champ d'activité idéal, dans la mesure où ceux-ci ne seront pas générateurs de bruit :

- donc pas de karting,
- pas de moto-cross...
- mais marche à pied,
- tennis, basket,
- natation,
- voile,
- escalade,
- équitation, etc...

La chasse et la pêche y seront pratiquées selon les règlements habituels.

— n'est pas une compilation de tous les moyens distractsifs que peuvent souhaiter les citadins pour leurs « vacances ». Seuls seront favorisés les équipements distractsifs pour lesquels un site naturel est nécessaire.

#### QUE SERA DONC ALORS LE PARC NATUREL RÉGIONAL ?

C'est : une vaste zone de nature humanisée, constituée par un ensemble de quelques milliers à quelques dizaines de milliers d'hectares, relativement habités, intéressant une ou plusieurs collectivités publiques.

C'est une orientation volontaire d'une région qui parallèlement à une vocation agricole, s'organise en vue de développer une forme particulière de tourisme culturel et sportif.

Conscientes de l'intérêt économique qu'une telle orientation présente pour l'ensemble de la population, les communes concernées s'engagent à développer, avec l'aide de l'Etat, dans tout ou partie de leur territoire, un aménagement propre à favoriser :

- l'unité et la conservation naturelle des lieux,
- l'essor de la vie rurale,
- l'harmonie des constructions,
- l'accueil et la détente des promeneurs,
- la mise en place de certaines activités culturelles et sportives dont la présence dans un site serait justifiée.

Ceci implique :

— la mise en valeur des paysages, sites et monuments qui constituent le cadre indispensable au développement du tourisme.

— une organisation d'accueil :

- Hôtellerie,
  - Gîtes ruraux,
  - Meublés,
  - Centre d'accueil,
  - Réseau et moyens de communication conçus dans le respect des principes qui précèdent.
- Une présentation de tout ce qui constitue « l'expression d'une région » :
- salles d'exposition,
  - musée de plein air,
  - musée de la nature, etc...

— Des équipements distractsifs sélectionnés, exigeant un cadre naturel,

— Un équipement d'infrastructure indispensable, tant aux activités agricoles que touristiques.

C'est donc un plan d'aménagement global d'une région, élaboré en fonction d'une vocation d'accueil :

C'est un « label » de qualité défini et réservé par un texte juridique :

C'est un service public.

#### b) Support juridique et obligations.

Un parc naturel régional ne peut être juridiquement créé que par la volonté des collectivités concernées, en contre partie d'une aide exceptionnelle de l'Etat. Ces collectivités, en adhérant à la « charte du parc », s'engagent à

faire un effort particulier d'organisation et de mise en valeur.

Le choix de l'organisme administratif du parc est laissé aux collectivités intéressées :

- Association sans buts lucratifs (1901),
- Fondation,
- Régie,
- Société d'Economie Mixte,
- Syndicat Intercommunal,
- Syndicat Mixte.

L'administration de l'organisme est assurée par un Conseil d'Administration.

L'animation des équipements peut être assurée par l'organisme lui-même ou — par délégation de cet organisme — par l'association dite « des Amis du Parc ».

L'ensemble est coordonné par un directeur responsable.

La création d'un parc ne comporte pas de servitudes par elle-même. Les obligations éventuelles ne sont autres que celles que comportent les textes juridiques habituels :

- loi de 1930 sur la protection des sites et monuments,
- loi sur la publicité,
- règles d'urbanisme (périmètres sensibles notamment),
- cadre forestier, etc..., applicables sur l'ensemble du territoire, avec ou sans parc.

Le parc naturel régional constitue donc, en fait, l'un des éléments positifs des mesures contraignantes auxquelles sont soumis les pays de plus en plus peuplés, soucieux d'un aménagement de leur territoire cohérent et harmonieux.

Il convient de noter à cet égard que l'aide de l'Etat pour l'équipement des Parcs Régionaux sera fonction de l'effort que consentiront les collectivités concernées pour atteindre les objectifs poursuivis par cette nouvelle institution.

## II. — LE PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL D'ARMORIQUE

Le projet de Parc Naturel d'Armorique s'inscrit dans la liste des projets dont la création a été approuvée par le Gouvernement le 23 novembre 1966.

L'étude, entièrement financée par la Délégation à l'Aménagement du Territoire, a été confiée à la Société Centrale pour l'Équipement Touristique, par l'intermédiaire de la S.E.M.E.N.F. Un groupe de travail, présidé par Monsieur le Sous-Préfet de Châteaulin, a assuré les liaisons nécessaires entre les responsables de l'étude et l'Administration.

Cette étude qui a pour objet de présenter des suggestions d'équipement et de gestion dont il appartiendra aux communes concernées de décider du sort, comporte 3 parties :

### 1<sup>re</sup> Partie : LES LIMITES

Les propositions de limites présentées au rapport d'études du Projet ne sont données qu'à titre indicatif.

Elles feront l'objet d'examen particulier avec chacune des communes concernées.

Le parc comporterait 4 parties :

- Zone comprise entre les forêts du Huelgoat et du Cranou,
- Zone de l'estuaire de l'Aulne,
- Zone des « Caps »,
- Archipel d'Ouessant.

En outre, une demande a été récemment formulée par quatre conseillers généraux afin d'associer au Parc l'itinéraire fluvial du canal de Nantes à Brest.

### 2<sup>e</sup> Partie : LES ÉQUIPEMENTS

Le développement touristique d'une région implique un développement simultané d'une infrastructure élémentaire : liaisons routières et aériennes, téléphone, voiries, aduction d'eau... En ce domaine, si la création d'un parc en Bretagne intérieure peut être un facteur dynamique d'animation régionale, elle peut aussi constituer un élément efficace d'entraînement en matière de base.

#### a) Réseau de communication :

L'importance et la localisation de certains de ces équipements dépendra du volume et des formes que prendra le tourisme local ; il dépendra aussi, dans une large mesure, de l'effort qui sera consenti dans la recherche et l'approche de la clientèle étrangère par la mise en place d'une organisation touristique sur le mode et à l'échelle des organisations correspondantes dans les parcs étrangers et par la création d'un terrain d'aviation dans la région de Carhaix.

Pau de travaux routiers ont été suggérés dans la 1<sup>re</sup> phase de création du parc : ces travaux comporteraient :

- déviation de la forêt du Cranou par le Nord et par le Sud,
- déviation de Ste-Marie du Ménez-Hom et de St-Herbot,
- ultérieurement, étude d'une liaison ouest-est par le nord du Parc rejoignant au Huelgoat la liaison parallèle, actuellement en cours d'amélioration, par Lannédern et St-Herbot.

Les grands axes routiers Nord-Sud conserveraient la réglementation qui leur est propre, il en serait de même des principales liaisons secondaires traversant le Parc.

Par contre, la vitesse automobile serait limitée pendant la saison touristique sur certaines voies d'intérêt secondaire présentant un incontestable caractère de voies de promenade.

La circulation automobile pourrait être interdite pendant cette même période, — sauf aux riverains — sur certains chemins d'intérêt historique, actuellement abandonnés, qui seraient réservés aux déplacements hippomobiles. Le relevé de ces voies d'histoire est en cours : voies romaines, convergent vers Carhaix, Chemin des Gombes et de la Reine Anne, liaison de St-Cadou à St-Michel de Brasparts vers Loqueffret et St-Herbot. Ces chemins seront jalonnés de gîtes d'accueil permettant l'arrêt des promeneurs.

L'Association des sentiers de grandes randonnées a étudié la jonction du réseau national avec un réseau



nouvellement conçu traversant le Parc d'Armorique, du Huelgoat au Faou.

Enfin, des sentiers de piétons fléchés et minutés dans les secteurs les plus appropriés ; des aires de stationnement pour voitures près des principaux équipements, conçus dans certains cas sur le type des parkings gazonnés ; des aires de jeux (prairies sèches), des aires de pique-nique, parfois couvertes, avec tables, poubelles, et éventuellement, sanitaires.

b) — **Mise en valeur d'éléments existants.**

Sans se substituer nullement à l'Administration des Affaires Culturelles, le Parc se propose de contribuer à l'amélioration du **Cadre** dans lequel se présentent les principaux monuments architecturaux et à leur présentation aux visiteurs plus qu'à la restauration des monuments eux-mêmes :

- monuments mégalithiques,
- enclos paroissiaux (murs d'enceinte et reboisement),
- places publiques de certains villages (La Feuillée, St-Cadou),
- forts militaires (pointe des Espagnols),
- villages anciens abandonnés (musée de plein air),
- matérialisation par tous moyens appropriés des éléments d'histoire plus ou moins disparus :
  - camps romains,
  - templiers.
- présentation sur place, par panneaux explicatifs, des particularités naturelles de la région du Parc.

c) — **Implantation d'équipements nouveaux.**

- Centre d'Accueil des promeneurs (La Feuillée, Guerlesquin),
- Musée de plein air : Ouessant.
- Musée de la Terre : Saint-Rivoal.
- Musée des Ardoisiers (Saint-Cadou),
- Salle d'exposition de la nature (La Feuillée),
- Exposition industrielle.
- Villages de jeunes (Botmeur, Kernaou),
- Maison de l'ornithologie (Ouessant),
- Centre de bricolage
- Centres touristiques : (Le Relacq, St-Herbot, St-Cadou, St-Rivoal...) indépendamment des centres traditionnels du Huelgoat, de Landévennec...
- Exposition artisanale : (Guerlesquin),
- Clubs hippiques, dont la localisation dépendra, pour une large part, de l'initiative privée.
- Club nautique de Brennilis.
- Centre de canoë-kayac (vallée de l'Aulne)
- Bivouacs pour campeurs-marins près de Landévennec et sur les rives de l'estuaire de l'Aulne.
- Bivouacs pour campeurs (camps dispersés et de petites tailles),
- Réserves de faune sur terrains domaniaux communaux ou privés après contrat conclu entre le propriétaire et l'organisme du parc.

— Réserves de flore, dans les mêmes conditions, dans les secteurs définis par la Société de Protection de la Nature en Bretagne, avec création d'un circuit des sentiers de piétons facilitant l'étude et la présentation de ces réserves aux promeneurs, sous la conduite d'un spécialiste.

— Développement des moyens d'accueil chez l'habitant selon les formules :

- Gîte rural,
- « Lit et petit déjeuner »,
- Auberges de campagne.

— Mise en place de moyens de transport hippomobiles ou en commun.

— Garderie d'enfants (Forêt du Cranou).

3<sup>e</sup> Partie : **SUPPORT JURIDIQUE - ANIMATION FINANCIEMENT**

a) — **Support juridique et financier.**

Le projet suggère la création d'un syndicat mixte (Association de communes et d'établissements publics) groupant les communes des secteurs de :

- l'Arée,
- la presqu'île de Crozon,
- l'archipel d'Ouessant,

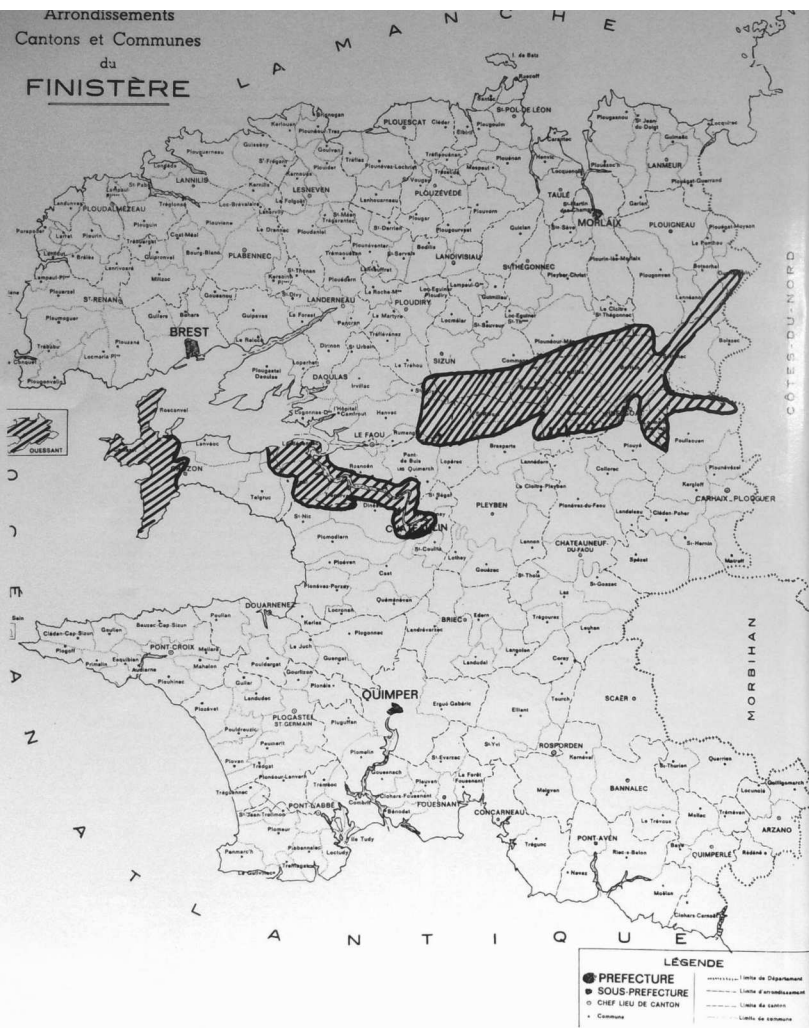
auquel seraient invités à adhérer les communes voisines économiquement concernées, les principales agglomérations du département, le département, la région économique avec les Chambres de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie, ainsi que l'Office National des Forêts.

L'adhésion au Syndicat impliquera l'adhésion à la Charte constitutive du Parc, ensemble de documents comportant notamment :

- 1<sup>o</sup>) La définition de l'organisme de droit public ou privé chargé spécialement d'aménager et de gérer le parc avec la participation de représentants des personnes habitants ou propriétaires dans le parc et des usagers de celui-ci, éventuellement groupés en une association ;
- 2<sup>o</sup>) Le plan du parc, indiquant le tracé des limites, l'implantation des équipements prévus et la localisation des différentes zones en fonction de leur vocation ;
- 3<sup>o</sup>) Le programme des équipements à réaliser et les modalités de leur financement ;
- 4<sup>o</sup>) L'indication des mesures qu'il apparaît nécessaire de prendre dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des engagements auxquels souscrivent ou pourront souscrire les collectivités locales, les établissements publics et les particuliers ;
- 5<sup>o</sup>) Le plan de financement des équipements et les mesures prévisionnelles devant assurer l'équilibre de gestion de l'organisme du Parc.

b) — **Organisme de décision.**

Un Conseil d'Administration, composé des représentants délégués des communes, constituera l'organisme de décision. L'exécution sera confiée aux soins d'un Directeur, nommé par l'organisme du parc, choisi sur une liste agréée par le Premier Ministre.



— Animation.

L'animation des équipements créés par le Parc pourra être assurée en régie ou, par délégation du Syndicat, par des associations culturelles, sportives ou autres, groupées dans « l'Association des Amis du Parc ».

— Financement.

a) EQUIPEMENTS  
La mise en place des équipements sera assurée par les Collectivités contractantes, avec l'aide de l'Etat.

b) FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement devra, en principe, être assuré par les Collectivités contractantes avec l'aide des ressources propres au parc.

— Le décret de création.

L'initiative de toute demande de création de Parc Naturel Régional appartient aux communes ou départements dont dépend le territoire concerné.

La constitution officielle du parc sera prononcée par décret pris sur le rapport des ministres représentés à la Commission Interministérielle des Parcs Naturels Régionaux.

Le décret confèrera à la région considérée l'appellation de « Parc Naturel Régional », label réservé par le décret du 1<sup>er</sup> mars 1967 aux territoires classés comme tels.

Le point actuel du projet.

L'étude du projet est actuellement terminée. Le projet a été approuvé par le Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire et adopté par le département du Finistère qui a voté le budget du Parc pour 1968. La Délégation à l'Aménagement du Territoire a doté le projet d'un crédit qui double la participation du département.

Un organisme provisoire, le C.O.D.A.F. (Comité de Développement et d'Aménagement du Finistère) assure, en attendant la constitution du Syndicat Mixte, l'administration et la réalisation de l'ensemble.

Les premiers travaux commenceront en mars par la création, à Quessant, du premier musée de traditions populaires. Mais pour être une réalité, le Parc d'Armorique doit être l'œuvre de tous. Dès l'été 1968, des chantiers de jeunes effectueront certains travaux (fouilles, restauration de sentiers historiques, aménagement du musée de la terre, études d'aménagement de villages, etc.).

Le Parc d'Armorique est une nécessité ; il est aussi une chance.

Il concerne la partie la plus désertifiée de la Bretagne, dont les richesses artistiques sont cependant nombreuses et inexploitées.

Il peut contribuer au développement de l'agriculture par le plan d'équipement rural et agricole qu'il comporte, et par l'activité d'appoint que représente le tourisme.

Il animera cette forme de tourisme basé sur la nature dont les expériences étrangères disent assez ce que l'on peut en espérer.

Il pourra contribuer, dans une certaine mesure, à l'allongement de la saison touristique en fournissant aux habitants des grandes agglomérations, et notamment aux Brestois, certains équipements distrayants utilisables toute l'année : musée des arts et traditions populaires, villages de jeunes, gîtes d'accueil...

Enfin, par son caractère volontairement culturel, sciences humaines, arts, techniques, d'hier et d'aujourd'hui, il sera l'expression totale d'une région. La culture, c'est aussi l'affaire des ruraux...

Pour tous renseignements, écrire à Parc d'Armorique, Lossuën, 29 N - LE RELECO-KERHUON.





**R. I. C. C.**

REVÊTEMENTS INTÉRIEURS DE CONDUITS DE CHEMINÉES

ÉMANATIONS DE GAZ CARBONIQUE  
MAUVAIS TIRAGE  
CHEMINÉES FISSURÉES

TRANSFORMATIONS pour CHAUFFAGE CENTRAL  
(charbon - gaz - fuel)  
CHEMINÉES EXTÉRIEURES

REPRESSÉ — 21, rue Bruat — BREST — Tél. 44.11.54

**FIAT**

**GARAGE MONTAIGNE**  
**Jean-Pierre POUPON**  
CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF  
70 et 73, Bd Montaigne — BREST  
TÉLÉPHONE 44.33.65

ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT

**F. LE GALL**

73, Route de Gouesnou - BREST - Tél. 44.66.18

**A L'ÉVENTAIL** 145, rue J.-Jaurès  
**BREST**  
"La maison du joli cadeau" Téléph. 44.33.73

Fantaisies Artistiques - Reproduction d'Ancien  
Orfèvrerie - Cristaux - Porcelaine - Art breton  
Poupées bretonnes - Foulards - Tabliers - Nappes

**TOUS CADEAUX**

VENTE - RÉPARATIONS - ENTRETIEN

**ACCUMULATEURS**  
**SEGALEN**

2, Rue Victor-Pengam, BREST (Finistère)  
TÉLÉPHONE: 44-41-37

Agent Régional POLYSOL

**bougeard - sport**

52, Rue de Siam - BREST - Tél. 44.20.35

★  
Camping - Tennis  
Pêche sous-marine

Compagnie d'Assurances LA FONCIÈRE

INCENDIE - VIE - ACCIDENT - VOL  
CRÉDIT AUTO - CRÉDIT IMMOBILIER

**Victor MARZIN**

Agent Général

26, Rue d'Aiguillon (Place Wilson) BREST  
Téléphone 44.47.65

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

**Georges MAZÉ**

44, Rue du Cdt. Drogeu - BREST - Tél. 44.44.38  
LUSTRENE - APPAREILS MÉNAGERS - ANTENNES TÉLÉVISION

— IMPRESSIONS —  
EN TOUS GENRES  
— PAPETERIE —  
ARTICLES DE BUREAU

**I. C. A.**  
21-23, Rue Jean-Jaurès  
**BREST**  
Téléph. 44.37.96

## ARMOR-FREIN

88 bis, ROUTE de GOUESNOU  
BREST

## CRÉDIT LYONNAIS

La Grande Banque  
à la portée de tous

BREST                      QUIMPER  
38, rue E.-Zola      Place St-Corentin  
CONCARNEAU - DOUARNENEZ - MORLAIX - ST-POL-DE-LÉON

Totalgaz — Antargaz  
Pétrogaz

## Sté CHUITON

Charbons — Bois

3, Rue Kerfautras - BREST - Tél. 44.20.45

## LES LIBRAIRIES DE LA CITÉ

— BREST  
— LANDERNEAU  
— RENNES  
— QUIMPER

## BISCUITERIE J. LE ROUX

140, Rue de Verdun  
SAINT-MARC - BREST  
Tél. 44.65.08

Fines Spécialités de Bretagne  
garanti pur beurre  
QUATRE-QUARTS — GATEAUX BRETONS  
CAKES — MADELEINES

## CHAIS BRETOIS des VINS d'ALGÉRIE

55 000 hectos

S. A. au Capital 1 315 240 F  
20, Quai du Cdt-Malbert - BREST  
Téléphone : 44.21.77

## Se charge de vos Congrès

Yves LE LOUZ  
6 bis, RUE COLBERT, BREST  
Tél. 44.24.62  
TELEX 73816

SUCCURSALE : 129, RUE J.-JAURÈS - Tél. 44.74.32



## armor voyages

voyages organisés  
individuels ou collectifs  
séjours - croisières  
voyages d'affaires  
villages de vacances  
tous billets  
air - fer - mer  
théâtre

AIR-FRANCE  
AIR-INTER

- ▶ bois
- ▶ charbons
- ▶ gaz
- ▶ fuel

# RAOULT

52 bis, rue de la Porte  
(face cinéma Le Paris)

RECOUVRANCE

BREST

Téléphone : 44.18.14

## Teinturerie DANET

Synonyme de Qualité

Sex 6 magasins à BREST  
Dépôts dans toute la région  
Usine à Guipavas

Téléphone : 84.28.41

## Guberge de la Crêpe

142, rue Jean-Jaurès - BREST  
Téléphone : 44.41.33

BISCOTTES

**L. PILVIN**  
Les plus digestives

USINE :

231, Rue Jean-Jaurès  
BREST  
Tél. 44.23.47

## U. N. A.

Section FINISTÈRE-BREST



## BREST

Kersteria - Route du Conquet

CODE 292

Tél. 44-18-38

## FABRIQUE DE MEUBLES

rustique et style  
renaissance anglaise, espagnole et régence

## PRIGENT

20, Rue de la Fonderie  
LANDERNEAU (Finistère)



Téléphone 4.21

## Quelques aspects actuels (1968) de la pêche et du commerce du poisson en Bretagne (1)

Marcel GAUTIER  
Professeur à la Faculté des Lettres  
et Sciences humaines - Rennes

Nous allons aborder ici l'étude d'un secteur d'activité dans lequel il ne s'agit pas de s'abandonner à un optimisme aveugle. Sans doute, un pessimisme paralysant serait-il aussi néfaste. Mais il s'agit uniquement d'examiner les faits avec lucidité, pour en tirer des enseignements utiles à l'action. Deux domaines se partagent ce secteur : celui de la production, celui de la distribution du poisson. Tous deux débordent sur celui de la consommation que nous serons donc appelés à évoquer.

### I. — DOMAINE DE LA PRODUCTION

Il n'entre pas dans nos intentions de présenter un tableau des pêches bretonnes que l'on a déjà brossé, puis retouché bien des fois pour le mettre à jour. La pêche est changeante, elle est influencée par de multiples facteurs : techniques, économiques, politiques même.

#### 1) Les aspects favorables.

Ce qui frappe tout d'abord, à l'examen des statistiques, c'est l'essor de la production. Il se manifeste à la fois par l'augmentation des tonnages mis à quai et par celle du montant total des apports. Le tonnage mis à quai est voisin de 85 000 tonnes à Concarneau, devenu le 2<sup>e</sup> des ports de pêche français, alors que ce tonnage était inférieur à 7 650 t. en 1938 ; voisin de 60 000 t. à Lorient, 2<sup>e</sup> port de pêche français après Boulogne (140 000 t.). A Douarnenez, la valeur du produit de la pêche a été multipliée par 10 depuis 1959. Dans les ports bigoudens, mêmes constatations : il s'agit là de ports qui pratiquent la pêche artisanale, dont la formule satisfait le sentiment d'indépendance et l'individualisme de maints pêcheurs bretons. Pratiquant de préférence la capture des espèces nobles, aux prix élevés, l'on peut encore ici rester étranger aux grands problèmes généraux de la pêche française. La réussite est certaine, encore que tout empirique et non fondée sur une connaissance réelle du marché. A Saint-

Guénolé-Pennmarc'h, la langoustine, vendue à Concarneau, procure des revenus substantiels que complètent des pêches d'appoint. A Locudy, l'on a su démentir les prévisions pessimistes en maintenant la tradition des pêches artisanales, alors qu'au Guilvinec, une tentative prématurée d'industrialisation provoque des signes d'essoufflement après une rapide montée dans la hiérarchie portuaire. Malgré les chiffres lémoignés partout d'un indiscutable succès, 6 670 t. de poisson pour une valeur de 5 689 200 NF au Guilvinec en 1950, 10 826 t. pour une valeur de 24 188 000 NF en 1966, dans l'ensemble des ports bigoudens, l'on est passé de 14 800 t. pour une valeur de 10 300 000 NF en 1950, à 20 000 t. et plus de 45 000 000 de NF en 1966.

Sans doute, les pêches saisonnières (sardine, maquereau, germon) déclinent-elles, les crises de surproduction ayant alterné avec des périodes de sous-emploi. Sardine et thon blanc ne représentent plus, en 1966, que 15 % des apports finistériens. Mais la compensation s'est opérée au profit des poissons de chalut dont le Sud-Finistère fournit, à lui seul, un septième du tonnage français. Le chalutage côtier et hauturier représente aujourd'hui 95 % du tonnage mis à quai à Concarneau (albacore africain non compris), et plus de 80 % dans les ports bigoudens.

Tout ceci se traduit par une évidente prospérité du littoral, avec les belles demeures des patrons de pêche, les coquettes maisons des marins-pêcheurs, la réputation d'aisance ou de fortune des mareyeurs, voire des détaillants sédentaires ou forains. Un patron bigouden mettrait, il y a quelques années, 10 000 NF à la disposition d'un

(1) La présente note doit le meilleur de son contenu à deux de nos étudiants en géographie qui consacreront aux problèmes évoqués leur mémoire de diplômés d'études supérieures en 1967 : Mme Jolif (née Cloarec), avec « La pêche dans les ports capistes et bigoudens », et M. Pierre Tourmen avec « La commercialisation du poisson dans les ports sud-finistériens de Concarneau à St-Guénolé-Pennmarc'h ».

connaître pour l'achat de tableaux destinés à orner son habitation neuve. Les gains sont, en effet, le plus souvent substantiels, bien que variables selon la nature des pêches, la saison et l'habileté du patron. 30 % des chalutiers-côtiers du Guilvinec, par exemple, s'en tirent mal ; 10 % très bien ; le reste, bien ou assez bien. La pêche hauturière paie mieux que la pêche côtière. En gros, l'on peut estimer que les gains annuels des matelots de la pêche artisanale varient de 6 000 à 15 000 NF. Les patrons, propriétaires de leur bateau, sont les mieux rétribués, et leurs gains se chiffrent annuellement par quelques millions d'AF. Ceux qui emploient les armements ont un revenu moindre ; mais ils ne connaissent pas les soucis de ceux qui gèrent eux-mêmes leur bâtiment.

La prospérité, qui fut naguère de règle, a permis par ailleurs l'amélioration des flottilles. D'une façon générale, le tonnage des unités s'accroît, amorçant un mouvement de concentration qui se traduit par une diminution du nombre des bateaux de pêche. Deux exceptions à ce corollaire : à Lorient, le nombre des bâtiments est en légère augmentation, mais la progression s'opère tout de même au détriment des petites unités de 30 à 75 tonneaux. Leur nombre diminuait de 42 1/2 alors que doublait celui des unités moyennes de 75 à 200 tonneaux ; à Saint-Malo, où l'on a pris le départ en tant que port de pêche fraîche en 1965 avec 8 chalutiers, tout en conservant les 9 chalutiers-morutiers du port de grande pêche dont l'un, le « Colonel Plevien II », est un modèle du genre. Mais ailleurs, l'augmentation des tonnages s'accompagne d'une réduction du nombre des bâtiments.

Dans le quartier du Guilvinec, la flottille a diminué de 110 unités entre 1960 et 1967, passant de 803 à 693, alors que le tonnage global augmentait de 4 000 tonneaux. Par voie de conséquence, les bateaux de plus de 25 tonneaux sont plus « jeunes » que les bâtiments plus petits.

Ceci s'accompagne, en effet, d'un rajeunissement des flottilles. Celle de Saint-Guénéolé est la plus jeune de celles des ports artisanaux du Sud-Finistère, devant celle d'Audierne. Dans le pays bigouden, les bateaux de plus de 25 tonneaux ont un âge moyen de 5 ans et demi, alors que ceux de 10 à 25 tonneaux ont en moyenne 12 ans et demi. Curieusement toutefois, les tout petits tonnageux (de 0,1 à 10 tonneaux) sont également jeunes ; 5 ans et demi en moyenne ; mais ils pratiquent une pêche rentable de poisson très frais et d'un prix élevé, en même temps qu'ils coûtent évidemment beaucoup moins cher qu'une unité moyenne. Même tendance, avec un âge moyen légèrement plus grand, à Locudy. La flottille du Guilvinec commence par contrecarrer à vieillir : 9 ans et demi en moyenne pour les plus de 25 tonneaux, 13 ans pour les moins de 25 tonneaux. Or, un chalutier de plus de 25 tonneaux durent environ 15 ans.

Et le rajeunissement se traduit par l'abandon des vieilles formules. Le « malamok », bâtiment typique des ports bigoudens, est en voie de disparition, remplacé par des navires polyvalents dont le « 18 mètres-bois », chalutier-thonier semi hauturier, apparu en 1965, paraît actuellement le mieux adapté à la pêche artisanale bigoudène. Jaugeant un peu moins de 50 tonneaux, d'une puissance motrice d'environ 300 CV, il coûte de 35 à 40 millions d'AF, soit 3 fois moins qu'un bâtiment en fer de 20 à 25 m., et il retient l'attention de l'Armement Coopératif Artisanal Finistérien, ou A.C.A.F. L'on sait la progression des chalutiers de tonnage moyen à Concarneau et surtout à Lorient, où ces tonnages sont plus élevés. Les tonnages globaux des 2 ports sont, en gros, fort voisins : au 1<sup>er</sup> janvier 1967 : 26 177 tx pour Concarneau, 27 791 pour Lorient. Mais dans le premier, les bâtiments de 100 à 250 tonneaux, au nombre de 144, représentent la majorité du

tonnage (22 586 tx) ; les gros bâtiments, de 250 à 1 000 tx, au nombre de 3, ne représentent que 840 tx. A Lorient, au contraire, cette catégorie l'emporte avec 15 978 tx pour 43 navires, les bateaux de 100 à 250 tx, au nombre de 49, ne figurant dans le tonnage d'ensemble que pour 7 700 tx. Lorient est le port des grosses jauges, accusant son caractère industriel, Concarneau celui des tonnages moyens. C'est toutefois Saint-Malo, avec ses chalutiers-morutiers de grande pêche, qui est le port des bâtiments les plus forts tonnage : 12 970 tx pour les 9 navires les plus gros.

L'on sait aussi qu'apparaissent en Bretagne, encore timidement, les chalutiers pêchant par l'arrière. L'on sait enfin l'essor des thoniers-congélateurs à Concarneau, où l'on a su donner une impulsion nouvelle à la pêche de l'albacore, le thon aux nageoires jaunes, dans les eaux tropicales africaines ; pêche aux très longues campagnes, pratiquée avec succès par des senners et qui nécessite le transport du poisson par des bâtiments frigorifiques spécialisés, de même qu'une rotation des équipages dont la relève est assurée par avion à Dakar.

Ajoutons que le nombre des thoniers à tangons, ou ligneurs, pêchant le thon blanc, ou germon, diminuait à Concarneau et dans les ports morbihannais, ces bâtiments connaissaient un regain de faveur dans les ports bigoudens et capistes, de Locudy à Audierne. En 10 ans, le nombre des ligneurs à tripé à Guilvinec, doublé à St-Guénéolé qui est devenu le premier port du quartier pour l'armement thonier. Essor qui n'est toutefois qu'une conséquence des difficultés que les ports artisanaux rencontrent dans les autres pêches ; celle de la langouste pour les bâtiments douarnainistes et camarétois sont refoulés des eaux américaines ; celle de la sardine dont les campagnes sont en général médiocres depuis 1957 ; celle du maquereau, concurrence par les Bouloonnais, les Belges et les Hollandais. La pêche du germon est donc apparue, dans nos ports artisanaux, comme un palliatif.

Même impression de prospérité croissante au spectacle des chantiers portuaires. Des criées, des quais, des môles, des terre-pleins neufs témoignent partout d'une activité grandissante. A Locudy, la criée fut mise en service en 1963. A Douarnenez, c'est un port moderne qui a surgi, avec ses installations de criée, son môle-abri, ses plans d'eau élargis. Au Guilvinec, la criée, construite en 1957, les quais, les môles témoignent aussi d'une volonté de progrès et de confiance dans l'avenir. Concarneau, dont le port de pêche est plus moderne que celui de Lorient, car il est plus jeune, voit s'accomplir des travaux considérables d'extension dans l'estuaire du Moros. A Lorient, où l'on disposa durant un temps, après 1927, d'un port de pêche qui passait alors pour le mieux équipé de France mais qui souffre actuellement de congestion, l'on s'attelle à des tâches nouvelles d'amélioration et d'extension. A Saint-Malo, l'on s'équipe pour l'accomplissement de la fonction de port de pêche fraîche que l'on s'est donnée, sans renoncer à la vocation morutière traditionnelle.

Et pourtant, l'on est contraint de constater que l'amélioration des installations portuaires, dont le mérite revient essentiellement aux Chambres de Commerce et au Service des Ports et Chaussées, s'effectue souvent, du moins dans les ports artisanaux, sans véritable plan d'ensemble concerté, par une série de retouches et par des constructions par toujours en rapport avec la place du port dans un classement hiérarchisé. C'est ainsi que Saint-Guénéolé, faute d'une criée à sa mesure, est contraint d'écouler la totalité de son chalutage à Concarneau ou à Douarnenez.

Dores et déjà, nous entrons ainsi que le tableau qui vient d'être esquissé n'est riant qu'en faisant abstrac-

tion de ses ombres dont nous n'avons qu'incidemment fait état, chemin faisant. Ces ombres ont pourtant tendance à l'évanouir.

## 2) Les ombres du tableau.

L'on voudrait évoquer ici l'overfishing, la faiblesse relative de la consommation, les concurrences, la désaffection pour le métier de pêcheur.

Conséquence du progrès des méthodes de pêche, de l'augmentation des tonnages de jauge et de l'efficacité croissante des engins, l'overfishing, ou surexploitation des fonds, entraîne deux conséquences défavorables : d'abord la nécessité, du fait de l'épuisement des zones côtières, d'aller chercher le poisson sans cesse plus loin et dans des eaux plus profondes ; ensuite, la baisse de rendement des espèces nobles, très recherchées.

Ces cas de la pêche de la langouste est à cet égard, significatif. Les fonds littoraux, surexploités, étant incapables de satisfaire désormais aux besoins d'un armement gonflé, l'on dut aller chercher des zones de pêche plus productives en des lieux de plus en plus éloignés. Rapidement, les parages de l'Ouest britannique ne suffirent plus : l'on s'orienta vers le Banc d'Arguin, au large de la Mauritanie, qui lui-même donne aujourd'hui des signes d'épuisement. Alors naquirent les gros navires « Mauritanien » de Camaret et de Douarnenez. Puis, la congélation aidant, l'on prospecta les eaux antillaises, celles du Honduras, du Guatemala, celles du Brésil, provoquant ainsi de vives réactions locales. L'on se dirigea donc vers de très lointains parages, ceux du Cap de Bonne Espérance, Malgré tout, si les apports ont augmenté en valeur du fait de la raréfaction des prises qui provoqua la flambée des prix, le tonnage mis à quai dans les ports de Camaret et de Douarnenez a baissé de plus de 70 % entre 1960 et 1965. Avec 1 400 t, en 1964 (1 080 de langoustes fraîches et 400 t de queues congelées), dont 717 pour Douarnenez et 559 pour Camaret, les ports bretons livrent pourtant 97,5 % du tonnage français en la matière. Et les congélateurs à viviers réduits, construits aux beaux jours de la pêche langoustière de 1955 à 1959 pour l'exploitation des langoustes roses du Banc d'Arguin, avaient tous disparu fin 1963. On les a convertis vaillamment, de même que certains autres langoustiers et lorsque c'était possible, en chalutiers aux prix de frais importants.

Même épuisement des fonds proches en ce qui concerne le merlu, les poissons plats, les langoustines. Les zones de pêche, reportées au large des côtes britanniques et irlandaises de l'Ouest, remontent de plus en plus vers le Nord. Le merlu devient une espèce rare, et Lorient en souffre plus que tout autre port, qui s'en était fait une spécialité. Il ne représentait plus là, en 1964, que 35 % de la valeur globale des apports, alors qu'il en représentait 47 % dix ans plus tôt. Et cette diminution va s'accroissant. Ajoutons qu'un trait de chalut qui rapportait 100 kilos de langoustines il y a 10 ans n'en rapporte plus que 30. Il faut donc sans cesse aller prospecter des zones nouvelles et des eaux plus profondes, au delà de la plate-forme continentale et des profondeurs de 200 m. au plus. Des traits de chalut descendent maintenant jusqu'à 800 m., ce qui exige des bâtiments plus vigoureux et un outillage plus puissant. Les progrès de l'équipement en matière de prospection des fonds constituent, certes, un palliatif. L'on utilise les sondeurs, les appareils Decca conçus, les uns et les autres, en premier lieu pour la navigation. L'on a calculé que les bâtiments équipés d'un appareil Decca bénéficiaient d'un avantage qui est de l'ordre de 28 à 65 % du tonnage des prises. Mais cet avantage n'est pas sans

contre-partie si l'on considère qu'une exploitation plus intensive des zones de pêche nouvellement prospectées risque de leur faire connaître un épuisement rapide. Elles subiront alors le sort des lieux de pêche traditionnels (fig. 1).

La pêche française souffre aussi de la faiblesse relative de la consommation nationale de poisson. L'on pourrait penser qu'il y a là contradiction avec le risque d'épuisement des fonds signalé ci-dessus. Ce serait sans doute exact si nous étions seuls à pratiquer la pêche en mer et si l'on ne considérait que les espèces nobles. Or, la France n'est qu'au 17<sup>e</sup> rang dans le classement par ordre d'importance des pays qui se livrent à la pêche maritime. La France apparaît même, dans ce domaine, avec de rares entreprises à l'échelle européenne du type de l'armement Delhemmes à Concarneau, comme un pays à mi-chemin entre les Etats en voie de développement tels que le Portugal, le Maroc ou même l'Espagne, aux petits ports dispersés, de faible productivité, et des Etats fortement industrialisés comme l'Allemagne fédérale et le Royaume-Uni où la concentration joue à tous les stades de la production et de la commercialisation du poisson. La productivité moyenne du pêcheur français, par exemple, est de 75 % inférieure à celle du pêcheur allemand. Et pour l'instant, la faiblesse relative de la consommation reste un facteur défavorable à l'activité de nos pêcheurs. La consommation peut toutefois se modifier dans le sens de la croissance pour devenir, à longue échéance, un facteur inverse.

Ajoutons à cela la multiplicité de nos armements. Alors que les trois quarts des poissons de fond mis en vente sur le marché anglais sont livrés par 3 armements ; alors que le 1/3 de la flottille de pêche italienne est affiliée à la F.I.A.T., la France compte 500 armements industriels dont 45 à Boulogne, 42 à Lorient, 32 à Concarneau, sans compter les très nombreux petits armements artisanaux. Rien n'est comparable chez nous à la firme espagnole « Pescanova » qui bénéficie, en outre, d'une main-d'œuvre pléthorique aux prétentions salariales fort modérées.

Le marché français est pourtant loin d'être saturé. Il absorbe, en 1966, 960 000 t. de poisson, et ce pour 50 millions d'habitants. Le Français consomme en moyenne 12 kg de poisson par an contre 65 kg de viande de boucherie. 30 % de nos compatriotes ne mangent jamais de poisson de mer, 30 % n'en consomment qu'une fois par semaine. C'est l'Ouest littoral (car la Bretagne inférieure elle-même est faible consommatrice) et la région parisienne qui viennent en tête, suivis de loin par le Midi. La figure 3 nous dispense là d'insister. La progression de la consommation de poisson frais — celle des conserves évoluant peu, sauf en ce qui concerne les crustacés et les mollusques — elle est en progrès — fut cependant de 3 % par an de 1960 à 1965, passant de l'indice 100 à l'indice 142. L'augmentation prévisible du prix de la viande dans les prochaines années peut jouer en faveur de l'accroissement de la consommation du poisson frais. Au reste, si la consommation française de mer reste assez faible au regard de la consommation de viande, le Français est cependant le plus gros mangeur de poisson frais de l'Europe des Six. Des chiffres de 1966 donnent, pour la consommation de poisson frais, 9 kg par tête d'habitant en France, auxquels il faut ajouter 5 kg de crustacés et de mollusques, soit 14 kg (chiffres un peu différents de celui donné plus haut selon une autre source) ; 5,35 kg de poisson et 3,5 kg de crustacés et de mollusques (moules surtout), soit 8,85 kg pour le Belge ; 5,7 et 1,7 (7,4 kg) pour le Hollandais ; 4,4 et 1,8 (6,2 kg) pour l'Italien ; 2,6 et 0,3 (2,9 kg) pour l'Allemand de l'Ouest.

Mais, et c'est là que l'ombre s'étend, l'on constate

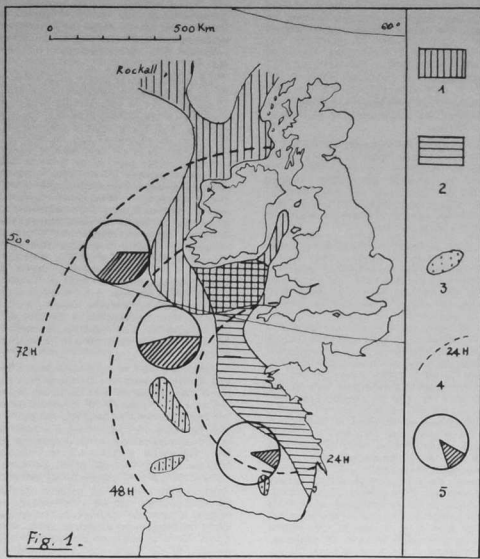


Fig. 1. La remontée vers le Nord de la pêche hauturière bretonne : déclin de la zone méridionale, part croissante de la zone septentrionale, le petit chalutage contribue à maintenir la prédominance de la zone centrale.

Légende : 1) Chalutiers-hauturiers — 2) Petits chalutiers — 3) Thon blanc — 4) Durée de la route-pêche (vitesse : 7 nœuds) — 5) Part des 3 zones dans le total des apports.

Nota : le signe n° 3 (thon blanc) se superpose au signe n° 1 (pêche hauturière) là où il est utilisé.

un divorce entre la production et les tendances actuelles de la demande. C'est dans les classes aisées que l'on consomme, en France, le plus de poisson. Le consommateur recherche donc surtout les espèces nobles et coûteuses. Or, la production des deux plus grands ports de pêche français, Boulogne et Lorient, voit s'accroître la proportion des espèces de médiocre valeur marchande. Nous l'avons vu pour Lorient, où la part du merlu s'amenuise. De sorte que c'est l'artisanat, par ailleurs handicapé, qui l'emporte dans ce domaine sur la formule industrielle. Les ports bigoudens, aux apports relativement faibles mais qui se sont orientés vers la qualité, se

défendent bien. C'est ainsi que 60% du tonnage débarqué à Loctudy sont vendus à des prix de 1,50 à 2,50 F. le kilo (1967), alors que ces prix ne concernent que 43% du tonnage global des pêches françaises. Des efforts de propagande ont été entrepris pour développer la consommation française de poisson frais : distribution gratuite de recettes culinaires aux ménagères, dont beaucoup sont mal informées, « marée du mardi » dont le succès fut médiocre, alors que la suppression du « vendredi-maigre » inquiétait les professionnels de la pêche et du commerce du poisson. L'éducation du consommateur ne peut se faire qu'à la longue.



En dépit de la faiblesse de la demande, la France est cependant importatrice pour des raisons qui dépassent le cadre de la stricte économie. Cette importation représente environ 10% du tonnage de poisson frais livré sur le marché, chiffre en croissance régulière depuis 1960. Et l'on n'est pas sans inquiétude à l'égard de l'ouverture prochaine des frontières dans le cadre du Marché commun. Surtout, la concurrence s'exerce ailleurs, dans le domaine de la production. Les Républiques africaines, et notamment le Sénégal, s'écouvent pour la pêche de l'albacore, commandant des navires en s'adressant, en particulier, aux chantiers cannois. Les Russes s'intéressent de près à la pêche dans les eaux africaines et dans celles de l'Atlantique Nord. Espagnols et Japonais vendent leurs prises à prix réduit aux conserveries d'Abidjan. Et l'on voit émigrer actuellement, vers la péninsule ibérique et vers l'Afrique, capitaux et initiatives de la conserverie française, qui est surtout une conserverie bretonne, pendant que ferment nos usines du littoral.

Ce faisceau de conjonctures fait que les gains du pêcheur ont sensiblement diminué depuis 4 ou 5 ans, alors que le coût de la vie continuait d'augmenter. De là une certaine désaffection pour le métier, un vieillissement des équipages. Sans doute, l'augmentation du tonnage des bâtiments entraîne-t-elle une réduction de l'effectif global des marins-pêcheurs. C'est ainsi qu'elle fut de l'ordre de 52% au Guilvinec entre 1958 et 1966, de l'ordre de 28% dans l'ensemble du quartier, nettement moins touché. Mais il s'agit de ports artisanaux, aux bâtiments plus modestes que ceux de la pêche industrielle où la concentration joue avantage encore. Pourtant, à Audierne, port artisanal, la baisse des effectifs fut de l'ordre de 80% entre 1925 et 1965 (750 marins au lieu de 3.850). La désaffection à l'égard du métier de pêcheur se manifeste de plus en plus, notamment depuis 1962. Le problème du recrutement des équipages se pose donc de plus en plus sérieusement, et le nombre des hommes embarqués sur un bâtiment frise parfois les limites de la sécurité. L'École d'Apprentissage Maritime (E.A.M.) du Guilvinec, qui recrutait 91 élèves en 1962, n'en recevait déjà plus que 54 en 1963 et elle n'en accueillit que 23 en 1966. A Audierne, l'effectif pêche de l'E.A.M. paraît se maintenir. Mais sur les 24 mousses inscrits en 1966, 9 seulement étaient originaires du Cap-Sizun, pas un seul d'Audierne, le reste venant d'ailleurs, attiré par l'internet. Le marin-pêcheur bigouden, même s'il gagne encore bien sa vie, tend à orienter ses enfants vers les études secondaires et le lycée de Pont-l'Abbé. On n'est plus pêcheur de père en fils. De jeunes paysans, voués au chômage rural par la modernisation de l'agriculture, viennent chercher de l'embauche sur les bâtiments de pêche.

Ces difficultés de recrutement s'accompagnent d'un vieillissement relatif des équipages. Les marins sont cependant plus jeunes sur les chalutiers-hauturiers que sur les bâtiments côtiers, comme il est normal : la pêche en haute mer requiert plus de vigueur que la pêche côtière et la toute petite barque est souvent une sorte d'exploitation-retraite. Ainsi, l'âge moyen des patrons de chalutiers-hauturiers varie, dans les ports artisanaux, de 31 à 35 ans ; celui de l'équipage, de 25 à 32 ans. Pour les chalutiers-côtiers, ces âges moyens sont de 38 à 41 ans pour les patrons, de 34 à 44 pour les équipages. Le mal n'est donc pas encore sensible, sauf à Douarnenez où il est déjà sérieux. C'est la crise du recrutement qui risque de le faire apparaître ailleurs et, au fil des années, de l'aggraver.

Au total, si l'avenir n'est pas sans nuages, l'on constate, dans le domaine de la pêche maritime, un effort de renouvellement en ce qui concerne les navires, les engins,

les méthodes de pêche et les techniques de conservation du poisson, effort tout à l'honneur des producteurs. Par contre, le secteur distribution, dont dépend très largement l'essor de la production, a fait preuve dans le même temps d'un regrettable immobilisme.

## II. — LE DOMAINE DE LA DISTRIBUTION

Les magasins de détail sont souvent devenus plus pimpants et mieux équipés, les transports et la chaîne du froid ont fait des progrès ; mais le rapport Bamberger, publié en 1967 (2), a mis en lumière une notion que P. Tourmen traduit ainsi : les résultats partiels obtenus pour les 7 premiers mois de 1967 et qui portaient le prix moyen du poisson au kilo de 1,90 à 1,99 F. « sont tout à l'actif des armements ». Il n'en reste pas moins qu'« ils débouchent sur une impasse tant que le secteur aval, c'est-à-dire celui de la commercialisation, restera figé ». Malgré les progrès des transports frigorifiques, l'évolution technique ne fut pas ici comparable à celle de la pêche. Examinons donc tout d'abord rapidement les mécanismes de la commercialisation du poisson.

### 1) Les mécanismes de la commercialisation.

La révolution du secteur production, qui provoqua l'essor du chalutage et le déclin relatif des captures d'espèces saisonnières destinées surtout aux conserveries (sardine, maquereau, germon), modifia profondément la composition du secteur de vente : aux débouchés locaux, représentés essentiellement par les conserveries, s'est substitué un marché national du poisson frais. Simultanément, la criée devint le poste d'aiguillage au contact de la production et de la distribution du poisson. La conserverie absorbait en effet naguère plus de 80%, plus de 90% même du produit des pêches saisonnières. Mais alors que Concarneau, par exemple, put compter jusqu'à 36 conserveries, il n'en subsistait que 12 en 1967, dont 4 seulement sont des entreprises d'importance notable. Ce n'est plus l'usine qui est le moteur de la pêche, mais la criée dont les rouages se compliquent : matériel de manutention, halles de triage et d'exposition, magasins de marée, infrastructure commerciale d'expédition, organismes de gestion. Au débarquement, le poisson passe par la criée où s'effectue la première vente, et donc la première opération commerciale du circuit de distribution.

Le développement du rôle de la criée s'est accompagné, dans le circuit du poisson, de l'extension considérable du rôle du mareyeur. Le mareyeur est le véritable trait d'union entre le producteur et les distributeurs, y compris les détaillants. Pour le pêcheur, c'est lui qui fixe les prix, fait la pluie ou le beau temps. En fait, le mareyeur-distributeur doit se renseigner par télex sur les arrivages à l'échelle nationale et sur les prix pratiqués dans les autres ports. Alors que la loi de l'offre et de la demande locale jouait à plein pour la sardine et le germon, écoulés immédiatement dans les conserveries ou chez les détaillants côtiers, les prix en criée du poisson de chalut ne dépendent plus des apports locaux. Le mareyeur doit aussi tenir compte du fléchissement estival de la consommation, saut sur le littoral et sauf à Locudy où les apports augmentent en été ; les petits chalutiers, qui sont ici nombreux, tiennent en effet mal la mer en hiver et trouvent pendant la « saison », dans les stations proches, une clientèle touristique abondante.

(2) Notes et Etudes documentaires : La commercialisation du poisson en France. Comptes-rendus d'enquête de la mission Bamberger. La Documentation Française, juillet 1967, N° 3408, 21 x 30 cm, 58 pages.

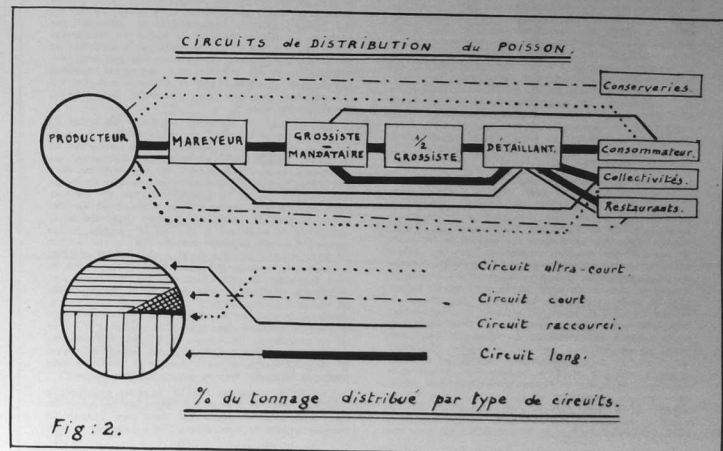
Il y a, d'ailleurs, plusieurs types de mareyeurs. Et le mot, qui désigne tout bénéficiaire du privilège d'achat en criée, recouvre des spécimens fort différents d'intermédiaires entre le pêcheur-producteur et le consommateur. Tout d'abord, le mareyeur-ambulant, qui est un détaillant achetant en criée de petits lots et dont la mise de fonds est réduite au dépôt d'une caution et à l'achat d'une camionnette ; leur nombre s'est multiplié depuis 10 ans dans les ports artisanaux. Puis le mareyeur-détaillant sédentaire, propriétaire d'une poissonnerie de détail, qui achète en criée ; il se livre en outre parfois à la vente ambulante. Vient ensuite le mareyeur-expéditeur qui dispose d'un magasin de marée, d'une chambre froide et dont le grand instrument est le téléphone ; l'un d'eux, qui expédia en 1966 2.300 tonnes de poisson, vit ses frais de téléphone s'élever à 30.000 F. C'est lui le mareyeur au sens courant du terme. A Concarneau comme au Guilvinec, il traite 95% du poisson passant par la criée, qui expédie ces tonnages vers Paris, le Sud-Ouest et le Centre de la France, le Sillon rhodanien, le Midi méditerranéen. Il est en relation avec des transporteurs chargés de grouper les achats trop fractionnés. Son entreprise est à la mesure de l'armement industriel. Ce n'est pourtant souvent qu'une affaire familiale qui s'est agrandie en se hissant au niveau d'un armement qui, lui-même, s'industrialisait. Mais depuis 1955, des sociétés anonymes, aux capitaux étrangers à la région, se sont implantées, qui parfois ont racheté, en les intégrant, des entreprises locales de mareyage. Il y a donc disparité dans la taille des entreprises. C'est ainsi qu'à Concarneau, 6 traitent

moins de 100 t. de poisson par an, une plus de 1.000 t., une autre plus de 2.000, une troisième plus de 2.500. Le quart de la production est vendu par des entreprises moyennes, traitant de 500 à 1.000 t. par an. Au Guilvinec, l'entreprise moyenne traite 350 tonnes par an ; à Locudy moins de 100 tonnes. L'on constate ainsi que l'entreprise de mareyage est à la mesure du port.

Le mareyeur est donc un acheteur en criée. Il vendra de préférence à prix ferme à des détaillants dont les demandes varient d'ailleurs d'une semaine à l'autre, et dont la répartition géographique est anarchique. Il doit donc vendre également à des grossistes, travaillant à la commission, qui possèdent leur propre réseau de distribution, ce qui permet le groupement des expéditions et l'écoulement des surplus. L'on estime que, dans les ports hauturiers bretons, 50% des tonnages sont vendus aux grossistes et, dans les ports de pêche côtière, de 30 à 50%.

Le mareyeur-expéditeur est aussi un transformateur qui conditionne le poisson pour la vente et le prépare pour l'expédition. Vidé, éviscé, le poisson perd un poids d'autant plus grand que sa taille est plus faible, ce qui pèse lourd dans la formation du prix. Les pertes sont voisines de 70% pour les chiens de mer, de 30% pour les raies, de 5% pour les merluons, de 3% pour les merlus et les maquereaux. Une morue débitée en filets perd 70% de son poids vif.

Malgré ces considérations, le rôle du mareyeur est très discuté pour son action sur les prix. Considéré par le



pêcheur comme un mal nécessaire, le mareyeur gagne-t-il gros ? Si l'on en croit l'enquête opérée en 1960 à Concarneau par la C.O.R.O.R. (Compagnie Française d'Organisation), son bénéfice net ne serait que de 3 à 4% du montant des ventes. D'autres calculs donnent des chiffres nettement plus forts : 13 à 15% du prix de vente, soit 25 à 30% du prix d'achat pour certaines espèces nobles comme la langoustine. D'une façon générale, et compte tenu de la difficulté d'obtenir en la matière des précisions, l'on peut estimer modestement qu'un bénéfice net de 5% sur le prix de vente n'est pas au-dessus de la vérité.

Autre maillon de la chaîne de distribution, le mandataire parisien. Les mandataires sont au nombre de 69 aux Halles de Paris. Ils cumulent 2 fonctions : en matière de vente du poisson français, ils n'agissent qu'en qualité de commissionnaires entre le mareyeur, seul propriétaire de la denrée, et le détaillant ; en matière de poisson d'importation, ils deviennent propriétaires du poisson, distributeurs directs en ferme. L'on devine donc que le mandataire aura normalement tendance à traiter avec plus de soins le poisson d'importation qu'il vend à l'ouverture du marché, c'est-à-dire au moment des cours élevés, et, en matière de poisson français, à favoriser la vente des espèces nobles, plus coûteuses, en consacrant moins d'attention à la masse des espèces communes, moins rentables. C'est ce qui explique les revendications plus vives, à son égard, des professionnels des ports industriels que ne le sont celles des professionnels des ports artisanaux, plus orientés que les autres vers la production des espèces nobles.

Les circuits de distribution sont donc variés (fig. 2). Il est un circuit ultra-court, du pêcheur-producteur au consommateur, réduit aux ports de pêche, et du producteur aux collectivités. Il ne représente qu'une infime partie des apports (1% à l'échelle nationale) ; et les ventes des détaillants côtiers en représentent environ 6%. Il est des circuits courts, du producteur aux conserveries et aux restaurants, également réduits aux ports de pêche. Ils ne représentent qu'environ 8% du tonnage global. Il est également des circuits raccourcis, du mareyeur aux détaillants et aux collectivités, ou des grossistes et mandataires au consommateur. Ils représentent de 25 à 30% de la production. 60% de celle-ci relèvent des circuits longs, passant par un mandataire ou un grossiste, un demi-grossiste et un détaillant, ou supprimant le demi-grossiste, avant d'aboutir aux collectivités, aux restaurants ou à la consommation familiale.

Entre le mareyeur et le secteur aval, il faut assurer le transport du poisson. Il s'agit là d'une opération complexe, du fait de la multiplicité des mareyeurs-expéditeurs, de la diversité de poids des commandes et de l'éparpillement des points de distribution. Ce transport est effectué par des entreprises spécialisées. Le chemin de fer, mode de transport des tonnages moyens ou gros, s'y adapte donc mal. Il n'est pas exceptionnel de voir, à Concarneau, un wagon frigorifique chargé seulement d'une dizaine de caisses de poisson. De sorte que la route assure aujourd'hui le transport de 80% du tonnage. Lorient, où se trouvent les trains de marée, est le centre de regroupement pour de nombreux services concernant les ports expéditeurs de la Bretagne sud-occidentale. Le réseau de distribution breton couvre les deux tiers du territoire et notamment les régions de forte consommation (fig. 3). La Bretagne le doit surtout à la qualité du poisson livré par ses ports artisanaux, également à l'esprit d'entreprise des animateurs des ports industriels et à l'activité de ses professionnels de la vente, mareyeurs et transporteurs, qui ont beaucoup fait pour l'essor des ports bretons auquel ils étaient directement intéressés. Elle le doit aussi, pour une

large part, à ses Chambres de Commerce et d'Industrie qui ont implanté les criées à proximité immédiate des quais de débarquement, alors qu'à Boulogne, la criée est à plusieurs centaines de mètres de ceux-ci. L'on a donc eu, en Bretagne, et sans jeu de mots, « manœuvrer sa harque ». Pourtant, cette organisation, en apparence rationnelle, est bourrée de défauts.

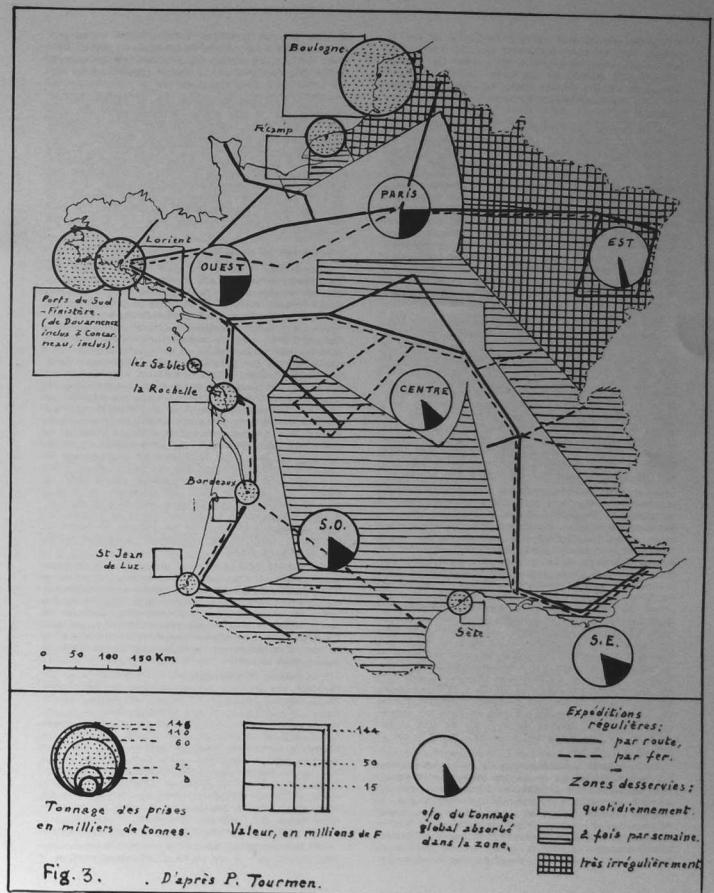
## 2) Les défauts du système.

Commençons par le point de départ, c'est-à-dire la criée. Elle apparaît aujourd'hui comme une institution obsolète, malgré la faveur que lui accordent les mareyeurs, hostiles à tout retrait d'une partie des arrivages avant criée. La criée est à l'échelle d'un marché local, alors que les progrès des transports frigorifiques ont considérablement étendu l'aire de distribution du poisson, alors que les prix sont aujourd'hui déterminés par une conjoncture nationale et non par la loi de l'offre et de la demande pratiquée dans un port isolé. Ajoutons de plus, concourant pour la fixation d'un juste prix, elle est devenue un instrument de spéculation dont le manœuvre échappe au producteur. Enfin, les manipulations et les délais qu'elle exige nuisent à la qualité du poisson. La criée fut, certes, un facteur de l'essor des ports artisanaux, aux prises de qualité, comme Le Guilvinec et Locudy. Elle n'est plus adaptée à une production de masse comme celle de Lorient et, dans une moindre mesure, car la quatrième lot, de Concarneau.

Le caractère anachronique de la criée apparaît davantage encore lorsqu'on examine les systèmes britannique et allemand. En Allemagne fédérale, où l'intégration est poussée très loin, producteurs et distributeurs relèvent fréquemment d'une même entreprise. Dans le cas contraire, ils passent entre eux des contrats directs, et le poisson est souvent vendu avant même d'être pêché, ce qui est une garantie pour le producteur et un régulateur des captures. En Grande-Bretagne, la pêche est vendue par lots à des grossistes, aux enchères, sans exposition et sur simple présentation d'échantillons, ce qui exige évidemment, de la part du producteur, une stricte honnêteté commerciale. Choix des lots et enchères sont fonction des données recueillies dans l'ensemble des ports et transmises par télex.

Plus en aval, on recherche vainement les lignes de force du système français. L'on ne rencontre que l'éparpillement et la diversité. Multiplicité des entreprises de mareyage, émiettement des points de distribution qui s'accompagne du fractionnement des lots expédiés, complexité des transports, telles sont les faiblesses de l'organisation actuelle de la commercialisation du poisson. Cette diversité des tonnages livrés, cette dispersion des points de livraison furent des facteurs essentiels de la victoire de la route sur le rail. Le lot expédié par le mareyeur-détaillant dépasse rarement 100 kg. Le marché de détail absorbe en effet de 35 à 40% des expéditions à Concarneau, plus de 50% dans les ports artisanaux du Pays bigouden, le reste transitant par les soins d'un grossiste ou d'un mandataire des Halles. Et les entreprises de transport sont nombreuses : l'on en recense 27 à Concarneau, dont 19 ont leur siège social dans le Finistère ou dans le Morbihan. Leur taille varie beaucoup, il en est qui ne possèdent qu'un camion de 5 à 7 t, alors que les plus grosses disposent d'une vingtaine de semi-remorques de 25 à 30 tonnes et d'une dizaine de semi-remorques rail-route, selon une formule qui semble être d'avenir.

L'on est donc encore loin de certaines organisations étrangères dont la concurrence risque de se manifester chez nous dans un avenir qui n'est plus éloigné. En Grande-Bretagne, la firme « Bird's Eye », rattachée au trust



UNILEVER, contrôlé près du tiers du marché anglais du poisson frais et traité directement avec les armements, supprimant criée, mareyeurs et grossistes. De grosses firmes comme FINDUS et UNILEVER, dont la nationalité devient de moins en moins claire, organisent la production et la commercialisation du poisson à l'échelle internationale.

Même absence d'organisation à l'échelle des mandataires et des grossistes. A Lille, le marché de détail est en relations directes avec Boulogne. A Caen, le marché de gros est, par contre, très actif. Disparité des liaisons production-consommation. En province, le grossiste est lui-même un gros détaillant qui ne livre qu'une partie des arrivages à sa clientèle de détaillants sédentaires ou ambulants. Aux Halles de Paris, les 69 mandataires, qui écoulent environ 500 t. par jour, disposent d'un monopole de fait, aucune coopérative de pêcheurs n'ayant réclamé le bénéfice d'une concurrence que la législation leur accordait pourtant. Dans les gros marchés, les moyens de stockage en chambre froide sont très inférieurs aux besoins : 100 t. à Lyon et à Marseille, 200 aux Halles de Paris. L'entrepôt frigorifique de Rungis couvrait cependant 4 200 mètres carrés.

Plus loin vers l'aval, au stade du commerce de détail qui compte 6 000 poissonniers seulement contre 69 000 commerces de viande, tout reste dans la pénombre et baigne dans un brouillard peu pénétrable. Le hareng est plus cher à Paris dans les quartiers pauvres que dans ceux où il est dédaigné par une clientèle aisée. Si le commerce du poisson reste difficile à la campagne, il l'est moins en ville et surtout dans les zones littorales où la prospérité des poissonniers est souvent évidente. Les marges bénéficiaires sont fréquemment sans rapport avec les risques commerciaux réellement courus, et le pêcheur comprend mal que ce qu'il a rapporté, au prix d'un travail pénible et parfois dangereux, soit vendu 5 fois plus cher que par lui au magasin qui fait face à son mouillage.

Sur un point toutefois, pêcheurs artisanaux de Bretagne et poissonniers-détaillants sont d'accord : c'est dans la recherche de la qualité. Est-ce à dire que, dans ce domaine, nul progrès ne soit encore à réaliser au stade de la production, c'est-à-dire à bord du chalutier ? Les palanqués sont encore parfois brutalement déversés sur le pont et dans les cales, alors que plus de ménagements et un tri sérieux, par espèces et par tailles, effectué après chaque trait, pourrait améliorer davantage la qualité des livraisons. Mais les ports bigoudens résistent mieux aux crises, car spécialisés dans les espèces nobles dont les cours se maintiennent, et dont les petits lots, vendus en criée, s'adaptent à l'émiettement des organismes de commercialisation au prix d'une fusion dans le réseau des transports concarinois et lorientais. Or, cette recherche de la qualité s'allie avec les préoccupations du détaillant, soucieux de sécurité. S'il obtient un bénéfice de 40 à 45 % sur les espèces communes et de 20 à 25 % seulement sur les espèces nobles, ces dernières s'écoulent à coup sûr, alors que les invendus apparaissent dans les espèces communes. Et un bénéfice de 25 % sur un prix au kilo de 10 F. est plus substantiel qu'un gain de 40 % sur un prix de 5 F. au kilo.

La complexité et la dispersion du circuit de distribution sont telles que les armements, eux-mêmes insuffisamment regroupés, sont actuellement incapables d'influencer les prix de détail. Les éléments qui entrent dans la formation des prix, variables selon les ports, ne jouent d'ailleurs pas tous en faveur des ports artisanaux bretons. Les taxes portuaires représentent 5,75 AF par kilo à Lorient, 7,77 à Boulogne, contre 11 à Concarneau, 13,70 à La Rochelle, 14,00 au Guilvinec. Il est vrai que le prix moyen

au kilo, reflet de la qualité, varie lui-même à peu près dans le même sens : 275 AF à La Rochelle, 206 au Guilvinec, 190 à Concarneau, 158 à Lorient, 99 à Boulogne (1967). Mais l'éloignement du marché parisien est un facteur défavorable pour nos ports.

Enfin, n'est-il pas paradoxal que le poisson, denrée périssable, soit le plus souvent distribué selon un circuit long ? Sans doute, celui-ci bénéficie-t-il d'une bonne infrastructure qui, à l'inverse du circuit raccourci, n'interrompt pas la chaîne du froid. L'on tend donc à faire bénéficier le circuit raccourci d'une infrastructure meilleure, et l'exemple britannique de la « Bird's Eye », évoqué tout à l'heure, pourrait servir d'exemple. Chez nous, la remise en ordre du marché du poisson ne pourrait cependant se faire que par un bouleversement des structures : si bien que l'on ne s'est orienté que vers des améliorations limitées.

### 3) Les essais de remèdes.

L'observateur impartial ne peut qu'être surpris par d'étonnantes anomalies qui trahissent la profondeur du désordre. Paradoxalement, la langoustine était à certaines époques moins chère à Nantes, chez les détaillants, que dans les ports et les villes du Sud-Finistère ! Et ce, en dehors de la saison touristique, durant laquelle la demande urbaine baisse dans l'intérieur, alors qu'elle augmente dans les stations balnéaires, ce qui pourrait expliquer, en d'autres temps que celui considéré, un phénomène pour le moins surprenant. Même étonnement à la constatation que le prix du poisson de provenance départementale est souvent moins élevé à Nantes que dans les magasins de détail du littoral proche, toujours en dehors de la « saison ». Autre motif de perplexité, le fait qu'il y a quelques années, un fort arrivage de mulots, débarqué à Pomic, au sud de la Loire, fut écoulé par un mareyeur de Douarnenez (à 250 km) à qui le poisson fut expédié dans un camion de démantèlement ! Fait qui laisse rêver quant à la simplicité rationnelle des circuits commerciaux du poisson. La nécessité d'une réorganisation de ce circuit apparaît donc comme une évidence. Mais de gros obstacles à toute transformation concertée résident en premier lieu dans l'absence d'entente entre les secteurs production et distribution, ainsi que dans la diversité, l'opposition même, des intérêts en cause.

Le pêcheur pêche ; s'il y a du poisson, il en prend sans se soucier du marché. Le mareyeur vend, et la demande — y compris celle des conserveurs — n'est pas forcément en rapport avec les arrivages. De sorte que les prix pratiqués en fonction de contingences extérieures au marché local ne satisfont pas nécessairement le pêcheur. De là les cargaisons rejetées partiellement ou totalement à la mer, d'un geste que le consommateur ne comprend pas, le plus souvent.

L'opposition mareyeurs-pêcheurs se manifeste aussi par l'hostilité des premiers aux coopératives de vente organisées par les pêcheurs. A chacun son secteur, semble penser le distributeur, et aux pêcheurs celui de la production. On le vit lors du conflit qui opposa les mareyeurs lorientais à la coopérative d'Étel durant l'été 1965. Les mareyeurs s'inquièrent aussi des progrès de la vente des surgelés. Elle est cependant relativement faible en France où l'on ne recense que 5 000 installations de vente de poisson surgelé contre 16 000 en Allemagne de l'Ouest, 45 000 en Grande-Bretagne. Mêmes divergences d'intérêts entre le mandataire, soucieux de la vente de la marée d'importation qui l'intéresse directement, et les mareyeurs dont ils sont les commissionnaires pour le poisson français.

Au sein du secteur production, l'entente n'est pas non plus parfaite. Il y a les pêcheurs artisanaux, réunis à

la part, et donc directement intéressés par les prix en criée. Il y a les pêcheurs industriels qui sont des salariés, aux revenus indépendants du succès de la vente. Les premiers recherchent la qualité ; les autres sont les agents d'une production de masse dans laquelle prédominent les espèces communes. La grève des marins-pêcheurs du début de 1967, qui toucha tous les ports de pêche de Boulogne à Lorient, ne fut suivie que par solidarité par les pêcheurs artisanaux bigoudens, car ses motifs leur étaient étrangers. Sans doute avait-elle l'accord des armements hauturiers et pour une fois, caractère exceptionnel, faisait-elle l'unanimité apparente du secteur production. Mais elle n'était qu'une manifestation de l'échec du passage à une économie plus stable du type industriel, tendant à supprimer l'alternance des crises de sur et de sous-production. L'économie des pêches reste sensible : la suppression du jour maigre du vendredi, l'affaire de la « marée noire » qui réta un discrédit absurde sur les prises bretonnes la chute des prix de gros — dont le consommateur ne s'aperçoit pas ! — le montent bien.

Lorsque, il y a 4 ou 5 ans, le pêcheur à la part constata que ses gains diminuaient, c'est la baisse des prix en criée, et donc le secteur distribution, qui furent rendus par lui responsables de cette situation. De 1963 à 1966, alors que l'indice des tonnages mis à quai passait de 190 à 200, l'indice des prix en criée passait de 160 à 130. Le secteur production réclama donc des mesures d'assainissement du marché, mesures qui n'étaient d'ailleurs que des palliatifs ou d'une réalisation illusoire. Il s'agissait de la suppression de la taxe sur les carburants utilisés sur les bateaux de pêche, de l'égalité de traitement avec le poisson d'importation vendu par les mandataires à prix ferme et non à la commission comme le poisson français, de la fixation d'un prix en criée garanti pour chaque espèce, du contrôle de la qualité, du relèvement des cours.

L'on crut donc, le 11 février 1967, un Fonds Régional d'Organisation du Marché, ou FROM-Bretagne, sur le modèle du FROM qui existait déjà à Boulogne, et qui était un véritable front commun des ports de pêche contre les malformations du système de distribution du poisson. L'on ne s'étonnera donc pas de l'attitude expectative des mareyeurs et des conserveurs à son égard. Pour maintenir les prix, l'on envisagea la limitation de la durée des marées et la rotation accélérée des bâtiments, gages de fraîcheur et de qualité des produits, mais mesure génératrice d'une baisse des apports et des rendements. Un tel mathématisme économique n'est pas sans susciter des inquiétudes en économie ouverte, au moment où l'on envisage la chute des barrières douanières et des contingentes entre les 6 pays du Marché commun. Or, les armements, les marins, les mareyeurs s'estiment dès maintenant défavorisés par rapport à la politique de soutien de la pêche pratiquée à l'étranger, que ce soit en Belgique, au Danemark, en Espagne, en Italie, en Allemagne fédérale ou au Royaume Uni.

Pour assurer le succès du FROM-Bretagne, qui prévoit un retrait des arrivages du marché lorsque les prix atteignent une cote inférieure limite, il serait nécessaire, soit d'assurer la transformation de ce poisson non livré à la consommation dans des usines d'engrais et de sous-produits, en l'achetant à des prix bas, soit d'assurer le filetage ou la congélation des espèces communes qui sont ici seules en question. Pour l'heure, de telles solutions restent à l'état de projet. La SOPROGEL (Société pour la Congélation du poisson) n'eut qu'une existence éphémère. La SOPROMER, qui doit lui succéder, ne naquit qu'à l'automne 1967, et l'on a pu parler à son propos de « naissance acrobatique ». (Journal « Le Télégramme », Brest, n° du 18 décembre 1967).

D'autres initiatives récentes plaident en faveur des coopératives de vente qui constituent une atteinte au privilège du mareyeur, c'est-à-dire à l'institution de la criée. Telles sont l'usine Telex-mars de Tréguier, près de Concarneau, qui fabrique, entre autres choses, des plats cuisinés et des saucisses de poisson, selon l'exemple américain, pour une clientèle surtout constituée de magasins à succursales multiples et de collectivités ; ou la coopérative « Pêcheurs de France », également à Tréguier, qui ne peut toutefois absorber qu'un tonnage de poisson insuffisant par rapport aux arrivages et qui reste liée à la criée, aux mareyeurs et aux grossistes parisiens.

L'on envisage aussi d'accroître la consommation par des moyens divers : contrôle de la qualité livrée au consommateur par les poissonniers-détaillants ; campagne d'une Caisse de propagande pour la consommation du poisson, qui dépend du Comité central des Pêches maritimes ; création de poissonneries-pilotes « menageant à la fois les intérêts du consommateur et ceux du producteur ; projet d'une « Chaîne des Poissonneries françaises » qui réaliserait l'intégration depuis l'exploitation des navires jusqu'à la création de conserveries, d'usines de filetage et de tunnels de congélation. Mais pour le reste, la « chaîne » s'insérerait dans le réseau commercial traditionnel : mareyeurs et mandataires, entreprises de transport. Et encore une fois, la bigarrure de ce secteur économique, l'émiettement et la diversité qui le caractérisent divisent et opposent les intérêts. Les pêcheurs-artisanaux sont hostiles à une augmentation de la taxe de propagande qui alimente la Caisse du même nom, les espèces nobles pouvant se passer d'une réclame dont les seules espèces communes de la pêche industrielle ont besoin. L'on tourne donc toujours dans le même cercle vicieux, sans savoir si les ports bretons orientés vers la qualité doivent se replier sur leurs positions acquises en renonçant à un essor plus spectaculaire encore, ou s'orienter vers une production de masse qui n'offrirait guère plus de perspectives de progrès en l'état actuel de la consommation. Sans percevoir clairement, dans le milieu des pêcheurs ou le prestige de l'argent conduit à l'abandon des traditions du métier, si l'avenir actuellement embrumé des ports bigoudens, et plus encore de celui d'Audierne, peut être solidement assuré ; si ces ports pourront résister sans soutien étatique, dans la perspective du Marché commun, à la concurrence de la pêche industrielle. Or, il est à peu près certain que les adaptations indispensables ne se feront pas sans dégâts.

### CONCLUSION

En somme, l'on s'attaque surtout aux deux extrémités de la chaîne : la production et la vente au détail. Au stade du commerce de détail, c'est au contraire à long terme que les mesures amorcées peuvent agir. Il n'en reste pas moins que tout ceci constitue, en dernière analyse, un constat de faillite, l'aveu d'une incapacité de concevoir et de mener à bien les transformations radicales, aussi bien dans le secteur production que dans le secteur distribution, qui mettraient les structures en cause au niveau de celles des pays européens les plus évolués. Certes, il s'agit là d'une tâche énorme, et qui exigerait une démolition douloureuse avant de rebâtir. Le géographe, qui n'est pas un technocrate, est sensible aux aspects humains d'un tel bouleversement. Il n'en reste pas moins que l'édifice actuel offre une façade opulente qui masque les lézards dangereux. Il faut savoir s'il sera suffisant de les colmater, si ce réplâtrage continu peut éviter un délabrement qui s'achèverait dans les ruines.



**IMPRIMERIE PRESSE LIBÉRALE**

51, rue du Château - BREST - tél. 44.27.13

**REVUES - DEPLIANTS - CATALOGUES**

**IMPRIMERIE CORNOUAILLAISE**

7, rue des Gentilhommes - QUIMPER - tél. 95.02.44

**S. B. C. P.**

SOCIÉTÉ BRESTOISE DE CHAUFFAGE ET PLOMBERIE

47, Rue Bruat - BREST

Tél. 44-68-15

CHAUFFAGE CENTRAL  
TOUS PROCÉDÉS : CHARBON - GAZ - MAZOUT  
EQUIPEMENTS THERMIQUES DIVERS  
PLOMBERIE SANITAIRE  
VENTILATION - CONDITIONNEMENT D'AIR

IL FAUT LIRE

**L'ÉTUDIANT BRETON** (*Ar studier*)

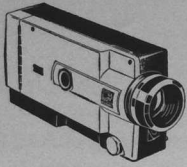
bimestriel publié par la JEUNESSE ETUDIANTE BRETONNE

Actualité économique, culturelle, universitaire

Abonnements : Non-étudiant : à partir de 10 F  
Etudiant : 5 F.

F.A.J.E.B., 14, rue Saint-Yves - Rennes — C.C.P. 1452-72 Rennes

Numéro sur demande



## PHOTO - OUEST

5, Rue Leperdit — RENNES — Téléphone 30.19.93

*vous offre des Prix très étudiés  
grâce à la Chaîne Phocifrance*

CRÉDIT SOFIMCO — Catalogue gratuit sur demande

LIBRAIRIE  
PAPETERIE

**SAINT-YVES**

3, Rue de la Monnaie  
Tél. 40.85.43

**Librairie Religieuse  
Objets de piété**

**E<sup>TS</sup> P. CHUBERRE**  
matériaux de construction

DÉPOT ET BUREAUX : 5, BOULEVARD SÉBASTOPOL  
ZONE INDUSTRIELLE : RUE JEAN-LE-HO  
RENNES - Téléphone : (99) 40-79-14

PLOERMEL - TÉLÉPHONE : 150

## « LA FRANCE »

ASSURANCES  
Vie, INCENDIE, ACCIDENTS  
ET RISQUES DIVERS

— Tarif spécial pour étudiants et  
membres de l'enseignement

**Bernard LANGLOIS**

19, Avenue Janvier  
RENNES - 35  
Tél. 40.13.72

## Magasins Modernes

“le grand magasin  
du centre de Rennes”

4 étages  
4 000 m<sup>2</sup>  
4 escalators

à votre service

Assurances de toutes Natures  
Etude - Mise à jour - Contrôle de tous Dossiers d'Assurances

**Madame M.-Th. BATAIL**  
Agent Général de la Compagnie

**Le Continent**

Téléphone 40.31.81

17, Avenue Louis-Barthou - RENNES

A LA  
GRANDE MAISON

VÊTEMENTS faits d'avance  
ou sur Mesures, ainsi que tout  
ce qui concerne la Toilette  
de l'Homme et de l'Enfant.

**GUEUDET** *habille  
bien*

1 & 3, Rue de Toulouse  
RENNES, Tél. 40.86.63

Machines à Ecrire OLYMPIA  
Machines à Calculer PRECISA

**DUPLICATEURS**

COLOS - REX - ROTARY  
Fournitures

**MAISON DU DUPLICATEUR**

10, Place du Palais - RENNES - Téléphone 40.60.32  
20, Rue du Château - BREST - Téléphone 44.16.18

**Brentano's**

LIVRES ET PÉRIODIQUES  
- DU MONDE ENTIER -

7, Quai Chateaubriand  
- RENNES -  
Téléph. 30.70.32

**VILMORIN-ANDRIEUX**

Producteurs de GRAINES SÉLECTIONNÉES

*Succursale de RENNES*

15, Rue Jules-Simon  
TÉLÉPHONE : (99) 40.60.04

*Acquérir, Construire, Réparer*  
UN LOGEMENT

**CRÉDIT FONCIER  
DE FRANCE**

COMPTOIR DES ENTREPRENEURS  
COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

**M. ROUSSEAU directeur**  
38, Bd de Sévigné - Tél. 40.98.22 et 40.77.50 - RENNES

SÉCURITÉ **CAISSE D'ÉPARGNE** DISPONIBILITÉ

14, AVENUE JANVIER  
21, Rue Hoche  
Square Sarah-Bernhardt } RENNES  
Centre Commercial du Gros Chêne

Livrets ouverts et gérés librement par les mineurs de plus de 16 ans  
Maximum par livret : 15 000 F

Remboursements immédiats

# VÊTEMENTS LEROY

2 et 4, Rue de Nemours  
et 1, Quai Lamennais  
**RENNES**

Prêt à porter  
Mesure industrielle et grand tailleur  
Chemiserie -- Bonneterie

Des plus petits prix aux plus hautes qualités !

Hommes-Dames-Enfants et boutique Chemisier

le plus grand choix  
de la Région

**LEROY**  
Junior

Capital Cardin M.A.T. Remana

5 % aux étudiants

## Librairie de Bretagne

PAPETERIE

SCIENCES et MÉDECINE



Livres Anciens et Modernes sur la Bretagne

17, Quai Chateaubriand - Tél. 30.30.83 - RENNES

## AU RELAIS D'ALSACE

ANCIENNEMENT LE MILK

RESTAURANT - BRASSERIE

SALLE POUR BANQUETS  
SPÉCIALITÉS D'ALSACE

M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> MIESCH

6, Rue du Pré-Botté - RENNES

Téléphone : 40-70-20



## CHOISIR UN APPARTEMENT C'EST AUSSI CHOISIR UN IMMEUBLE

Le nombre, la qualité des opérations réalisées par la Société Rennaise de promotion Immobilière à Rennes et dans la région, vous permettent le meilleur choix.

Vente exclusive **RAMONNE**  
3, bld. de la Liberté Rennes Tél. 40-97-15

Photos: Haurier et Soudin-Guillaume



## Gourinois, Roudouallécois et Leuhannais Citoyens du Monde

ou les débuts de l'émigration bretonne en Amérique (1880-1953)

Grégoire LE CLECH

Le vieux poète de Camaret, Saint-Pol ROUX, a écrit un poème « Bretagne est univers ». Écoutons-le chanter :

« Quelle est donc cette race aux grands yeux de mystère,  
Aussi nombreuse et pure que l'oiseau dans l'air ;  
Un de ses gés sur chaque motte de terre,  
Un de ses gés sur chaque lame de la mer. »

Ce qui nous a fait le plus souvent défaut, malgré d'innombrables lettres adressées à tous les services compétents (Préfectures, Ministères et Consuls), c'est la statistique. Aussi, faute de chiffres pour toute la période d'émigration, nous avons fait nous-même beaucoup de sondages pour la période contemporaine, ce qui nous permet d'aboutir aux estimations suivantes pour les courants qui nous intéressent et qui sont certainement des minima.

Au cours de la période allant de 1880 à nos jours, on peut avancer les chiffres suivants pour l'ensemble de la Bretagne :

Argentine	.....	10 000
Canada	.....	15 à 20 000
Etats-Unis	.....	25 à 30 000

ce qui représente un total de 50 à 60 000 émigrés en Amérique en trois quarts de siècle, soit la population de villes comme Quimper, Saint-Brieuc ou Saint-Malo.

Pendant le même temps, plus de 800 000 Bretons émigraient dans le reste de la France.

1 Breton sur 10 émigrés part donc en Amérique.

En effet, des Bretons, on en trouve partout, dans tous les coins de la terre : hommes de guerre, missionnaires, laboureurs de la terre ou de la mer.

Ce sont des travailleurs infatigables, courageux et modestes, au service de notre civilisation et de notre idéal, gardant au cœur l'amour de la patrie qu'ils savent faire connaître et aimer.

On a chanté les mérites des plus illustres : Jacques Cartier, le découvreur du Canada, Surcouf, Duguay Trouin, Kerguelen, René Madec, Mahé, Le Coat de Kervéguen, Louis de Kerlérec, Huon de Kermelec, etc...

Mais il reste les obscurs et les modestes, ces valeureux pionniers bretons, durs au mal, qui ont mis en valeur les terres vierges de la Prairie canadienne et de la Pampa argentine, ils méritaient bien qu'on rendit hommage à leur travail obscur mais bénéfique.

Ayant toujours vécu à Coray et à Leuhan (Finistère), près de Roudouallec et Gourin, au cœur du pays des « Américains », tout naturellement, nous avons été amenés à nous intéresser à eux et à étudier ces courants d'émigration qui, depuis près d'un siècle, les ont entraînés, à travers l'Océan, au Canada, aux Etats-Unis et en République Argentine. C'est une question qui nous a passionnés depuis notre plus tendre enfance et qui, jusqu'à présent, n'a jamais été étudiée dans son ensemble.

D'où émigre-t-on ? Essentiellement des terres pauvres des Montagnes Noires. En gros, à l'intérieur du triangle Coray, Carhaix, Loudéac, plus particulièrement dans les arrondissements de Pontivy et de Châteaulin. Dans les cantons de Gourin (Morbihan) et de Châteauneuf-du-Faou (Finistère) il est aussi normal d'émigrer en Amérique que d'aller à Paris dans les cantons voisins.

A Coray, Leuhan, Châteauneuf-du-Faou (Finistère), à Gourin, Roudouallec, Langonnet, Le Saint (Morbihan), il n'y a pas un habitant qui n'ait un frère ou une sœur, un oncle ou un cousin d'Amérique.

Voici un tableau qui donne une idée exacte de l'émigration bretonne en Amérique et en Australie en ce qui concerne le département du Finistère.

Années 1949 à 1952

Arrondissement	Canada	U. S. A.	Australie	Argentine	Total	% de l'émigration pour ces 4 pays
Châteaulin .....	349	133	32	0	514	46 %
Quimper .....	280	57	17	3	357	32 %
Brest .....	114	56	7	4	181	16 %
Morlaix .....	39	23	0	2	64	5,7 %
<b>Total.....</b>	<b>782</b>	<b>269</b>	<b>56</b>	<b>9</b>	<b>1116</b>	
Moyenne annuelle.....	195	67	14	2	279	
<b>% de l'émigration totale du Finistère</b>	<b>7,82 %</b>	<b>2,69 %</b>	<b>0,56 %</b>	<b>0,09 %</b>	<b>11,16 %</b>	

Le gouvernement canadien a fait un gros effort pour recruter de la main-d'œuvre en Bretagne depuis 1945. C'est ce qui explique que le courant vers le Canada l'emporte nettement sur celui des Etats-Unis. Mais les pays d'ancienne émigration : Gourin, Roudoualec, Leuhan, Coray, Saint-Goazec, Châteauneuf-du-Fau, Lennon, Pleyben, demeurent fidèles aux Etats-Unis.

\*\*

Dans le cadre de cet article, la place nous manque pour étudier les causes de l'émigration bretonne. Nous nous bornerons donc à l'évocation de quelques figures de pionniers de Leuhan, de Roudoualec et de Gourin.

#### CANADA

##### LEUHAN (Finistère)

#### Le Trappiste Leuhannais Joseph Navellou à l'abbaye d'Oka (1887-1930).

C'est une figure curieuse que celle du Trappiste Joseph Navellou, issu d'une vieille famille leuhannaise.

Né à Leuhan le 18 mai 1858, Joseph Navellou entra très jeune au séminaire. Mais son service militaire le détourna pour un temps de sa vocation sacerdotale. Vers 1880, suivant l'exemple de beaucoup de Bretons, il travailla dans les Chemins de fer. Durant quelques années, il fut employé à la gare de Tours. Mais, pris de remords, il ne tarda pas à entrer en religion chez les Cisterciens, à la Trappe de Bellefontaine, monastère angevin fondé en 1826.

En janvier 1887, son ordre le dirigea, en qualité de spécialiste des questions agricoles, à la Trappe d'Oka, ou Abbaye de Notre-Dame-du-Lac, à 50 km de Montréal, dans le Comté des Deux-Bretagnes. Il y mourut le 17 avril 1930.

Il était le premier Canadien de la région et, comme il fut, pendant plus de 40 ans, le responsable d'une ferme

de 720 hectares, il se trouve à l'origine d'un courant d'émigration dont on conserve encore le souvenir dans le pays.

Lorsqu'il manquait de personnel, il faisait appel à des compatriotes sur lesquels il savait pouvoir compter. Les compagnons d'avant la guerre de 1914-1918, son neveu Louis Navellou, Fanch Laz et Yves Eon, l'ancien tisserand de Goarem, sont morts.

En 1923, le frère Gérard eut la joie de faire la connaissance de deux autres neveux, Jean et François Navellou, qui furent employés deux ans à Oka, avant de passer aux Etats-Unis. Par sa correspondance et les nombreuses revues qu'il adressait à sa famille, il exerça une influence novatrice sur l'évolution des procédés culturels à Leuhan.

À la suite de notre demande de renseignements concernant notre compatriote, l'abbé mitré, Dom Pacôme Gaboury, nous a transmis cette appréciation :

« Notre bon frère Gérard a eu ici la direction de la ferme (720 hectares) qu'il a littéralement mise en production et en valeur. Il a laissé un profond souvenir de savoir faire, de dévouement et d'édification. »

L'histoire de cette abbaye française en terre canadienne mérite qu'on s'y attarde, car son action est tout à fait comparable à celle des abbayes cisterciennes bretonnes (Le Relecq, Landevennec, Bon Repos, etc.) qui furent à l'origine de nos anciennes paroisses.

C'est en 1881 que le nouveau monastère d'Oka fut érigé en prieuré canonique dans un site aussi sauvage, mais moins marécageux que celui du premier Cîteaux.

Cette terre ingrate des débuts, rocailleuse sur les flancs de la colline d'Oka, avec pente raide vers les marais réputés indrainables et les sables sans fond d'une maigre pineraie, continue à s'améliorer sous le travail acharné des moines défricheurs.

Au cours du dernier quart de siècle, la Trappe d'Oka, dont la communauté était en 1935 de 175 religieux, a décuplé toutes ses œuvres.

Elle est probablement la plus puissante organisation agricole de la Province du Québec, celle en tout cas où l'on fait le plus de progrès.

Ses troupeaux de race pure (Holstein de Hollande et de Frise du Nord, Ayrshires écossaises) servent de modèle à la population rurale du Québec, qui vient y chercher les reproducteurs dont elle a besoin pour améliorer sa production.

La porcherie est la plus moderne du Canada : on y élève 400 à 500 porcs de la race Yorkshire, réputée pour son jambon. Enfin, l'une des réussites de l'abbaye est le poulailler (plus de 6 000 volailles), orgueil du frère Wilfrid, créateur de la race « Chantecier » qui a été primée à Londres, Paris, Bruxelles, etc...

Son verger de 32 hectares, ses gâteaux sélectionnés, le fameux « Melon d'Oka », son fromage, tous ses produits jouissent d'une réputation nationale.

C'est ce qui a valu à la Trappe d'être transformée, dès 1908, en Institut Agricole, affilié à l'Université de Montréal. L'enseignement donné par des professeurs de l'abbaye et des laïcs s'adresse aux fils de cultivateurs, aux instituteurs et aux inspecteurs primaires, etc...

Par ses installations modèles, les travaux de ses chercheurs, son école vétérinaire, ses cours et ses revues, l'Institut agricole d'Oka se trouve à l'origine de l'introduction des méthodes modernes de culture et de sélection au Canada.

Les abbayes de Bon Conseil, près de Lévis (Québec), de Mistassini, au nord du lac Saint-Jean (Québec), de l'Assomption (Nouveau Brunswick) et de Saint-Norbert (Manitoba) contribuent au rayonnement des Cisterciens et de leur enseignement dans tout le pays.

Voilà une association du spirituel et du temporel qui peut surprendre un étranger, mais qui est bien dans la ligne du Canada français, pays catholique et réaliste.

✱

En juillet 1957, piloté par notre ami Louis Bizien, de Montréal, nous avons eu l'occasion de visiter la Trappe d'Oka. Bien que ce ne fut pas jour de visite, mais sachant que nous venions de France, l'abbé Dom Pacôme nous réserva l'accueil le plus chaleureux, et ainsi nous avons pu compléter notre documentation sur place.

Les plus anciens Trappistes ont gardé un merveilleux souvenir de notre compatriote Joseph Navellou, d'une activité débordante, appartenant les vastes terres du domaine, toujours à pied.

Nous avons pu nous recueillir sur sa tombe, dans le cimetière où dorment 125 frères depuis 1881. Mais nous n'avons pu nous attarder : il a fallu battre en retraite devant l'assaut virulent de milliers de moustiques, les terribles « maringouins », ce qui amusa fort le père portier Omer, complètement immunisé.

Un passage, nous avons admiré le magnifique troupeau de 130 têtes, partagé entre les deux races Holstein et Ayrshire.

Une des plus belles réussites du frère Gérard est le beau verger de 4 000 pommiers et pommiers à couteau. La grande hôtellerie sert de lieu de retraite aux industriels et aux intellectuels de Montréal désireux de faire une retraite spirituelle en même temps qu'une cure de repos et de silence.

✱

L'Institut est agréablement situé sur le flanc d'une colline boisée, dont les arbres l'abritent en partie. Il a fort

belle apparence et la beauté du cadre qui l'entoure ne laisse pas que d'impressionner tous les visiteurs. L'air y est vif et salubre.

Il est situé à une trentaine de milles de Montréal, la métropole du Canada, à laquelle le relie un beau boulevard, traversant l'une des parties les plus intéressantes de la province du Québec, région de producteurs laitiers et d'horticulteurs.

✱

L'Institut agricole d'Oka fut fondé dans le but de former des jeunes gens instruits en sciences agricoles, en leur inculquant l'amour de la terre et les procédés modernes de culture.

Il a rempli ce rôle par ses divers degrés d'enseignement :

1. Un cours scientifique de quatre ans, affilié à l'Université de Montréal, laquelle honore les gradés d'un diplôme universitaire.

2. Un cours moyen de deux ans, en faveur des fils de cultivateurs et des jeunes gens de la ville désireux de retourner à la terre.

3. Des cours abrégés d'hiver, d'une durée variable, organisés pour les cultivateurs désireux de se renseigner sur les méthodes modernes de cultures préconisées.

4. Des cours d'été aux instituteurs et aux inspecteurs primaires.

Dès 1914, grâce à l'octroi fédéral à l'agriculture, l'enseignement reçu en été remarquable par l'engagement de professeurs ayant fait un stage dans les Universités étrangères d'Amérique, de France, de Belgique, pendant que les moines tenaient eux-mêmes à prendre leurs diplômes universitaires.

#### ETATS-UNIS

##### ROUDOUALLEC (Morbihan)

En 1881, à Roudoualec, au cœur des Montagnes Noires, un tailleur, à l'esprit aventureux, donne le signal de l'exode vers les Etats-Unis.

✱

Le précurseur du courant d'émigration vers les Etats-Unis était un tailleur de Roudoualec, M. Nicolas Le Grand, qui est mort dans son village à l'âge de 89 ans.

Sa fille, Mme Corentine Roignard, elle-même ancienne « américaine », habite toujours une petite maisonnette, non loin de l'agence d'émigration tenue par M. Jean Fichen.

Roudoualec : un vieux et modeste bourg, tout près des sources de l'Isle et de l'Odé. C'est encore le Morbihan, et pourtant l'église est bien plus proche des églises de Saint-Goazec et de Leuhan.

Très aimablement, le maire, M. François Grall (c'était en 1928), veut bien nous aider dans nos recherches.

— « Quels furent les premiers partants pour l'Amérique ? »

— Cela est bien vieux et rares sont ceux de mes administrés qui n'ont pas effectué le voyage d'Amérique.

**267 émigrants à Leuhan depuis 1885**

Grâce à M. Louis Sanséau, ancien « Américain » et secrétaire de mairie pendant plus de 20 ans, nous avons pu, faute d'archives, reconstituer approximativement la liste des émigrés de Leuhan de 1885 à 1952.

Etats-Unis ..	150
Canada ....	114
Australie ...	3
Total ..	267

Ce total de 267 émigrants en 67 ans représente 18 % de la population actuelle (1 554 en 1946).

Malgré une natalité en déclin, Leuhan demeure, avec Coray, Châteauneuf-du-Faou, Saint-Gotzez, Pleyben et Châteaulin, un des principaux foyers d'émigration du Finistère vers l'Amérique du Nord.

En ce qui concerne le Morbihan, on retrouve à peu près les mêmes chiffres pour Langonnet.

A Roudoualec, le chiffre des « Américains » dépasse 500 et approche de 1 000 à Gourin. Aussi ne sera-t-on pas étonné d'apprendre que ces derniers ont fondé, au Canada, la petite paroisse de Gourin-City, près du Lac Labiche, dans le lointain Alberta.

A Gourin-City (Canada) comme à Gourin (Morbihan), on se souvient d'Yves Ulliac, fermier du baron de Boissieu, qui s'expatria au Canada en 1911 et écrivit en 1917 :

— Chacun de mes 10 enfants possède maintenant plus de terre que le baron !

Quelques visites nous permettent de constater encore l'enthousiasme des émigrés temporaires pour le pays qui les avait attirés.

Enfin, voici Nicolas Le Grand, solide vieillard qui, malgré ses 74 ans, fend du bois dans sa remise, avec une ardeur admirable.

— Voici un journaliste, présente le maire, qui voudrait...

— Un journaliste !

Le septuagénaire nous lance un regard chargé de la plus complète indifférence.

— Moi, voyez-vous, je ne sais pas lire...

Pourtant la question que nous lui posons semble l'intéresser. Du coup il abandonne sa hache.

— Eh ! oui, je suis parti le premier pour l'Amérique avec mes camarades Bouhis et Dauphars. Du premier, on n'a plus eu de nouvelles. Quant au second, il est mort après son retour au pays.

— L'idée d'entreprendre ce voyage m'avait été donnée par un camarade de régiment qui vivait aux U.S.A. avant son « congé » (1). Il était tailleur, comme moi, au 72<sup>e</sup> R. I. à

Tours, et, pendant nos cinq années de service, il ne cessa de vanter les avantages de l'existence aux Etats-Unis, où il avait vécu.

— Mon congé terminé en septembre 1877, je revins à Roudoualec. Bientôt marié, puis père de deux enfants, je vivais misérablement d'un salaire quotidien de 12 sous. Cette situation était bien faite pour me rappeler les récits si souvent entendus pendant mon service militaire.

**1<sup>er</sup> séjour, de 1881 à 1884.**

— En 1881, résolu à tenter ma chance, je partis avec mes deux amis. Là, j'ai continuellement voyagé.

— Dans le Connecticut je gagnais 20 francs par jour, salaire énorme comparé aux 12 sous que je gagnais en France.

— Dans une usine de fer, en Pennsylvanie, j'avais 450 francs par mois. Comme je ne savais pas écrire, je fus plusieurs mois sans donner de mes nouvelles et sans pouvoir envoyer d'argent à la maison. A Roudoualec, on regardait ma femme avec pitié, car le bruit courait... que j'avais été mangé par les Peaux-Rouges...

— Justement, à cette époque, on construisait un tronçon du « North Pacific ». Je fus embauché sur le champ et dans ce vaste chantier, véritable Tour de Babel, je me trouvais mêlé à des travailleurs venus de tous les coins du monde.

— J'aurais bien voulu envoyer quelque argent à ma femme.

— Un jour que j'étais descendu au ravitaillement à la ville voisine, j'entendis des joueurs de boules parler en français :

— A toi, Pierre. On est bon !

— Je me précipitai et dix minutes plus tard, on trinquait : l'un des Français accepta de me servir de secrétaire.

— Lorsqu'à Roudoualec, ma femme reçut mon premier mandat d'Amérique — 100 pièces d'argent de cent sous — il y eut bien des envieux. A l'époque, un premier domestique de ferme gagnait à peine 150 francs par an.

— Au bout de quatre ans, ayant gagné un bon pécule, je décidai de rentrer. Ce fut ma chance. Je n'avais pas quitté le chantier depuis deux heures, qu'un formidable masse d'eau, rompant les barrages, inonda les voies, noyant plusieurs centaines d'ouvriers...

**1884 : Le retour de « l'Américain »**

— Lorsque je revins au pays, ce fut un événement. Tout le monde voulait me voir et la maison ne désemplissait pas. On venait même de Gourin, de Guiscriff et de Leuhan pour entendre parler de l'Amérique.

— Mes récits frappaient les imaginations et l'on envisageait maintenant, avec plus de confiance, l'éventualité du « grand départ » au pays des dollars et des Peaux-Rouges...

— Malgré tout, on revenait, et après, la vie était quand même plus facile.

— Avec mes économies j'achetai un café. On m'avait connu malheureux à Roudoualec. Maintenant j'étais à l'aise...

(1) « Congé », terme employé en Basse-Bretagne pour : service militaire.



### 1890-1894 : Nouveau séjour aux U.S.A.

« Un soir, en 1890, une douzaine de voisins, qui partaient le lendemain pour l'Amérique, se trouvaient réunis chez moi pour faire la fête. Ils me pressaient de les accompagner pour les guider. On vida de nombreuses bouteilles. Enfin, ces clients-là me déclarèrent qu'ils ne me paieraient les consommations que lorsque j'embarquerais avec eux au Havre.

« Ma femme protestait, j'insistai à mon tour près d'elle, lui affirmant que mon absence serait de courte durée... et je repartis.

— « Pour combien de temps ?

— « Quatre ans. Ils m'ont bien payé mon voyage et je n'ai pas à le regretter, car, maintenant, je suis à l'abri du besoin.

« Croyez-vous qu'il m'eût été possible d'avoir cette maison et les champs que vous venez de traverser si j'étais resté à Roudouallec avec mon salaire de 12 sous par jour ! »

En effet, avec l'argent d'Amérique, Mme Nicolas Le Grand put louer le café du « Cheval Blanc » et monter un petit commerce de tissus. Malgré une famille de plus en plus nombreuse, c'était l'aisance.

### PETITE CAUSE, GRANDS EFFETS

Parce que Nicolas Le Grand entendit parler d'Amérique pendant son service militaire, voici qu'aujourd'hui on émigre de toute la région des Montagnes Noires et des terroirs voisins.

Faut-il voir là un danger ?

Nous ne le pensons pas, car ces premiers émigrants ne se fixaient guère. Ce sont de modestes trimardeurs qui, simplement, courent leur chance et reviennent au pays, tout comme le faisaient leurs aînés, après avoir accompli leur « Tour de France ».

D'ailleurs, n'est-ce pas seulement chez nous qu'ils peuvent tirer pleinement parti de leurs économies ?

Et puisque leur fortune n'est que relative, ne l'apprentissent-ils pas davantage dans leur pays où, pour la plupart, ils ont vécu pauvrement.

### 1927 : Quinze départs par mois à Gourin. Deux agences d'émigration.

On nous avait dit :

« A Gourin (Morbihan), la plupart des habitants émigrent en Amérique ». Et nous voilà, roulant de colline en colline, vers ces Montagnes Noires aussi désertées.

Qu'est-ce donc qui provoque cet exode et pourquoi plutôt les Gourinois, les Roudouallecois et les Leuhannais que les habitants des contrées moins heureuses ?

La neige retarde notre marche sur ce mont dont le sommet se noie dans les nuages. Des taillis, la lande inculte, d'innombrables pins qui semblent s'ébrouer dans la bise pour se débarrasser de trop lourds flocons. Dans un repli, la cheminée fumante d'une chaumière complète ce tableau. Maintenant, c'est la chute vers le val.

Gourin ! Des rues qui grimpent en tous sens. Une grande place en pente raide que domine un magnifique poulx de bronze, au pied duquel s'accroche, en lettres d'or, la longue liste des morts pour la France.

D'autres listes multicolores, insolites dans ce bourg campagnard, s'offrent au regard sur les immeubles d'alentour : celles des prochains départs des paquebots de la Compagnie Générale Transatlantique ou de la Cunard Line pour l'Amérique.

— « Nous les appelons les « Américains », nous dit-on, bien que presque tous reviennent au pays. Ce sont généralement des cultivateurs désireux de s'établir, qui s'en vont ainsi gagner, en quelques années, la petite fortune nécessaire à l'achat d'une ferme.

« Il s'en est suivi une hausse incroyable des prix : la location de l'hectare ne dépassait pas 50 francs, il y a dix ans. Elle atteint aujourd'hui 800 francs ! (en 1928).

« Une petite ferme de 7 hectares était vendue, il y a six mois, isolément complet, terre médiocre, elle ne valait pas grand chose. Un « Américain » l'acheta 70.000 francs, le prix d'une belle ferme, dans le canton voisin.

« Presque tous reviennent avec des économies qui leur permettent de vivre en rentiers. Voyez cette maison, la plus grande, elle a été construite par l'un d'eux. Et celle-là, et celle autre que l'on achève, avec de larges « bow-windows », encore aux « Américains ». Le bâtiment ne coûte pas à Gourin.

« Avec de tels exemples, le mouvement d'émigration ne ralentit guère, au contraire.

« Pendant le dernier semestre de 1927, on peut compter une moyenne de 15 départs par mois, à Gourin. Et ce ne sont pas toujours les plus malheureux qui s'en vont : nous pourrions vous citer, par exemple, les enfants de gros commerçants, du bourg, ceux de gros cultivateurs qui manquent à présent de main-d'œuvre.

« Lorsque les jeunes sont fiancés, ils entreprennent tout de suite les démarches nécessaires au départ. Pourvus d'une dot de 5 à 6.000 francs, ils peuvent faire face aux frais du voyage, aussitôt après le mariage.

« Ils s'en vont pour la plupart à New-York ou dans le New-Jersey, à Trenton, Lodi, Paterson ou à Milltown, dans les usines Michelin où les Bretons sont en majorité.

« Ouvriers ou manœuvres, ils gagnent si bien leur vie, qu'ils peuvent, presque aussitôt, réaliser des économies qui, au cours favorable du change, prennent une réelle importance.

« L'exode est tel, à présent, que deux agences d'émigration se sont créées à Gourin : l'une pour la Compagnie Générale Transatlantique, l'autre pour une Compagnie de navigation américaine.

On se charge là de réunir toutes les pièces nécessaires et d'obtenir la délivrance du passeport indispensable et du visa, si toutes les conditions sont remplies par le postulant.

— « Quelles furent les origines du mouvement ?

« Les douze Gourinois qui partirent les premiers vers 1910 suivirent l'exemple de nombreux habitants de Roudouallec et de Leuhan. A présent, on émigre aussi à Châteauneuf-du-Fau, à Saint-Goazec, à Pleyben et à Carhaix.

« Mais pourquoi les Montagnards, dont l'isolement semble parfait, ont-ils ainsi entrepris la traversée de l'Océan, alors que dans nos ports, où les relations avec l'Amérique sont constantes, l'émigration est exceptionnelle ?

### L'amour des voyages.

Faudrait-il rechercher dans l'atavisme cet amour des voyages qui se manifesta en tous temps chez nos Montagnards ?

Cambry l'exposait ainsi, alors qu'en 1775 il visitait notre région :

« L'homme le plus pauvre des Montagnes Noires ou des Montagnes d'Arret possède un cheval et le nourrit. Il porte dans le pays du Léon, à Brest, des lattes, des sabots, du charbon, du sel, des châtaignes et des pommes qu'il se procure à Carhaix, à Langonnet, à Châteauneuf-du-Fau, à Rostrenen, dans les Côtes-du-Nord. Ces hommes actifs achètent du grain à Châteauneuf-du-Fau, à Carhaix à Brasparts, qu'ils vendent à Morlaix, à Landivisau.

Ils rapportent de ces communes des froments qu'ils ne cultivent pas car leur terre est trop maigre, et versent sur Gourin et Scaër ce qu'ils ne peuvent consommer dans leurs villages.

Dès le point du jour, on les voit à chevalourir aux lieux de leurs spéculations : ils ne rentrent souvent chez eux qu'après trois, six ou quinze jours de course et de trafic.

Cela est évidemment de nature à marquer un caractère. Mais si les émigrants d'aujourd'hui, instruits par l'exemple, peuvent espérer faire fortune, comment à une époque où l'on ne devait pas compter sur les effets du change s'engagea-t-on dans la voie si hasardeuse de l'expatriation ?

Ce ne peut être qu'à cause de la politique de hauts salaires pratiquée par les pays du Nouveau-Monde, alors en pleine période de croissance.

### GOURIN (Morbihan)

#### 1910 : Avec le maçon Jean Le Roux, un des premiers émigrants de Gourin.

Son chapeau, pas plus que ses vêtements, n'a rien de régional, il est du bon ordinaire du commerce, et cependant, ainsi coiffé, Jean Le Roux évoque le type que l'écran nous a rendu familier. Cela tient au détail, à la flexion de la bordure, à la hauteur de la cuve, à l'inclinaison. Il put apprendre à le porter dès 1910.

#### Le maçon Jean Le Roux.

C'est à cette époque, en effet, qu'il quitta Gourin pour New-York. D'autres, dans la région, l'avaient fait avant lui. Ils s'en montraient satisfaits. Pourquoi ne pas suivre leur exemple ?

Jean Le Roux était maçon. Il ne pouvait alors songer aux avantages du change, mais il espérait trouver là-bas une existence plus heureuse.

« Mes débuts furent difficiles, car je ne connaissais pas l'anglais. Mais après avoir exercé diverses professions, au hasard des nécessités, je partis au Canada. Dans le Nouveau-Brunswick je pus, pendant trois ans, participer à la construction d'une usine.

« Puis j'entrepris une série de voyages, passant et repassant la frontière, allant dans le Massachusetts, revenant à Montréal, puis à Ottawa. Dans les forêts canadiennes, je me fis bûcheron.

« Je gagnais alors 40 dollars par mois, pour un travail particulièrement dur à cause du froid et de la neige.

« Certes, il m'était facile de réduire les rigueurs de ma tâche, en acceptant un salaire de 30 dollars, mais le travail me permettait de résister au froid. Après tout, n'était-ce pas là que les riches, affaiblis ou malades, venaient reprendre leurs forces ?

« Cependant, c'est encore là que se situent les plus mauvais moments de mon odyssée américaine...

#### Employé à Milltown, chez Michelin.

« La guerre survint. Après ajournement, je rentrais en France, en 1917. A ma libération, je repartis. Cette fois, j'entraî chez Michelin, à Milltown, où je me trouvais très heureux.

« Les Bretons, travailleurs très recherchés, y étaient très nombreux et j'entendis continuellement parler notre vieille langue celtique, jusqu'en Colombie Britannique où je trouvais des « pays » qui ne connaissaient pas le français.

« Lorsque j'ai quitté Gourin pour la première fois, je gagnai 3,50 francs par jour. Quand j'exerçais ma profession là-bas, mon salaire était de 5 dollars, soit sept fois plus que mon salaire en Bretagne.

« Après la guerre, tandis qu'un maçon se payait 20 francs en France, il recevait 12 dollars (60 francs) (1) aux « States ».

« Ajoutez à cela, intervient Mme Le Roux, dont l'enthousiasme pour l'Amérique ne se dissimule pas, que le prix de la vie était bien inférieur à celui que nous connaissions en France.

« A notre départ de Trenton, la viande de choix valait 2,25 francs et le porc 1,50 franc. A notre arrivée à Gourin, nous la payions 5 francs et le porc 6 francs. Il en était de même pour toutes les denrées.

« Certes, bien que nous fussions logés dans une maison appartenant à l'usine, notre loyer était d'un prix élevé. Mais peut-on la comparer aux logements qui nous sont offerts ici ?

« Dans ces usines, reprend M. Le Roux, les Bretons ont remplacé les Russes et les Polonais. Pour ma part, je suis très heureux d'y avoir vécu, et, sans la maladie qui m'a contraint au retour, j'y serais encore.

« Les relations d'ouvriers à patron sont infiniment plus aimables que chez nous. Pas de cet isolement qui fait qu'on parle moins facilement en France au moindre des contremaîtres qu'en Amérique au Directeur de l'usine, lui-même.

« L'affaire est nette. Pas de cris ni de discussions, vous êtes engagé pour un travail, faites-le, sinon on vous remet votre chèque et c'est fini.

Toujours cette question que nous voudrions élucider : — « Comment vint dans notre région l'idée d'émigrer en Amérique ?

« Ah ! je ne le sais pas. Le mouvement prit naissance à Roudouallec. Il y a longtemps... »

Et notre interlocuteur nous quitte pour entreprendre l'ascension du mont voisin, où, sous les sapins couverts de neige, il pourra rêver encore de la grande forêt canadienne.



**suma**  
vraiment moins cher!

Pour vos **GRAINES**  
de **SEMENCE**

**La Semeuse**

— Graines Sélectionnées —

**RENNES**

10, Carrefour Jouaust (Lices) — Tél. 30.43.16  
26, rue de Nemours — Tél. 59.02.72



Oignons à fleurs — Engrais — Insecticides  
Spécialité de gazon fin « Clos Joli »  
Claires — Paillasons — Tondeuses  
Pulvérisateurs — Arroseurs  
Spécialités de graminées et de légumineuses  
pour prairies

**Bati** Ouest

41, Avenue Janvier  
RENNES 35  
Tél. (99) 40.50.51

**Tous Pavillons**

Classiques ou  
de grand standing



CONSTRUCTION TRADITIONNELLE  
DEMARCHES ASSURÉES PAR NOTRE BUREAU D'ETUDES  
RAYON D'ACTION 100 KMS  
Visite ou documentation sur demande

**JEAN MARTIN** \*  
TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET COMMERCIALES  
IMMEUBLES EN CO-PROPRIÉTÉ

2, Rue d'Isly  
13, Boulevard de la Liberté

**RENNES**  
Tél. 40.47.58

Grossiste - Appareils Ménagers  
domestiques et pour Collectivités  
Hôtels - Restaurants

**Ets JONCOUX**  
58, Rue de Redon, 58  
RENNES, Tél. 30.34.90 et 91

\* Tôlerie de chauffage sur devis - sur plan \*

Lisez " **L'ÉTUDIANT BRETON** "

Abonnement 1 an : 10 F

HORLOGERIE ♦♦♦ BIJOUTERIE

**A. Guésuen**

13, rue Vauban, 13  
— LORIENT —  
— Tél. 64.28.30 —

**Huguette**

SPECIALISTE DU BAS  
GAINES --- SOUTIEN-GORGES --- LINGERIE

19, rue de la Patrie  
LORIENT  
Téléphone 64.47.92

ACCORDS RÉPARATIONS LOCATION ÉLECTROPHONES DISQUES

**G. OLLIVAUX**  
Melle J APARD, Successeur  
14, Cours de la Bève - LORIENT  
Tél. 64.16.85

La grande Spécialité française du beau vêtement  
POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS  
CHEMISERIE - BONNETERIE  
**SAINT-REMY**  
9, Place Alsace-Lorraine - LORIENT - tél. 64.23.38

**MEUBLES  
moysan**  
ENSEMBLIER-DÉCORATEUR  
PLACE JULES-FERRY - LORIENT - TÉL. 64.23.91



**SOCIÉTÉ  
ÉTABLISSEMENTS VALÉRY FRÈRES**

Siège Social: 78 - FRENEUSE

CARRIÈRES  
de  
KERGUILLO

29 N - GUILERS  
près BREST  
Tél. 44.34.27

CARRIÈRES  
de  
KERHERVY

56 - LANESTER  
près LORIENT  
Tél. 64.40.76

**Sable de Concassage - Gravillons  
Pierres cassées - Tout Venant**

Livraisons sur les chantiers ou sous trémies à nos carrières

**MANUTENTION - TERRASSEMENTS  
TRANSPORTS**

Location Camions tous tonnages  
Grues automotrices de 6 t, 12 t, 15 t  
et 20 tonnes  
Élévateurs de 3 et 4 tonnes



**e. cardiet**

8, Avenue de Kergroise  
**LORIENT**  
Tél. 64.10.26  
64.10.27 64.10.13

Buvez les bons vins  
**COURSET**

Lorient Tél. 64-12-88

— AU PETIT COCHON —  
**Charcuterie C. SIMON**  
5, rue de Larmor - LORIENT - Tél. 64-37-59  
— SERVICE À DOMICILE —

**AUTO-LOCATION**

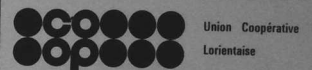
Tourisme Garage Utilitaire

**P. HUCHON**

16, Bd du Scorff - LORIENT - Tél. 64.17.60

Concessionnaire

**BMW DAF**



**170 Magasins  
dans la Région Ouest**

JUSTE PRIX — QUALITÉ  
Ristournes aux Coopérateurs

Assurances **LA PROVIDENCE**

Incendie — Accident — Vie

**E. KERLO**

21, avenue de la Marne - LORIENT - Tél. 64.28.06

Cours de danse  
**GIFFAUT-CHARRIEU**  
CLASSIQUE et SALON

29, rue Paul-Bert  
—  
LORIENT  
—  
Tél. 64-17-44

**AUX  
ARMÉES  
RÉUNIES**

SPECIALITÉS POUR LA MARINE  
et tous Militaires

**8, Rue Vauban - LORIENT**  
Téléphone 64.14.75

GANTERIE  
CHEMISERIE --- BONNETERIE

BONNETERIE - LINGERIE - CONFECTION - LAYETTE

**A la Coquette**

44, rue Maréchal-Foch - LORIENT - Tél. 64.46.70

**Madame Le Bot**

- GRAND CHOIX D'ARTICLES POUR ENFANTS -

**AUTO-ECOLE DU CENTRE**

**M. DOUGUET**

29, rue Ducoëdic - LORIENT - Téléphone 64.40.46  
ENSEIGNEMENT MODERNE - COURS DE CODE PAR PROJECTION

**Au Tisze Royal**

**Norbert Sramota** FOURREUR  
Fondé en 1885 - 17, Rue des Fontaines - LORIENT

LA CONCORDE ET LA FONCIERE

**Xavier HUMBERT**

22, Rue du général Dubail LORIENT  
Tél. (2 lignes) 64-26-59

COUTELLERIE - ORFÈVRE  
PÊCHE - CHASSE

**L. DREUMONT**

19, RUE DES FONTAINES - LORIENT - Tél. 64.38.91

**noël coiffure**

capilliculteur - soins du cheveu

coupe fillette

1, rue de Clisson - LORIENT

téléphone 64.22.38

SAINT-MALO  
66, Av. du Père Umbricht T. (99) 34.70.08  
SAINT-BRIEUC  
Rue d'Alembert T. (96) 33.20.71  
RENNES  
Rue de la Retardais T. (99) 40.88.17  
QUIMPER  
Ty Bos, Ergué-Armel T. (98) 6.47  
LORIENT  
Rue Jules-Guesde T. (97) 64.15.48  
SAINT-NAZAIRE  
Rue de la Ville Halluard T. (40) 70.22.92  
NANTES  
Quai Ferdinand-Favre T. (40) 71.46.01  
LA ROCHELLE  
4, rue de Tunis T. (46) 28.33.36  
VANNES  
Rue A-de Kerdrel T. 66.11.94  
CAEN  
13, rue du Dr Tillaux T. (31) 81.86.22  
LE HOULME près Rouen  
route de Dieppe T. (35) 70.32.88  
LISIEUX  
60, rue Fournet T. (31) 62.08.58  
LE MANS  
158, rue Nationale T. (43) 28.40.10  
ANGERS  
1, rue Jean-Bodin T. (41) 88.10.64  
NIORT  
30, rue de Bellune T. (48) 5.07  
ANGOULEME  
Rue Amiral Renaudin T. (45) 95.07.96



**miroiteries de l'ouest**

**Installations Générales de Magasins**

**Préfabrication de panneaux en briques  
de verre**

**Isolation**

2

Culture

## L'animation socio-culturelle de la ville de Brest

Mlle R. LABBAT  
Présidente de l'Office Municipal  
de la Jeunesse et de la Culture

Lentement sortie de ses ruines, Brest, depuis 20 ans, a vu s'accroître à un rythme élevé sa population. Elle est aujourd'hui de 170 000 h. La reconstruction de l'habitat, l'aménagement de centres scolaires, l'édification d'une Université, qui groupe aujourd'hui plus de 5 000 étudiants, la recherche d'une expansion industrielle ont mobilisé les forces vives de la cité. Il n'est pas surprenant que la mise en place d'un équipement socio-culturel en ait souffert quelque retard. Dans les limites de cet article, je voudrais faire état des réalisations achevées ou en cours, mettre en valeur la vitalité des associations et mouvements qui animent la vie brestoïse, enfin préciser les orientations dont s'inspire, en matière d'animation socio-culturelle, l'Office Municipal de la Jeunesse et de la Culture.



### A — LES ÉQUIPEMENTS

Sans entrer, pour le moment, dans un débat sur la culture (est-elle accès aux œuvres de l'Art et de l'Esprit — ou, plus largement, promotion de l'homme vers plus de conscience et de responsabilité ?), allions de ce qui est plus culturel à ce qui est plus social. Que trouvons-nous à Brest ?

#### — LE CENTRE CULTUREL

A mi-distance entre l'artère commerçante qu'est la rue de Siam et la promenade favorite des Brestoïses qu'est le cours d'AJot, le centre culturel a installé sa solide architecture. Là se trouvent :

— la **bibliothèque municipale** : à ce jour, 83 000 volumes. Le nombre des abonnés passe, de 82 à 66, de 4 173 à 5 146, tandis que s'affirme, de plus en plus, le rôle des bibliothèques annexes et celui des bibliobus.

— le **Musée Municipal** : expositions temporaires, et présentation de collections permanentes.

— l'**École des Beaux-Arts** : une quinzaine de professeurs - 150 élèves à temps plein, plus de nombreux scolarisés...

— l'**école nationale de musique** : vingt professeurs, plus de 600 élèves, pour de nombreuses disciplines...

#### — LE PALAIS DES ARTS ET DE LA CULTURE

Un théâtre, digne de ce nom, fait cruellement défaut à Brest. Le Centre Dramatique de l'Ouest en sait quelque chose, contraint de se réfugier dans l'une ou l'autre salle de cinéma, quitte à demander refuge au patronage laïque de Recouvrance, ou, du moins, il a l'avantage de rencontrer un public populaire. Mais la ville n'attendra plus longtemps son théâtre. Lors d'une récente séance du Conseil Municipal (février 68), Monsieur le Député-Maire de Brest annonçait l'ouverture, pour fin 69 ou début 70, du Palais des Arts et de la Culture.

Pièce maîtresse de la culture brestoïse, le Palais méritera bien son nom si l'on en juge le coût des travaux (construction et équipements), évalué à 12 millions de francs.

Deux salles de spectacle y sont prévues, l'une de 1 150 places, l'autre de 650, autour desquelles graviteront de nombreuses pièces propres à des manifestations, conférences, rencontres diverses. Une cinémathèque, une discothèque, une cafeteria, une salle de presse avec cabines téléphoniques, peut-être une garderie d'enfants compléteront l'équipement.

Le rayonnement de cette maison s'étendra sur le Nord-Finistère. Il est des signes manifestes de l'intérêt que lui porte la S.E.M.E.N.F., qui vient de s'offrir un animateur culturel. Monsieur HUALT-DUPLY, Adjoint-Maire de Brest, déclarait récemment : « Le Palais des Arts et de la Culture sera un outil culturel à la disposition de la région. » Mais déjà se pose le problème du fonctionnement de cette grande maison. Les associations culturelles brestoïses auront-elles ou pas leur place dans sa gestion ?

#### — UNE MAISON DE JEUNES

Patientement attendue, récemment terminée, la première Maison de Jeunes est implantée au centre de la ville.

Au sous-sol, des salles de jeux et d'ateliers.

Au rez-de-chaussée, une cafétéria, une salle de télévision, des salles d'activités, le bureau de l'Animateur.

Au premier étage, les bureaux de l'Office Municipal de la Jeunesse et de la Culture, diverses salles de permanence pour les associations appartenant à l'Office.

Au second étage, une salle de spectacle de 250 places.

#### — UN FOYER DE JEUNES MUNICIPAL

Implanté dans une ancienne école de quartier, rénovée pour les besoins de la cause, le foyer est géré par un conseil de maison mis en place par la municipalité.

#### — LES PATRONAGES LAIQUES MUNICIPAUX

Ils sont au nombre de sept, institués de vieille date, mais continuant à jouer leur rôle, surtout dans la mesure où, se rénovant, ils font place, à côté des activités sportives, à des activités plus éducatives.

— En projet, la création d'un Foyer Socio-Culturel des Etudiants.

— **UNE AUBERGE DE JEUNESSE** : elle peut accueillir actuellement 60 Jeunes. Mais son transfert est prévu, et dans trois ans, sa capacité sera portée à 100 places.

— **DEUX FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS**, l'un pouvant recevoir 110 jeunes gens, l'autre 40. L'un d'eux s'ouvre, de plus en plus aux habitants du quartier pour des activités socio-culturelles.

— **UN FOYER DE JEUNES TRAVAILLEUSES** est en construction, qui disposera de 110 lits et pourra servir 300 repas.

— **DES CENTRES SOCIAUX**. Au titre du 5<sup>e</sup> plan, un seul centre socio-culturel était retenu pour le Finistère, celui de Kérangoff, à Brest. La Municipalité, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Office des H.L.M., viennent d'établir un plan, prévoyant l'implantation de huit Centres sociaux dans les quelques années à venir. Chaque centre aurait son animateur socio-culturel permanent.

— **DES LOCAUX COLLECTIFS RÉSIDENTIELS**, dans le quartier de la Z.U.P., aménagés par les soins de la ville, ont été mis à la disposition des Associations et des jeunes de ce quartier, soit comme salles banalisées, soit comme salles permanentes. Un Comité d'animation socio-culturelle du quartier se voit ainsi confier la gestion de 6 locaux de 80 m<sup>2</sup> et de 2 locaux de 40 m<sup>2</sup>.

Cependant, les 989 m<sup>2</sup> sociaux des nouveaux H.L.M. en construction à Kéréderm, au lieu de faire corps avec les habitations, seront regroupés sous formes de micro-équipements.

Ce pourrait devenir la règle pour toutes les nouvelles constructions H.L.M., et offrir d'heureuses possibilités à l'équipement socio-culturel des quartiers.

#### B — LES ASSOCIATIONS

Le 8 février 1964, la Municipalité de Brest, en collaboration avec toutes les organisations locales de Jeunesse et de Culture, a créé l'Office de la Jeunesse et de la Culture (O.M.J.C.).

Cette création officialisait tout un effort de rencontre, de recherche, qu'à l'initiative de quelques pionniers, de nombreux mouvements de jeunes et associations culturelles avaient entrepris, depuis quelques années, dans le but de mieux répondre aux besoins des jeunes et des adultes, par le biais de leurs propres organisations, sans doute, mais aussi dans des perspectives plus larges.

Impossible de saisir la vie socio-culturelle d'une ville si l'on ignore les activités, humbles, mais tenaces, des mouvements et associations. Chaque ville en possède un nombre important. Brest, loin de faire exception, manifeste, sur ce point, une vitalité méritoire. L'O.M.J.C. vient de publier un répertoire des 46 associations qui lui ont apporté leur adhésion. Si les mouvements de jeunes dominent, les groupes d'adultes ne manquent pas. L'éventail est largement ouvert à toutes les tendances idéologiques, à tous les domaines de l'activité socio-culturelle.

L'étonnant est que l'Office vit, depuis 4 ans — et plus — sans crise interne profonde. Ce n'est pas encore le moment de donner une description détaillée de ses fonctions, mais seulement de souligner le dynamisme dont peuvent témoigner des animateurs bénévoles, des associations qui n'ont pas attendu pour exister qu'on inventât le mot d'animation socio-culturelle (1).

#### C — POUR UNE VÉRITABLE ANIMATION

Pour tous et avec tous.

Pour introduire cette troisième partie, on ne m'en voudra pas d'emprunter à Claude Roy quelques beaux vers sur la fonction du poète dans la cité. Je les appliquerai volontiers à l'animation socio-culturelle :

Jamais, jamais je ne pourrai dormir tranquille aussi longtemps  
Que d'autres n'aient pas le sommeil et l'abri,  
Ni jamais vivre de bon cœur tant qu'il faudra que  
Meurent qui ne savent pas pourquoi. [d'autres  
J'ai mal au cœur, mal à la terre, mal au présent.  
Le poète n'est pas celui qui dit : de n'y suis pour  
Le poète dit : J'y suis pour tout le monde. [personne.  
Ne frappez pas avant d'entrer,  
Vous êtes déjà là.  
Qui vous frappe, me frappe  
J'en vois de toutes les couleurs,  
J'y suis pour tout le monde.

Infléchir la culture autant que faire se peut, vers ceux qui en sont le plus dépourvus ; pour cela, se mettre d'abord à l'écoute de la peine des hommes, mais aussi déceler ceux qui se sont mis en marche pour changer tant soit peu le monde ; leur donner leur place, à leur

(1) Voici la liste des Associations, présentement adhérentes à l'Office municipal : A Cœur Jeune — Auberges de Jeunesse (F.U.A.J.) — Ass. des Elèves Infirmières de Brest — Association Générale des Etudiants Brestois — Ass. Populaire des Familles — C.E.M.F.A. — Centre Dramatique Universitaire — Centre de Culture Ouvrière — Cercle Breton — Cercle Emmanuel Mounier — Cercle Laïque des Etudiants Brestois — U.N.E.S.C.O. — Guides de France — Scoutisme Européen — Foyers de Jeunes Travailleurs — Fraternité Catholique des Malades et Infirmes — Hot-Club — F.S.C.F. — Jeunesse Etudiante Bretonne — J.E.C. — J.E.C.F. — Jeunes Musicales de France — J.O.C. — J.O.C.F. — Jeunes Amis de la Montagne — Eclaireurs de France — Kevrenn de Brest — Planning Familial — O.C.C.A.J. — Pax Christi — Pen ar Bed — Société d'Etudes — Scouts de France — Patronages Laiques Municipaux — Union des Etudiants Communistes Français — Union Française des Centres de Vacances — Union Féminine Civique et Sociale — Union Rationaliste — Vie Nouvelle — Comité d'Animation de Kérangoff — Photo-Club Brestois — Fédération des Œuvres Laiques — Cercle d'Arts Plastiques et de Musique — Loisirs Vacances.

niveau, dans le chantier ; ménager, à tous, les relais nécessaires, pour que, se sachant compris, attendus, ils osent franchir les marches du palais. Que la culture offerte soit de qualité ? Certes, mais comme ces dames du même nom qui réduisent leurs invitations aux privilégiés de la fortune ou de l'esprit, à ce que l'on appelait jadis la « Société », sous-entendu la bonne ou la haute. Nous ne saurions y consentir.

#### Au niveau du quartier.

C'est orquoui, il nous paraît essentiel d'entreprendre une tâche d'aveil, de susciter, à l'échelon le plus modeste, celui du quartier, une prise de conscience, une volonté de participation et de prise en charge.

Des comités d'animation socio-culturelle commencent à voir le jour. Il en existe, dès à présent, quatre : celui de Kérangoff, sur initiative locale ; ceux de la Z.U.P., du Piller-Rouge, de Lambézellec, mis en place par l'O.M.J.C.

Ces comités sont composés comme suit :

- des représentants d'associations du quartier (1 titulaire et 1 suppléant),
  - des représentants du Comité des Jeunes (2 titulaires et 2 suppléants),
  - un représentant de la Municipalité,
  - un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales. Leur but est le suivant :
  - Meilleure connaissance des groupes entre eux à travers une recherche commune sur les besoins du quartier en équipements et en animation.
  - information au niveau du quartier de tout ce qui se fait sur le plan « Jeunesse et Culture », et ceci, surtout par relation constante avec l'O.M.J.C.
  - Elaboration d'une politique d'équipement et d'animation : soutien aux organismes existants.
  - Dans certains cas, gestion directe d'équipements socio-culturels (par exemple, les locaux collectifs résidentiels).
- Ces Comités nous paraissent donc jouer le rôle de relais de participation. Ils ne sont pas les seuls. Les mouvements et associations, par le fait surtout de leur rattachement à l'O.M.J.C., sont d'autres relais naturels.

#### Au niveau de la Ville.

Il me faut revenir sur l'Office Municipal de la Jeunesse et de la Culture.

Cet Office a pour but :

- a) d'assurer une liaison étroite et de faciliter la collaboration entre :
  - les organisations de jeunesse, de culture et d'éducation populaire, d'une part ;
  - la Municipalité et les organismes d'Etat chargés de la Jeunesse, de la culture et de l'éducation populaire.
- b) d'informer la Municipalité, lui apporter sa collaboration pour l'étude de toutes les questions concernant la jeunesse, la culture et l'éducation populaire.
- c) de permettre l'utilisation rationnelle et équilibrée de l'équipement municipal existant sous gestion directe de la Municipalité, destiné à la jeunesse, à la culture et à l'éducation populaire.
- d) de travailler au développement de cet équipement.
- e) de prendre tous contacts avec les organisateurs de manifestations culturelles, afin de rendre celles-ci davantage accessibles à tous.

f) de permettre aux diverses organisations de jeunesse, de culture et d'éducation populaire de se connaître et de collaborer.

g) d'organiser éventuellement des manifestations culturelles et éducatives patronnées officiellement par la Municipalité.

h) de promouvoir toute activité destinée à assurer l'éducation et les loisirs des jeunes, y compris les jeunes n'appartenant à aucune organisation, en particulier par la création de maisons et foyers de jeunes, extérieurs à l'Office Municipal de la Jeunesse et de la Culture, mais susceptibles d'y adhérer.

Il est administré par un Comité-Directeur auquel est adjoind un Comité de Gestion. Toutes fonctions sont gratuites.

Son financement est assuré, pour une petite partie, par les cotisations des membres, et pour l'essentiel par une subvention annuelle de la Municipalité.

A travers ces différentes Commissions (Animation, Information-Documents, Equipement, Echanges, Service d'Aide à la Formation, Manifestations Culturelles) il entend devenir de plus en plus un Organisme au service de toute l'Animation Socio-Culturelle de BREST.

#### CONCLUSIONS :

Quatre années de tâtonnements, de recherches, c'est beaucoup pour les faibles résultats obtenus pour l'instant. Du moins, nous paraît-il possible, aujourd'hui, de dégager les traits fondamentaux de ce que pourrait être une politique d'animation socio-culturelle. Nous en rendrons compte volontiers sous ces trois chapitres :

- a) **Une méthode** : — découvrir les attentes et les besoins.
  - faire prendre conscience à la population de ses besoins comme de ses dynamismes.
  - assurer une progression, à travers le temps et l'espace, des réponses à ces besoins, en commençant par les plus pressentis, les plus immédiats.
  - multiplier les centres d'initiative et d'auto-gestion.
  - apporter une aide à ces initiatives (ressources, équipements, formations, hommes).
  - organiser les communications et les retours.
- b) **Des structures** : — au niveau des voisinages : des dispositifs d'auto-gestion comportant responsabilités et ressources.
  - au niveau des unités de 30 à 50 000 hab., un dispositif municipal de secteur.
  - au niveau de la commune : un Office municipal disposant d'importants moyens, et cela paraît aller de soi, de la confiance de la municipalité.
- c) **Des hommes** : — qui ne soient pas de simples techniciens,
  - mais des animateurs et des promoteurs de groupes.

Dans quelle mesure, Brest réalisera-t-il ce programme ? Il faut bien le reconnaître : nous en sommes loin !



## Perspective de la vie culturelle de Nantes

M. LERAT  
Adjoint à la Culture

Aujourd'hui Métropole régionale, la ville de Nantes fut, au XVIII<sup>e</sup> siècle, le premier port de France. Alors, les riches armateurs y ont fait construire les splendides hôtels qui ornent les quais de la Loire et certains quartiers du centre. Ils ont également promu l'aménagement urbanistique de quartiers nouveaux : celui de l'actuel théâtre Graslin est demeuré comme le type même de ces heureuses réalisations.

Ville de marchands et de grands négociants, Nantes était alors aussi la capitale administrative de la Bretagne et son université était l'une des grandes de France.

La Révolution et surtout l'Empire amenèrent le déclin commercial du port de Nantes. En même temps, les réformes administratives privèrent Nantes de sa faculté et la ville entra dans une longue léthargie.

Elle continua pourtant à se développer et ce sont les industries qui, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, redonnèrent à Nantes le premier rang dans l'Ouest.

Aujourd'hui, ayant récupéré son université, Nantes n'est plus seulement un grand centre industriel et commercial, mais aussi un centre intellectuel dont la vie culturelle tend à devenir digne d'une Métropole régionale.

Certes, pendant longtemps, beaucoup d'habitants de Nantes ne se sont pas souciés de redonner à leur ville la place qu'elle avait eue naguère dans la vie intellectuelle de la France. Mais cela est plus apparent que réel, car il est sans doute peu de villes qui aient eu une telle intensité de vie picturale ou musicale au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Aujourd'hui, la vie culturelle de Nantes se trouve à la fois l'héritière des traditions de ceux qui, au milieu de l'indifférence de leurs concitoyens, s'étaient intéressés aux peintres ou avaient encouragé la musique, et doit accueillir toutes les formes les plus modernes des activités culturelles. Nantes, dont André Breton disait que « C'était la seule ville de France, hors Paris, où il pût se passer quelque chose » est aujourd'hui un haut lieu de l'art cinématographique par la personnalité de Jacques

Demy, l'un des plus talentueux des jeunes cinéastes français. Mais, un homme, même un génie, ne fait pas la vie d'une ville... surtout quand il la quitte pour Hollywood !

La vie culturelle de Nantes présente aujourd'hui de multiples facettes et les calendriers de la vie culturelle nantaise peuvent soutenir la comparaison avec ceux de bien d'autres grandes villes de France. Pour Nantes, dans le domaine des arts et de la culture, on constate un développement incessant d'activités anciennes et la naissance de nouvelles formes culturelles.

Concerts, représentations lyriques ou dramatiques, séances de ciné-clubs, expositions de peinture, conférences, sont les reflets multiples des aspirations d'un public toujours plus nombreux.

La ville de Nantes, soucieuse de favoriser une animation culturelle active et efficace, a retenu le projet de construction d'une Maison de la Culture qui s'élèvera en plein centre de la ville.

Mais, sans attendre ce bâtiment neuf, équipement indispensable, une expérience de rénovation de l'art lyrique vient d'être tentée au théâtre de Nantes. La direction en a été confiée à une Association culturelle qui s'efforce de coordonner sur la scène municipale de Nantes des activités de valeur. Pour sa part, la Municipalité a entrepris la restauration intégrale du théâtre lui-même, un chef-d'œuvre de l'architecture Louis XVI.

Outre la saison lyrique, le théâtre Graslin accueille régulièrement les spectacles de la Comédie de l'Ouest, centre dramatique national, dont la réputation n'est plus à faire, et les concerts symphoniques de l'Orchestre de Nantes, et la Schola cantorum, société chorale fondée en 1910 et qui tient une grande place dans la vie musicale française : ne fut-elle pas à l'origine de certaines créations mondiales, comme le Christophe Colomb de Darius Milhaud.

Le Musée des Beaux-Arts de Nantes est, de l'avis même de la Direction des Musées de France, l'un des trois premiers musées de province, par la richesse de ses collections de peintures : 3 Georges de La Tour, des œuvres de Watteau, Guardi, Ingres, Courbet, Manet. Il présente aux visiteurs une fresque très complète de l'évolution de la peinture du XV<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'impressionnisme.

Mais, le Musée de Nantes vient de s'enrichir d'une donation extrêmement importante, celle de M. Gildas Fardel. Il s'agit d'une collection de peintures modernes à laquelle est joint un Centre de Documentation internationale d'Art contemporain. Pour loger ce Centre, la ville de Nantes, avec le concours des commerçants nantais, a aménagé des salles modernes. Ce Centre de Documentation est actuellement unique en France et l'un des plus riches d'Europe.

Pour présenter un tableau à peu près exact de l'activité culturelle de la ville, sans doute faudrait-il se livrer à une longue énumération qui ne manquerait pas d'être fastidieuse. Chaque jour, chaque soir, le Nantais peut trouver selon ses goûts et ses aspirations à participer à la vie culturelle de la cité.

L'accroissement de la ville, le développement de grands ensembles et de quartiers neufs, a rendu nécessaire la construction et l'aménagement de Maisons de Jeunes, de

centres culturels, de bibliothèques, autant de foyers où la vie de l'esprit trouve son compte.

Le développement de l'université, la naissance d'industries nouvelles, ce parallélisme implique à la Municipalité nantaise le devoir de poursuivre une œuvre culturelle et d'encourager toutes les initiatives privées qui peuvent contribuer à la véritable animation de la ville.

À la veille de l'avènement d'une civilisation des loisirs, la ville de Nantes, qui a toujours été un foyer intellectuel et artistique, se doit de permettre à ses habitants de profiter de toutes les ressources qu'elle leur propose. C'est dans le sens d'une pleine jouissance du droit à la culture qu'est orientée la politique actuelle de l'Administration municipale. Lorsque la ville aura parfait son équipement matériel, elle apportera à tous la possibilité de participer à des activités multiples qui, dans tous les domaines de la vie de l'esprit, permettra à Nantes de prendre la place de Métropole régionale de la France de l'Ouest.



## Rennes : Les organismes de Jeunesse et l'Office Social et Culturel

VERPRAET  
Directeur Office Social et Culturel

Comme toutes les grandes villes, la capitale de la Bretagne est envahie par les jeunes. Aux fruits habituels de l'expansion démographique, s'ajoutent les émigrants du monde rural qui, à la suite de leurs parents ou dans des foyers de jeunes travailleurs, viennent chercher fortune dans les ateliers anciens et nouveaux, les 17 000 étudiants qui peuplent les facultés en pleine expansion et de nombreuses écoles spécialisées : Santé Publique, Agriculture, Infirmières, Educatrices, Beaux-Arts, etc... Rennes a parié sur l'école et c'est l'école (notamment les établissements et les facultés scientifiques), qui ouvre les voies de son avenir industriel.

Plus de 40% des habitants ont moins de vingt ans. Le rythme de construction est de 3 000 logements par an : après Maurepas, nouveau quartier de 25 000 habitants, c'est maintenant Villejean et ce sera bientôt le Z.U.P. sud. Dans 10 ans, c'est 60 000 jeunes de moins de 20 ans qu'il faudra aider à devenir des hommes et des citoyens. Tâche ardue, mais inéluctable ! Parce qu'elle ne peut être laissée au hasard, les responsables de l'avenir de la cité ont mis les jeunes au premier rang de leurs préoccupations. De leurs réalisations, de leurs recherches, de leurs projets, on voudrait ici apporter le témoignage.

### UNE FLORAISON DE MOUVEMENTS ET D'INSTITUTIONS :

Dans une vieille cité où se croisent les courants de pensées et se côtoient toutes les familles spirituelles, les grandes organisations traditionnelles de jeunes se donnent rendez-vous : dans les paroisses, les mouvements éducatifs n'encadrent qu'une minorité militante, mais les patrons : Cadets de Bretagne, Tour d'Auvergne..., sont pleins d'une vitalité sportive et culturelle. Et les centres aérés, situés à la périphérie, accueillent chaque été plusieurs milliers d'enfants et d'adolescents. Le Cercle Paul Bert et les œuvres péri et post scolaires quadrillent la ville de sections où la culture du corps rencontre celle de l'esprit. Le scoutisme. — Scouts de France et E.D.F. — rassemblent 3 000 jeunes, et les activités de plein air s'ordonnent autour des clubs sportifs, de l'auberge de jeunesse, de l'O.C.C.A.J., des clubs nautiques que le voisinage de la mer favorise.

Les grands équipements socio-culturels ont leur clientèle, nombreuse et assidue. Trois Maisons des Jeunes et de la Culture offrent la gamme variée de leurs activités traditionnelles ; cinq centres sociaux animent des groupes de jeunes de quartier ; et des Foyers de jeunes travailleurs, notamment ceux du comité rennais des « Amitiés sociales », proposent non seulement le gîte et le couvert, mais les services d'éducateurs avertis.

Par ailleurs, phénomène habituel des grands ensembles, une vingtaine de clubs de jeunes ont vu le jour spontanément ; s'y côtoient tous ceux qui, à l'encadrement plus rigide des mouvements, préfèrent le groupe informel dans lequel leurs activités de loisirs peuvent, à leur point de vue, s'exprimer plus librement. Dans le quartier de Cléunay se poursuit, depuis deux ans, et d'une manière très positive, l'expérience d'un club de prévention, « Le Relais », travaillant dans la rue, en prise directe avec les bandes, trois éducateurs consacrent tout leur temps à aider et orienter les jeunes en marge de tous les groupes habituels.

Et cette liste n'est pas exhaustive : 80 mouvements de jeunes, groupes de jeunes, institutions d'éducation populaire, se partagent une clientèle masculine et féminine, étudiante ou populaire, confessionnelle ou neutre. À ce chiffre, et pour être complet, il faut ajouter un nombre semblable d'associations spécialisées de loisirs : théâtre ou musique, cinéma ou photo, musée ou bibliothèque, chants ou aéromodélisme, dont les jeunes constituent souvent l'embryon dynamique et l'âme marchande.

Tel est, très succinctement présenté, l'éventail des groupes qui, à des titres divers, encadrent et polarisent les jeunes de Rennes. De toutes ces activités, il est difficile de faire le bilan exact ; nombreux sont encore les inorganisés ; collectivement, les groupes existants se sentent responsables de cette masse désavantagée, c'est là une des réalités qui a motivé la préoccupation de coordination. Mais, par ailleurs, les groupes de jeunes sont conscients que les autres institutions de la cité peuvent les aider à trouver les moyens d'assurer leur développement, ils se sentent membres d'une cité qui ne peut se contenter de bâtir, de financer, d'équiper pour les jeunes. C'est avec eux qu'il convient d'agir, afin de mieux intégrer

à la communauté ceux qui, tôt ou tard, deviennent des citoyens à part entière.

C'est à ces tentatives de dialogue et de participation que nous consacrons l'essentiel de ce sujet.

#### GROUPES DE JEUNES ET INSTITUTIONS DE LA CITÉ

Les formes d'expression des activités de jeunesse sont extrêmement nombreuses. Il reste cependant, qu'au-delà de leur diversité, les groupes, — institutions, mouvements ou clubs — ont des problèmes communs, ne serait-ce que pour définir des rapports avec les pouvoirs publics, ou de questionner des candidats à une élection municipale. Ce premier type d'action commune s'est réalisé à Rennes à l'intérieur du comité de liaison des organisations de jeunesse et d'éducation populaire : (C.L.O.J.E.P.), organisme composé uniquement d'associations de jeunes. Ce comité a joué, sur un plan purement jeune, un rôle de rencontre, de confrontation autour de quelques grands intérêts communs, au besoin de contestation collective. Mais la rencontre entre jeunes est insuffisante. Sur les grands terrains qui conditionnent leur développement — locaux d'activité, charge du personnel permanent, spécialité ; équipement en matériel éducatif, formation des cadres et des militants — les groupes de jeunes mesurent la faiblesse de leurs moyens matériels et financiers. Les impasses dans lesquelles ils se retrouvent les amènent à frapper à la porte d'autres institutions publiques et privées et à entamer un dialogue. Dialogue d'autant plus nécessaire que la définition des programmes, des équipements socio-culturels, les points d'application des efforts financiers d'un conseil municipal ou d'une caisse d'allocations familiales ne peuvent plus se concevoir sans l'avis des intéressés et des futurs usagers. Il y a là, sans doute, une orientation « démocratique » — celle qui anime les responsables de la ville — mais c'est aussi une nécessité, étant donné la complexité des problèmes. La construction d'un équipement socio-culturel met en œuvre de multiples institutions, publiques, administratives, privées : des sociologues, des architectes, des constructeurs. Il faut combiner des normes administratives, des plafonds financiers, des vœux d'urbanistes, des perspectives de coût de fonctionnement, des complémentarités de fonctions entre équipements, les besoins et les désirs exprimés par les jeunes et les usagers adultes. L'entreprise est complexe, elle suppose que les fonctions soient ajustées dans le temps et dans l'espace.

En effet, dans une grande ville en expansion, là où naissent des quartiers périphériques grands comme Cambrai ou Saint-Malo, les institutions ou mouvements, centralisés jusqu'ici au niveau de la ville, dans une ligne éducative ou une technique culturelle particulière, doivent s'implanter ; dans leur effort, ils rencontrent des structures propres aux nouveaux quartiers — Comités de quartier notamment, qui sont à Rennes en plein essor. Il faut faire le point entre les associations fonctionnelles et les structures géographiques à vocation plus générale, « vertical » et « horizontal » sont amenés à collaborer, et la liaison doit être en permanence organisée. Sur ces quatre terrains, — liaison entre groupes de jeunes, octroi de moyens d'action, participation à l'élaboration des équipements et des projets touchant les jeunes, rencontre entre les plans fonctionnels et territoriaux — un ensemble d'initiatives ont vu le jour à Rennes qui, sans être jusqu'ici codifiées, ni inscrites dans aucun document, mettent en œuvre progressivement une véritable politique de la jeunesse. Celle-ci est déterminée par le Conseil Municipal ; mais essentiellement élaborée et exécutée par un organisme où les édiles côtoient la Caisse d'Allocations Famili-

ales, les organismes d'H.L.M., les autres administrations du département et les organisations de jeunesse. Il s'agit de l'Office Social et Culturel, créé depuis 1960 (O.S.C.).

#### UNE STRUCTURE PERMANENTE DE COOPÉRATION OUVERTE AUX JEUNES

Organisme d'études, de coordination, de liaison, d'impulsion, pour un ensemble de problèmes sociaux et culturels, l'Office Social et Culturel a une vocation et des activités qui débordent le plan de la jeunesse ; notre propos se limitera cependant à cet aspect.

Au sein de l'O.S.C., les groupes de jeunes participent effectivement à plusieurs structures.

##### § La Commission des activités socio-éducatives (C.A.S.E.)

Elle est composée de représentants mandatés par les « familles » dans lesquels des groupes de jeunes, adhérents de l'O.S.C., se sont eux-mêmes situés. Il existe douze « familles », Plein Air, Jeunes Travailleurs, Confessionnels, Patro, Centres Aérés, Scoutisme, Laïques, Culture bretonne, Clubs de Jeunes, Etudiants, Indépendants, Enfance inadaptée, qui désignent chacune un représentant. L'adjoint au Maire, délégué aux problèmes de jeunesse, fait partie de cette commission. La C.A.S.E. est composée de deux membres au Comité Directeur et au Bureau de l'Office. Son Président fait partie du bureau de l'O.S.C.

##### § La Commission des Activités Techniques Culturelles.

Elle réunit des dirigeants d'associations diverses : théâtre, chant, bibliothèque, sociétés photographiques, groupes folkloriques, ciné-clubs, etc... Elle est également représentée au Comité Directeur et au Bureau de l'Office. Ce sont là les deux grandes commissions permanentes qui sont amenées à désigner leurs mandataires dans plusieurs commissions ou Groupes de Travail Technique : échanges internationaux, locaux collectifs résidentiels, par exemple, et des Commissions ad hoc créées pour la définition du programme d'un équipement socio-culturel, l'accueil ou l'animation globale d'un quartier, la gestion de la salle omni-sports, etc. Les décisions de ces diverses commissions sont soumises à l'approbation du comité directeur.

#### QUELQUES POINTS D'APPLICATION D'UNE POLITIQUE

Les tâches confiées à ces diverses commissions sont multiples. Elles concourent tout d'abord à doter les associations des moyens d'action dont elles ont besoin. A cet effet, le conseil municipal de Rennes a accepté, en dehors des crédits affectés par lui, qu'une partie de ses subventions soient distribuées à la suite d'un dialogue avec les bénéficiaires. A cet effet, il a été créé trois fonds : Fonds de Coopération Éducative, Fonds d'Aide aux Équipements, Fonds des Échanges Internationaux. Pour chacun de ces Fonds, les Commissions de l'Office sont appelées, chaque année, à définir des critères de répartition. Ces critères sont étudiés et approuvés, une première fois, par le Conseil Municipal, puis dans une deuxième phase, partant de cette base, les commissions de l'Office délibèrent et proposent au Conseil une répartition entre les groupements intéressés.

Chaque Fonds comprend donc des crédits affectés, ressortissant uniquement de la décision municipale, et des crédits libres, soumis à dialogues.

#### LE FONDS DE COOPÉRATION ÉDUCATIVE

Comprend le crédit affecté soit pour la prise en charge d'éducateurs ou d'animateurs (apport du F.O.N.J.E.P. pour 6 éducateurs), soit pour des associations plus importantes et des crédits libres répartis en 1967, suivant 3 critères : locaux, petit équipement, formation. Pour chaque critère, la prise en charge varie de 10% à 50% des dépenses réelles des associations. Deux critères supplémentaires sont pris en considération (activités exceptionnelles et coopération éducative entre plusieurs associations), et la répartition se fait sur éléments prévisionnels ; ce qui permet aux intéressés de choisir leurs activités en connaissant à l'avance les aides qu'ils peuvent espérer recevoir.

#### LE FONDS D'AIDE AUX ÉQUIPEMENTS

A servi principalement à financer des équipements qui sont « banalisés », c'est-à-dire utilisables par toutes les associations, l'une d'entre elles en assurant, par convention, le gardiennage et l'entretien. A ce titre ont été financés un matériel complet de scène (estrade, projecteur, jeu d'orgues, tentures, rideaux, amplificateurs, etc...), deux magnétophones, un appareillage de labo-photo pour la formation d'animateurs, un four à céramique, deux lots de draps pour les sessions, deux sonorisations, etc...

#### LE FONDS DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Permet à quelques associations de développer leurs relations avec l'étranger, mais la contribution de ce fonds est réservée à des opérations qui impliquent une réciprocité dans l'accueil. Notons d'ailleurs, à ce sujet, que la ville de Rennes a multiplié ses jumelages avec des villes étrangères : Exeter en Angleterre, Erlangen en Allemagne, Rochester aux U.S.A., Brno en Tchécoslovaquie ; ces jumelages sont à l'origine de nombreux échanges entre groupes de jeunes.

Par l'intermédiaire de ces fonds, les associations socio-éducatives et culturelles voient se développer leurs moyens d'action dans les quatre domaines où leurs besoins sont les plus pressants : locaux, équipement, personnel, formation.

Sur le plan des locaux, un système original a été mis en place et lui permet de fournir à certaines associations les salles dont elles ont besoin. On sait, en effet, que les prescriptions techniques du Ministère de la Construction font obligation aux promoteurs de réserver des « mètres-carrés sociaux » dans les nouvelles résidences. La portée de ces dispositions a été considérablement élargie par des circulaires en juin 1965. Mais, construire ne suffit pas, il faut encore aménager ces salles, trouver des locataires et les gérer. Ces locaux collectifs résidentiels sont un des instruments indispensables à l'animation des quartiers. C'est avec cette conviction que les organismes constructeurs ont passé avec l'Office Social et Culturel une convention qui rend celui-ci locataire unique de tous les locaux

édifiés dans la ville, à charge pour lui de sous-louer à des associations ou de les banaliser à la vacation pour les réunions des groupes ; les attributions sont faites par une commission, dans laquelle les représentants des jeunes sont présents. L'O.S.C. est ainsi gestionnaire d'environ 50 salles.

Mais ces micro-équipements ne prennent toute leur valeur que s'ils sont reliés aux grands équipements socio-culturels : Maison de Jeunes, Foyers de Jeunes Travailleurs, Centres sociaux. La ville de Rennes, la Caisse d'Allocations Familiales, la Fédération des Amis des Sociétés ont élaboré un programme d'implantation dont la préparation a été réalisée par une enquête du Centre d'Etude des Équipements Résidentiels (C.E.D.E.R.). Progressivement, le plan se réalise et les futurs usagers sont invités à participer à des commissions qui, en fonction des besoins d'un quartier, élaborent le programme de chaque construction.

Enfin, mais ceci n'est ni chiffrable ni mesurable, tout un jeu de rencontre et de dialogues entre groupes de jeunes, conseillers municipaux, administrateurs, d'organismes sociaux, fonctionnaires, crée un peu, à la fois un climat de recherche et de collaboration. Des points de vue se rapprochent entre organismes dont la vocation est différente et la philosophie éloignée. Deux faits parmi d'autres : en 1966, une quarantaine de personnalités du socio-culturel rennais se sont réunies en séminaire tout un week-end pour réfléchir ensemble à leurs problèmes et préparer leur année de travail. Par ailleurs, en fin mars de cette même année 1965, vingt-cinq associations : culturelles, jeunes, comité de quartier, ont organisé ensemble une semaine artistique ; tous les arts étaient concernés et cette manifestation a permis une vulgarisation et une initiation culturelle. La Maison de la Culture de Rennes, sans attendre la pose de la première pierre du magnifique ensemble qui l'abritera dans quelques mois, a commencé la présentation d'œuvres de qualité. L'action culturelle dans les quartiers vise à lui apporter progressivement le public populaire auquel elle veut s'adresser.



Réunie au départ pour construire des équipements, une équipe découvre chaque jour l'ampleur de la tâche qui consiste, dans une grande ville, à vouloir un niveau humain plus élevé, par la participation aux responsabilités collectives. Car tel est bien l'objectif poursuivi. Le terrain d'action privilégié est certes les loisirs ; mais au-delà d'une bonne organisation, des jeux et des temps libres, c'est en réalité la promotion des pères de famille et des citoyens qui est recherchée.

La ville de Rennes tente d'offrir aux jeunes, non seulement des moyens de « bien jouer », mais encore les occasions de réfléchir, de choisir, de se situer par rapport au présent et au devenir de leur ville ; l'accès aux responsabilités n'est-elle pas la meilleure école de formation ?



## Le Musée de Bretagne, à Rennes

François BERGOT  
 Assistant des Musées Nationaux

Au rez-de-chaussée du Musée de Rennes, a été attribuée, lors de la réorganisation totale de celui-ci, à la suite de la dernière guerre, une série de salles destinées à illustrer l'art et l'histoire de la Bretagne. L'ancien Musée archéologique de la ville possédait un fonds très important et de grande qualité d'ethnographie, d'iconographie et de mobilier bretons : c'est à son éventuelle exploitation que fut réservée cette partie du bâtiment.

Le programme qui a été élaboré par la Conservation du Musée de Rennes en accord avec la Direction des Musées de France et sous l'inspiration de M. Georges-Henri Rivière, alors Conservateur en Chef du Musée National des Arts et Traditions Populaires, est celui d'un musée régional d'Art et d'Histoire. Il a semblé opportun que Rennes, à l'entrée de la Bretagne, offre un panorama artistique et historique de notre province, de ses origines à nos jours.

Dans un local aussi restreint, sans grandes possibilités d'extension, cela peut sembler une gageure. Mais cette contrainte même fut favorable, dans la mesure où elle obligeait à dessiner les lignes essentielles du panorama, à déterminer un style de présentation sobre et efficace.

Le fil conducteur est l'histoire de la Bretagne. Envisagé sous cet aspect ambitieux, le programme de ce Musée a conduit à confronter des objets de matières souvent fort diverses (pierre, bois, documents, objets d'art, outils, costumes...) et à ne retenir que les plus expressifs d'entre eux. Par leur voisinage — inhabituel dans un Musée archéologique de présentation traditionnelle —, ils constituent un essai de synthèse historique où les conditions religieuses, politiques, sociales, économiques d'une époque ne sont jamais séparées de l'expression culturelle qui s'y épanouit.

Il n'en demeure pas moins que chaque section conserve une physionomie originale, je dirai même une harmonie dominante. C'est ainsi que la Bretagne médiévale s'impose avant tout par la grave série de ses pierres puissamment sculptées dans le granit, tandis qu'à l'époque classique domine l'art du bois (meubles et statuaire religieuse) et que la fresque colorée des costumes des divers pays bretons donne à la galerie du XIX<sup>e</sup> siècle son inoubliable caractère.

De même, si pour le Moyen Âge une présentation chronologique a été adoptée, c'est une exposition qui a prévu pour les périodes suivantes. Il n'y a pas de recettes universellement valables.

Dans la présentation des pièces de collection, on s'est efforcé de donner toute leur valeur aux objets en les laissant « respirer » suffisamment. C'est la vue qui doit être le premier sens satisfait du visiteur d'un Musée. J'attire l'attention cependant sur les « albums » contenant dans chaque salle des documents iconographiques aussi variés qu'intéressants. Feuilletés — l'expérience l'a prouvé — par le plus grand nombre des visiteurs, ils offrent une foule de renseignements complémentaires, sans gêner la vision première. Un Musée n'est pas un livre, mais cependant un Musée de ce type nécessite que des explications soient à la disposition des visiteurs : des notices générales placées en tête de chaque section ou d'autres individuelles ont la charge d'y pourvoir.



Les trois premières salles du circuit actuellement proposé ont été ouvertes en 1964. Dans la première d'entre elles qui est consacrée à la Bretagne médiévale, les beaux chapiteaux sculptés, en provenance des deux anciennes abbayes rennaises de Saint-Georges et de Saint-Melaine, illustrent ces centres de vie religieuse et artistique que furent alors les monastères. La plupart de ces chapiteaux ont été retrouvés au hasard de travaux de terrassement, voici une soixantaine d'années. Séparés de leur milieu d'origine, il n'aurait pas été sage de tenter ici une pseudo-reconstitution : aussi sont-ils présentés sur de simples supports métalliques de couleur foncée que l'éclairage atténue au profit de l'objet lui-même.

À leur suite, l'on trouvera d'autres témoignages de l'art breton, populaire comme la statue de la Vierge et l'Enfant de Lesneven (XV<sup>e</sup> s.), ou savant comme une jouée de stalle datée de 1518 de l'ancienne abbaye de la Joie aux portes d'Hennebont.

Les trois étapes essentielles de l'Union de la Bretagne à la France, ainsi que la figure d'Anne de Bretagne, sont évoquées dans un cabinet attenant à la salle précédente. Documents et objets sont présentés dans trois vitrines qui se détachent sur le bel appareil de granit des murs.

Devenue province du royaume, la Bretagne conservera toute son originalité : dans ses institutions (qu'illustre une longue vitrine de la troisième salle), comme dans son expression culturelle. Les meubles datés les plus typiques — coffre, lit-clos, armoire — représentent l'art de la sculpture sur bois et disent l'aisance d'une certaine classe



paysanne, tandis que les statues polychromées — comme le groupe du « Jugement de Saint Yves » — proclament le culte des saints locaux qui ornent nos églises et les animaient de leur présence tuffaine.

La galerie du XIX<sup>e</sup> siècle, ouverte depuis déjà huit ans, est un splendide témoignage rendu au dernier siècle de la civilisation pré-industrielle. Les ustensiles et outils qui servaient à l'équipement agricole, artisanal, domestique, composent, dans de grandes vitrines, de prodigieux trompe-l'œil en hommage à cet univers disparu. Ces objets ont été recueillis avec piété et souvent leurs donateurs avaient été les derniers à les utiliser.

Mais le thème majeur, je l'ai déjà dit, qui donne toute sa chaleur à cette galerie, c'est le costume paysan. Costumes de fête et de travail de toute la Bretagne constituent un enchantement pour les yeux tout au long d'une vitrine courbe de 35 mètres. Il s'agit là d'une véritable somme, constituée par le fonds ancien du Musée, mais enrichi considérablement grâce aux recherches menées avec tant de compétence et de passion par le regretté René-Yves Creston. Son nom reste inséparable de cette réussite.

✧

Au cours des longs travaux que demande la présentation de salles comme celles que nous venons de parcourir en suivant leur ligne de faite, bien des fois nous avons dû renoncer, faute de place ou pour éviter une redite, à exposer un objet. Mais, de même que toutes les peintures conservées dans un Musée ne sont pas accrochées aux murs des galeries, il n'est pas pensable de présenter tous les objets d'une collection archéologique ou ethnographique. L'exposition a ses lois propres, qui sont fondées sur un choix sévère. Un objet ne prend toute sa valeur que s'il est entouré de silences, ne conquiert toute sa dimension qu'enveloppé d'une certaine solitude.

Autres sont les nécessités de l'étude qui requiert au contraire, pour la comparaison, le plus grand nombre de pièces possibles. D'où l'existence de « réserves » et, il faut l'ajouter, leur nécessité en tant que telles.

Celles du Musée de Bretagne, dans les domaines du mobilier (une mezzanine a été spécialement construite à

cet usage) ou de l'iconographie, sont largement ouvertes aux chercheurs. Elles sont constamment utilisées avec un rare profit par de nombreux étudiants dans leurs travaux universitaires. Complément indispensable des pièces exposées, les objets méthodiquement conservés dans les réserves d'un Musée sont donc loin de former une masse morte et inaccessible, comme on le dit parfois par manque d'information.

✧

En terminant, je signalerais, qu'actuellement, sont préparées par l'étude des collections et de leur présentation les salles du Musée de Bretagne qui précéderont celles déjà ouvertes. Au nombre de trois, elles comprendront, à la suite d'une introduction consacrée aux conditions naturelles, les sections de la préhistoire et de la période gallo-romaine où l'on pourra admirer notamment les magnifiques milliaires de la cité des Rhedones.

Ce programme achevé, « la matière de Bretagne » certes n'aura pas été épuisée. Si le visiteur emporte, grâce aux belles collections rennaises, une vision d'ensemble qui lui donne le désir de mieux connaître ce dont il aura eu ici comme une esquisse, le but sera pourtant atteint.

L'idéal voudrait que l'amateur trouvât dans les principaux centres de notre province des Musées vivants qui, selon leur personnalité propre, développeraient en profondeur l'histoire d'un terroir, ambition impossible à satisfaire dans un Musée de synthèse.

Aux réalisations de grande valeur qui sont déjà en place et appréciées du public, d'autres s'ajouteront. Souhaitons que l'équipement muséographique reste toujours digne de ces lieux qui appellent à l'esprit tant de souvenirs d'histoire et d'art quand on en fait l'énumération : Vitré et Saint-Malo, Dinan et Saint-Brieuc, Morlaix, Brest, Quimper, Vannes et Lorient, « bonnes villes » parmi tant d'autres. Faisons confiance surtout à la souple formule de Musée de plein air, particulièrement heureuse en matière d'ethnographie, et repoussons-nous de savoir qu'une expérience de ce genre est en cours de réalisation sur une vaste échelle au cœur de la Bretagne, dans les monts d'Arrée.





## La place du breton dans la société bretonne ancienne

L. FLEURIOT  
Maître de Conférences  
à la Faculté de Lettres - Rennes

On commence à s'intéresser à la richesse et à la valeur de cette civilisation paysanne qui disparaît rapidement dans nos régions et un peu partout à vrai dire. À la voir disparaître, on comprend ce que l'on perd, sans voir toujours ce que l'on gagne.

Jusqu'à une époque récente cependant, on n'avait que peu de considération pour tout ce qui était attaché aux noms de campagne et de paysan.

Si le recul du breton à l'époque moderne est lié à bien des facteurs économiques, sociaux et politiques, il est lié aussi au mépris que l'on attachait à cette « langue de paysans », langue que la bourgeoisie, même modeste, rougissait d'employer. Conscients de ce mépris, les paysans eux-mêmes, les femmes surtout, se sont détachés d'un parler qui avait si peu de prestige.

Et pourtant ce mépris provient d'une double ignorance, celle de la civilisation paysanne et celle de l'histoire de la langue bretonne. Nous entendons parler seulement ici de son *histoire « extérieure »*, celle de son usage à travers les siècles.

La considération, le prestige dont jouit une langue sont choses assez changeantes, soumises à l'histoire politique, aux modes, plus peut-être qu'au statut officiel dont bénéficie cette langue. L'Irlandais par exemple avait, jusqu'au seizième siècle, un grand prestige ; son usage était très commun dans la plus haute société. Il n'a pas fallu deux siècles de misères et de persécutions pour voir son prestige tomber bien bas dans les milieux qui le parlaient encore.

Il est tout à fait inexact de présenter le breton comme une langue réservée de tous temps à l'usage des campagnes. Au début du XX<sup>e</sup> siècle encore il était la langue de tous les corps de métier dans les villes de Basse-Bretagne et quand on remonte plus loin dans le passé on fait des découvertes assez surprenantes.

On se propose ici de décrire à grands traits ce que fut la place du Breton en Bretagne ancienne. C'est une première esquisse, car l'histoire « extérieure » du Breton reste à faire.

I. Pour cela on dressera un tableau rapide de l'ancienne société bretonne.

II. On essaiera de déterminer ensuite la place du breton dans cette société, selon les milieux et selon les époques.

III. On terminera en citant quelques aspects du déclin du breton dans cette société ancienne.

Nous ne pouvons retracer ici, même à grands traits, un tableau de l'émigration bretonne en Armorique. Quand on étudie les textes historiques et linguistiques se rapportant à la période du V<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle (et ils ne sont pas si rares qu'on le croit), on ne peut mettre en doute l'importance et la durée de cette immigration. Il a récemment paru un nouveau travail à ce sujet, celui de M. Nora K. Chadwick, « The colonization of Brittany from Celtic Britain », Proceedings of the British Academy, t. 51, p. 235-299. L'auteur a même tendance à faire commencer très tôt le début de cette migration. Ce sont les Romains eux-mêmes qui auraient favorisé les débuts de cette implantation, afin de mieux défendre les côtes occidentales menacées par les incursions maritimes des Saxons. Malgré son importance et sa durée, il est par contre probable que cette immigration ne fut majoritaire par rapport à l'ancienne population que dans certaines régions, au nord-ouest principalement. Il est cependant nécessaire de rappeler l'importance de cette immigration, car elle explique en grande partie le type de société que nous allons trouver par la suite en Bretagne.

Nous avons une idée assez précise de ce que fut cette société du VI<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle à peu près, par des documents très anciens et très précieux dont le principal est le Cartulaire de l'Abbaye de Redon.

Elle comportait deux grandes classes, celle des hommes libres et celle des hommes attachés à la terre, mais dans chacune il existait bien des nuances et des hiérarchies.

La classe des hommes libres comptait, tout d'abord d'importants seigneurs, maîtres d'un pays ou *bro*, tels que le *Bro Weroec*, plus tard *Bro Erec* (le pays de Vannes), la Cornouaille, la Domnonée. En Breton ancien, ces chefs

étaient appelés *towisog, gloedig*, de vieux noms celtiques qui plus tard ont été supplantés par des titres d'origine française, ducs, comtes, etc. Le titre de « roi », si en ancien breton, était aussi porté par ces chefs, mais quand eux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles la Bretagne posséda un chef unique, c'est ce dernier titre qui lui sera presque toujours donné.

Au-dessous de cette grande noblesse, au niveau du *pou* (pov), circonscription plus petite, dont nous avons un souvenir dans les noms du Pôher, Poudouvre, Porhoët, du Clos Poulet (pou Alet), etc., nous trouvons la noblesse moyenne des *machtiern* qui dispose d'une autorité administrative et judiciaire.

Enfin vient la classe nombreuse des petits nobles qu'il serait plus juste d'appeler hommes libres ; c'est ainsi que l'on peut traduire le mot vieux-breton *brientin*, dont le radical se retrouve dans le nom propre *Briand*, variantes *Brient, Briens*...

La classe des personnes non libres, attachées à la terre, était assurément la plus nombreuse et elle était formée de colons dont l'existence était misérable. Elle l'était peut-être un peu moins en Bretagne que dans les autres pays celtiques, car ces colons avaient une certaine capacité juridique et n'étaient donc pas livrés à l'arbitraire. Cependant ils payaient de lourdes redevances et ne pouvaient quitter la terre qu'ils cultivaient.

Trois traits parmi d'autres caractérisaient cette société bretonne ancienne : La femme avait une position favorable ; la loi lui reconnaissait des biens propres, l'*enebwerth*, littéralement « prix du visage ou de l'honneur », l'*argourou* ou « dot ». Elle avait en outre une capacité juridique entière, par opposition au sort qui lui était fait dans l'empire franc.

Un deuxième trait se retrouve également dans le pays de Galles ancien. A la classe des hommes libres appartenaient les *artisans*, les *clercs* et les *poètes*. Les artisans, notamment les forgerons, possédaient des terres ; ils étaient riches et respectés. C'était aussi le cas des clercs, moines ou prêtres. Ils étaient de naissance libre et souvent liés aux plus grandes familles. Ceci explique pourquoi, à la lecture des vies de saints bretons, nous rencontrons parmi ces pieux personnages tant de fils, de frères ou de neveux de rois. Les « saints », plus tard les clercs, formaient l'encadrement religieux ou intellectuel de cette ancienne société. On les voit par exemple accomplir les missions diplomatiques délicates. Enfin, les poètes et chanteurs, souvent mentionnés dans les documents bretons anciens, appartenaient aussi à cette classe qui tenait en haute estime la musique et la poésie, comme les Bretons restés outre mer.

Enfin, le troisième caractère de cette société est de se définir comme une *société mixte*. Elle est en contact, en mélange intime souvent, avec une population autochtone, souvent majoritaire, avec laquelle la fusion ne s'est accomplie que lentement. Pendant de longs siècles, les « Britons » restent bien distincts des « Galli » ou « Franci ». Une telle distinction est encore faite aux alentours de 1100 (Cartulaire de Quimperlé, 2<sup>e</sup> éd., p. 173).

On peut dire, en simplifiant un peu grossièrement les choses, qu'à l'origine les Bretons conquérants formaient surtout la première classe, celle des hommes libres, tandis que les anciennes populations formaient la seconde. Linguistiquement, à cette époque, la division n'était pas nettement matérialisée sur le terrain. A l'ouest d'une ligne approximative Pontorson, Hédé, Derval, Donghès, Breton et Roman, puis Français ont coexisté pendant des siècles, un peu comme en Angleterre, après la conquête normande. Français et Anglais ont vécu côte à côte. La classe des hommes libres parlait Breton, celle des hommes attachés

à la terre parlait surtout Roman dans toute la moitié Est de la zone définie ci-dessus.

La mode a même prévalu en Bretagne orientale, dans les milieux de langue romane, de prendre des noms bretons, tandis qu'à l'ouest, où les Bretons étaient les plus nombreux, les populations romanes étaient assimilées, non sans que leurs habitudes articulatoires n'aient contribué à l'apparition de nombreuses variétés dialectales du Breton.

## II

Nous avons des témoignages très précis, encore que peu connus, sur la place de la langue bretonne dans cette *société ancienne* ; ces témoignages confirment explicitement ce que l'on a pu déduire de la situation exposée dans la première partie.

Aux environs de l'an 840, un grand seigneur breton nommé *Anouareth* possédait comme « alleu » un immense domaine formé des territoires actuels de Maure-de-Bretagne, Guipry, Pipriac, Bruc, Comblessac, Carentoir, Guer, Plélan, Beignon et Guignen.

Il est probable bien que la chose soit discutée, qu'il était aussi le *machtiern d'Anast* (nom que portait alors Maure-de-Bretagne).

Une nuit, il eut une vision qui lui commanda d'aller en pèlerinage au Monastère de Saint-Maur de Glanfeuil, près d'Angers. Il partit avec six compagnons, dont un interprète. En chemin ils chantaient des psaumes et à la fin de chaque psaume *Anouareth* se prosternait à terre, les bras en croix.

Le groupe rencontra deux moines de Saint-Maur qui demandèrent à l'interprète *d'Anouareth* la cause de ces prosternations répétées (Annales de Bretagne, t. 9, p. 236), car *Anouareth* ne savait pas le Roman et ne parlait que Breton.

Le groupe poursuivit sa route et arriva à l'heure de l'office du soir à l'abbaye de Glanfeuil. Pendant l'office, *Anouareth* fond en larmes et implore en latin Saint-Maur de lui pardonner ses péchés. Deux moines de Glanfeuil qui savaient le breton, *Winkelon* et *Begon*, apprirent de la bouche d'*Anouareth* qu'il avait eu une vision dont tous les détails nous sont donnés.

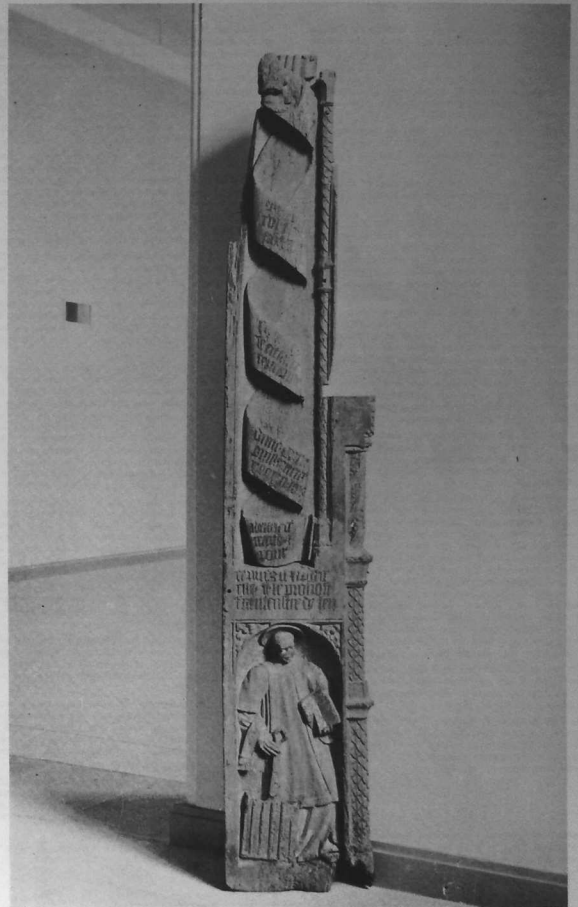
Frappé de cette vision, le seigneur breton donna à l'abbaye les immenses possessions mentionnées ci-dessus et s'en fut chez lui. Plus tard, il revint cependant se faire moine à Glanfeuil.

Ce qui est important pour nous est de savoir que ce grand seigneur breton parlait le Breton, ignorait le Roman, mais savait le Latin, pas assez toutefois pour le parler couramment puisqu'il lui faut un interprète pour être compris des moines et de toute personne de langue romane.

Or, les régions qu'il possédait et gouvernait étaient aux limites extrêmes du Breton et de la zone bilingue de Bretagne orientale. Il est certain que dans cette zone les populations paysannes n'ont jamais cessé de parler Roman, puis Français.

L'épisode d'*Anouareth* nous montre aussi à quel point l'étude du Latin était répandue non seulement chez les clercs, mais aussi chez les nobles bretons. Dans les monastères, le Latin était une sorte de seconde langue et l'on voit les moines, dans leurs commentaires ou gloses au texte latin, entremêler leur Breton de mots ou d'expressions latines ou inversement.

Jusqu'à une époque toute récente il y a eu en Bre-



tagne des quantités de personnes qui ont connu Breton et Latin sans pour cela connaître le Français. Nous avons des fragments d'une Grammaire latine en Breton datant du XIV<sup>e</sup> siècle (M. le Roux, Verbe Breton, p. 73, note 2). Vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle encore, à l'école de Plouguernevel, on enseignait le Latin, on pratiquait le Breton et l'on ignorait absolument le Français (Brunot, Hist. de la Langue française, t. 7, 1926, p. 283).

Mais d'autres témoignages, dont nous ne pouvons citer qu'une partie, confirment ce que nous dit l'histoire d'Anouareth sur la situation linguistique en Bretagne orientale vers le IX<sup>e</sup> siècle.

Un autre épisode un peu plus connu met en scène un prince gallois et l'archevêque de Dol de Bretagne dans la seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle.

Ce prince gallois **Guiderth** avait tué son frère ; pour obtenir rémission de son forfait, il dut comme pénitence aller en pèlerinage à Dol et y faire une confession publique. Le texte du livre de Llandav, qui nous raconte ceci, précise qu'il pouvait très bien le faire, car les Bretons, Guiderth lui-même, et l'archevêque de Dol étaient de la même langue et de la même nation.

Passons sur ce que nous apprend ce texte parmi d'autres sur la communauté de langue entre Bretons des deux rives de la Manche au IX<sup>e</sup> siècle et la conscience qu'ils avaient d'appartenir à une même « nation ». Ce qui nous intéresse ici est que l'archevêque de Dol était de langue bretonne, alors que son diocèse était situé à l'extrême-est de la zone bretonne. On peut avancer, sans grand risque d'erreur, que les populations de langue romane ont toujours été largement majoritaires dans cette région, comme dans celle où se trouvait **Anouareth**.

Enfin un autre témoignage, de deux siècles plus tardif, concerne à nouveau ce milieu des clercs et des moines, si important dans l'ancienne Bretagne et qui, sorti de la classe des hommes libres, restait étroitement lié à son milieu d'origine.

Dans une charte du Cartulaire de Redon datée d'entre 1061 et 1075, charte qui concerne une terre située en **Baselgiaca** (probablement Bazouge-la-Pérouse, Ille-et-Vilaine), voici comment on peut traduire ce qu'écrivit le moine de Redon qui rédige l'acte en Latin : « Roger, fils de Hardouin, donne à Saint Sauveur de Redon l'église de Saint Martin avec seize portions de terre qui sont appelées « acres » dans leur langue ». Donc la langue de Roger, fils de Hardouin, et celle de « Baselgiaca » où « portion de terre » se dit « acre », n'est pas la langue de ce moine de Redon dans le deuxième tiers du XI<sup>e</sup> siècle. Il est difficile de conclure autrement qu'ainsi : dans la communauté des moines de Redon et peut-être à Redon même le Breton était encore parlé à cette époque.

Nous savons d'ailleurs que pour dire « acre », « arpent », le breton utilisait un tout autre mot : **keñver**, écrit alors **cemer**, mot qui se trouve encore dans **kever douar**, ou **keñver douar**, « arpent de terre ».

Tous ces témoignages pourraient être appuyés d'autres plus indirects, mais plus nombreux, indiquant également que jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle le breton avait gardé de fortes positions dans les milieux dirigeants, nobles et clercs, de la grande zone bilingue de l'Est.

### III

Plusieurs circonstances affaiblissent rapidement la situation du Breton dans la zone bilingue d'abord, puis, plus lentement, dans la Bretagne occidentale.

Il y eut d'abord le grand exil de vingt-cinq ans qui, de 915 à 940 environ, quand la Bretagne fut complètement occupée par les Normands, mena outre-mer et sur le continent la noblesse et le clergé de Bretagne. Beaucoup se réfugièrent à la cour d'Atelstan, roi d'Angleterre, avec l'appui duquel se prépara la reconquête. Le retour victorieux des émigrés n'a pas empêché sans doute une certaine modification de la situation linguistique, difficile à évaluer, mais il est à peu près certain que cette modification ne fut pas favorable à l'usage du Breton.

Un siècle plus tard, la participation massive des Bretons à la conquête de l'Angleterre eut des conséquences très graves. La possession de fiefs en Angleterre, les contacts nombreux avec les Normands francophones ont répandu l'usage du Français chez les nobles bretons. La participation de cette noblesse guerrière et assez vagabonde à la première croisade, sous la conduite du « comte » Alain Fergant, a certainement eu des effets analogues.

Il est révélateur qu'**Alain Fergant**, mort en 1119, soit le dernier souverain breton à porter un surnom breton ; ce surnom que l'on peut traduire par « parfaitement brave » est formé de **fer**, « brave », et de **cant** adouci en « gant » en composition ; c'est le nom du « cercle » employé au sans dérivé de « perfection, achèvement, plénitude ». Etudes Celtiques, t. XI, p. 141. On ne sait pourquoi la variante « Fergant », la plus fautive, est la plus communément adoptée.

Certes, il y eut bien des souverains à noms bretons, plus tard encore, tels **Conan**, **Arthur** ; mais le nom révéla seulement la permanence d'une tradition, alors que le surnom est beaucoup plus révélateur de la langue parlée dans l'entourage des personnages. Que le français fût aussi parlé autour d'eux, les surnoms français que l'on trouve dès le X<sup>e</sup> siècle l'attestent ; cependant, ces surnoms ont peut-être été traduits du Breton par les chroniqueurs. Il semble que « Conan le Tort » avait en réalité un surnom breton « **Conan Kam** », Laborderie, Histoire, t. III, p. 6 et 7 ; ce personnage est mort en 992.

Dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, l'entrée de la Bretagne dans la zone d'influence des Plantagenets, l'élimination de la dynastie indigène, plus tard l'influence croissante des Capétiens, tout cela jeta dans le même sens et il est fort probable qu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle, le breton avait disparu de la zone bilingue, sauf dans quelques îlots où l'élément breton était nombreux.

L'influence de la langue française commença au XIII<sup>e</sup> siècle à se faire sentir à nouveau en Basse-Bretagne, où les derniers îlots romans avaient dû disparaître vers le IX<sup>e</sup> siècle.

Un indice intéressant est l'apparition de chartes rédigées en Français. Dans le Cartulaire de Quimper, quelques mentions en Français apparaissent à l'extrême fin du XIII<sup>e</sup> siècle et les chartes entièrement en Français ne sont plus rares au XIV<sup>e</sup>.

Dès lors, le mouvement de francisation ne s'arrêta plus. Il subsistait cependant jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle une certaine culture bretonne dans le milieu des clercs. Ils ont gardé jusqu'à cette époque l'usage d'une langue littéraire commune, ce qui atténuait la fragmentation dialectale et palliait les inconvénients croissants de celle-ci.

Certes cette langue se chargeait de plus en plus de mots français qu'il devenait élégant d'employer, mais les clercs nous ont aussi conservé jusqu'à cette époque l'usage du vieux système bretonique de versification, analogue à la **cynganedd lusg** du gallois.

Ce seul fait prouverait une tradition littéraire écrite continue depuis l'époque de l'immigration bretonne.

Le XVII<sup>e</sup> siècle, avec les progrès de la centralisation monarchique, marqua une nouvelle étape dans le déclin du breton. Dès lors, sa place dans la société ne varia guère jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle.

De cette rapide esquisse on peut cependant conclure que le breton, demeuré jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle dans une situation très favorable, a vu ses positions affaiblies,

d'abord dans la noblesse dirigeante, mais jusqu'au XVI<sup>e</sup> il garda cependant, parmi les clercs, un certain prestige.

Il est difficile pour l'instant, faute d'études sur le sujet, d'évaluer l'influence qu'a exercé sur son histoire le développement d'une bourgeoisie commerçante dans les ports de Basse-Bretagne. Mais bien d'autres points de l'histoire récente du Breton restent à étudier.





« Le théâtre qui ne recueille pas la pulsation sociale, la pulsation historique, le drame de ses hommes et la couleur authentique de son paysage et de son esprit avec des rires ou avec des larmes, ce théâtre-là n'a pas le droit de s'appeler théâtre. »  
 Federico Garcia LORCA.

## LE TRACTEUR

Pièce radiophonique inédite de P. J. HÉLIAS

La première diffusion de l'œuvre a eu lieu sur France-Inter, en soirée-promotion, le 27 janvier 1967.

L'interprétation était assurée par les acteurs de la Comédie de l'Ouest, Centre Dramatique National, dans une réalisation de Max-Henri CABRIDENS.

L'original en langue bretonne porte en titre

TORNET E SKABELL  
 GAND KARIOU KOZ

CARIOU, le vieux maître..... 58 ans

JOSEPH, le vieux serviteur..... 67 ans

ANNA-MARIE, la belle-mère..... 46 ans

LOUIS, le fils..... 28 ans

GINETTE, la bru..... 23 ans

Une salle de ferme. Il est six heures du soir en automne. Dehors il pleut. Cariou, le vieux maître, est assis à la grande table et prend sa collation. Sa bru s'active autour de la cuisinière.

**CARIOU.** — Ce pain-là n'est pas bon. Il n'a ni goût ni odeur de pain. D'où vient-il ?

**GINETTE.** — C'est le pain de Joseph Bosser, vous le savez bien. Et le froment dont il est fait, c'est sans doute le vôtre.

**CARIOU.** — Mon froment est toujours le même depuis trente ans. Et pourtant, le pain est mauvais. Entre le froment et le pain, il s'est passé quelque chose.

**GINETTE.** — Ne prenez pas cet air sournois. Je ne suis pas ici depuis longtemps, mais je vous connais des pieds à la tête, et par l'intérieur. Je sais déjà ce que vous allez dire.

**CARIOU.** — Les femmes ! Depuis que j'ai perdu la mienne, ce sont les femmes des autres qui me commandent !

**GINETTE.** — Voyons ! Je suis la femme de votre fils, et je ne vous commande pas !

**CARIOU.** — Mais si, vous me commandez ! Vous prétendez savoir d'avance ce que je vais dire. Et moi, je ne le sais pas encore très bien. Qu'est-ce que c'est ?

**GINETTE.** — Vous allez dire que Joseph Bosser a laissé sa boulangerie à son fils. C'est une manière de faire entendre que le fils ne vaut pas le père, puisque le pain a perdu son goût et son odeur. Et si le pain a perdu son goût et son odeur, c'est parce que le fils Bosser a pris une machine pour le pétrir. C'est la machine qui vous fend le cœur.

**CARIOU.** — J'aurais mieux fait de mourir avec ma bonne femme. Aujourd'hui, ce sont les jeunes qui font la leçon aux anciens.

**GINETTE.** — Si vous voulez, j'irai chercher le pain ailleurs.

**CARIOU (vivement).** — Non, non ! Il faut être fidèle. Le vieux Bosser serait capable de tomber malade, si je ne prenais plus mon pain chez lui, il n'est plus le maître. Ce n'est pas sa faute si son fils fait pétrir par des bras d'acier la pâte qui doit servir au pain des hommes. Le fils n'est pourtant pas manchot. Mais s'il reste à regarder la machine travailler à sa place, il faudra bientôt qu'il achète une brouette pour traîner son ventre. Il a déjà l'enflure d'un crapaud qu'on a gonflé avec une paille au derrière. Il me fait pitié.

**GINETTE.** — C'est le temps qui passe, père. C'est le monde qui change. Est-ce qu'il est vraiment si mauvais, ce pain ?

**CARIOU.** — C'est du pain, on ne peut pas dire le contraire. Si on ne réfléchit pas, si on ne se rappelle pas le pain d'avant, ce pain du fils Bosser est assez passable. Et les gens d'aujourd'hui n'ont plus de goût. La preuve, c'est qu'ils se font mettre dans la bouche des dents de métal. Jusqu'à des dents d'or, Seigneur Dieu !

**GINETTE (elle rit).** — Vous croyez que d'avoir des dents de métal dans la bouche, cela change beaucoup le goût de la nourriture ?

**CARIOU.** — Et qu'est-ce que le goût et l'odeur du pain, sinon l'idée qu'on s'en fait depuis toujours ? Il y a des gens qui ne savent pas distinguer les odeurs du fumier. Pour eux, le fumier ne peut que sentir mauvais. Ils détournent la tête, ils se bouchent le nez parce que c'est du fumier. Ils n'ont jamais suivi une charrette fumante, dans le petit matin, quand on vient de vider l'écurie. Une charrette de fumier dont l'odeur vous fait saillir de joie et vous dilate les narines. Et moi, à mon tour, quand j'allais payer mon fermage à ma patronne, quand je me présentais devant elle, dans son salon moisi, je manquais de tomber de mon haut, tant j'étais incommodé par l'odeur des poudres et des parfums qu'elle se mettait sur la figure, la vieille poule d'inde ! J'ai racheté la ferme le plus tôt que j'ai pu pour ne pas avoir à retourner là-bas.

(Un silence.)

**CARIOU.** — Qu'est-ce que vous dites ?

**GINETTE.** — Rien. Je ne dis rien. Je vous écoute.

**CARIOU.** — Mais vous attendez que je finisse, je le sais bien. Les vieux, quand ils s'abandonnent à parler, ils radotent, c'est connu, ils radotent parce que l'expérience qu'ils ont achetée de leur vie est parfaitement inutile. Pis encore : étonnante et incompréhensible, donc ridicule ! Ils ne peuvent plus s'en servir pour eux-mêmes, puisque leur temps est passé, ni la léguer par-devant notaire, puisqu'on ne s'en sert plus un bien reconnu. Et pourtant, comme nous serions riches si chacun de nous pouvait avoir dans son cerveau toute la sagesse acquise par ses ancêtres à leurs dépens. Toute la sagesse et toute la folie pour faire contrepoids et tenir l'homme sur ses gardes. Mais la fortune de l'homme, ce qu'on appelle fortune, est toujours en dehors de lui, comme étranger, menacée, périssable : des terres, des maisons, des objets, du papier, un peu d'or. Un peu de cet or qu'on se met aujourd'hui dans la bouche pour remplacer les dents et qui fait perdre le goût du pain. Le goût du pain, c'est l'expérience. Voilà ! J'ai fini de déraisonner. Il faut tout de même que j'aille ce morceau ? Je ne veux pas faire injure au fils Bossier.

**GINETTE.** — Vous parlez bien, encore mieux que ma mère quand elle se laisse aller.

**CARIOU.** — Votre mère ? Elle s'habitue à tout. Rien ne la gêne. C'est une femme heureuse.

**GINETTE.** — Vous croyez ? Pourtant, elle est prête à tomber de son haut quand elle voit quelqu'un manger des crêpes avec une fourchette et un couteau. Elle prétend que les crêpes doivent se manger à main nue. Le métal les noircit, change leur saveur, comme le gel fait d'un fruit. C'est assez drôle, n'est-ce pas ?

**CARIOU.** — Votre mère dit vrai. Mais vous, les jeunes, vous n'avez plus de religion.

**GINETTE.** — Qu'est-ce que vous appelez religion ?

**CARIOU.** — Le respect des choses respectables. On peut manquer de respect aux hommes, quelquefois, jamais à certaines choses. La première des choses est le pain. J'ai souvent fâché mon père, quand j'étais enfant. J'en étais quitte pour une volée de bois sec. Mais un jour, j'ai laissé tomber un pain de dix livres dans la boue. Je m'étais tordu le pied dans le mauvais chemin qui menait à la maison. Mon père n'a rien dit cette fois-là. Mais il m'a fallu trois semaines de pénitence pour me consoler le cœur et retrouver le regard de mes parents. C'est de jour-là que je me suis senti paysan de pied en cap. Un paysan, c'est d'abord un homme qui fait pousser du pain dans les champs et qui trace le signe de croix dessus avant de le porter à sa bouche.

**GINETTE.** — Si vous voulez, je peux faire cuire votre pain dans le vieux four. Vous l'avez remis en état pendant la guerre, m'a-t-on dit. Mais il faudra m'apprendre. Je ne sais rien.

**CARIOU.** — Vous êtes une bonne fille, bien que je ne sois pas capable de retenir votre fichu prénom. Comment le dit-on déjà ?

**GINETTE.** — Ginette.

**CARIOU.** — C'est ça, Ginette. On ne doit pas vous en vouloir, mais plutôt à votre parrain, n'est-ce pas ? Un second-maître de la marine de guerre. Je ne veux pas dire du mal des seconds-maîtres, mais ces gars-là, forcés, à fréquenter les pays noirs et les pays jaunes sur les bateaux du gouvernement, ils ramassent des tas de mots qui ne sont pas chrétiens. Ginette ! J'arriverai peut-être à le prononcer juste avant de mourir. J'aimerais me rappeler votre nom dans l'autre monde. En attendant, allez chercher le pain chez le fils Bossier.

**GINETTE.** — Vous n'avez pas envie qu'on essaie de cuire ici ? Seulement une fois de temps en temps ?

**CARIOU.** — Non. Ce serait pour me plaire à moi, non pour votre plaisir à vous. Et c'est votre plaisir qui importe surtout. Rien ne sert d'aller au sermon pour un autre quand on n'a pas soi-même la foi. Et un mensonge de complaisance ne ferait qu'empêcher les choses. Je n'en aurais pas l'esprit content, sachant que je dois ce contentement à une charité. Et qu'ai-je à faire d'une illusion ? Je mangerais ce pain mécanique en faisant mes sept prières pour ne penser à rien. J'y arriverai, Jeannette.

**GINETTE.** — Ginette.

**CARIOU.** — Ginette, c'est juste. Les noms de femmes sont comme le pain. Ils ont changé d'odeur et de goût.

(Un temps.)

**GINETTE.** — Qu'est-ce qu'il y a, père ?

(Cariou s'est levé et prête l'oreille.)

Arrêtez un peu de faire du bruit avec vos casseroles ! (Un temps) Voilà le cheval qui rentre.

**GINETTE.** — Vous croyez ? Comment faites-vous pour l'entendre, avec toute cette pluie qui tombe ?

**CARIOU.** — Vous le saurez à mon âge, si vous aimez assez les chevaux. Ou plutôt vous ne le saurez jamais.

**GINETTE.** — Est-ce que le cheval rentre tout seul ?

**CARIOU.** — Tout seul ? Pourquoi tout seul ? Il y a votre mari qui le tire. Qui le tire un peu dur, même.

**GINETTE.** — Cela vous étonne ? Il est pressé de se mettre à l'abri.

**CARIOU (absent).** — Pourquoi ?

**GINETTE.** — Il doit être tremplé jusqu'aux os.

**CARIOU.** — Qui ?

**GINETTE.** — Votre fils.

**CARIOU.** — Le voilà dans son écurie.

(Il se rassemble, soulagé.)

**GINETTE.** — Vous êtes pourtant un bon homme.

**CARIOU.** — Qu'est-ce qui vous prend ma fille ?

**GINETTE.** — Vous êtes un bon homme. Je ne suis votre bru que depuis quelques mois...

**CARIOU.** — Quatre mois et deux semaines...

**GINETTE.** — C'est assez pour savoir que vous êtes aussi un bon père.

**CARIOU.** — Taisez-vous ! On ne dit pas des choses pareilles !

**GINETTE.** — Et voilà que votre cheval passe avant votre fils !

**CARIOU.** — Ce n'est plus mon cheval. Je vous l'ai donné avec le reste.

**GINETTE.** — Alors pourquoi ?

**CARIOU.** — Je suis une vieille bête. Laissez-moi tranquille !

**GINETTE.** — Comme vous voudrez.

(Par la porte de l'écurie entre le fils Cariou, Louis. Il est maussade et tremblé.)

**LOUIS.** — Quel temps du diable ! Ginette, cherchez-moi quelque chose de sec.

**CARIOU.** — Vous n'avez pas bouchonné Bayard ? Il va prendre froid !

**LOUIS.** — Est-ce qu'on me bouchonne, moi ? J'ai pourtant la peau plus tendre !. Je lui ai passé une poignée de paille sur le dos, un vieux sac là-dessus et c'est bon ! Ce n'est pas la première fois qu'il se fait bémol, non ?

**CARIOU.** — Non, mais maintenant il est vieux. Il faut soigner les jeunes poulains et les vieux chevaux plus que les autres.

**LOUIS.** — Justement, il est trop vieux. On perd déjà du temps avec lui dans les champs. S'il faut encore en perdre à l'écurie... Nous aurions besoin d'un bon cheval de quatre ans. Voilà la vérité !

**CARIOU.** — Qu'est-ce que vous racontez, fils ? Vous savez bien que c'est le dernier. Mais il n'est pas si vieux que vous dites. Il fait encore son travail quand on le même bien. Allons ! Mangez un morceau. Je vais m'en occuper.

(Il sort vers l'écurie.)

**LOUIS.** — Le dernier ? Est-ce que vous avez eu la langue trop longue ?

**GINETTE.** — D'habitude, vous me reprochez d'être avare de mes paroles.

**LOUIS.** — Pourtant, il a l'air de savoir.

**GINETTE.** — De savoir quoi ?

**LOUIS.** — Qu'il n'y aura pas d'autre cheval dans la boutique après Bayard.

**GINETTE.** — Il le sait depuis longtemps. Il a l'air assoupi dans son coin comme un vieux chat, mais rien ne lui échappe, croyez-moi. Le monde est un spectacle pour lui.

**LOUIS.** — C'est de ma faute. Je devrais faire plus attention.

**GINETTE.** — Vous n'aviez pas besoin de lui parler d'un cheval de quatre ans. Et s'il vous avait pris au mot ? S'il vous avait dit : achetez-le, fils !

**LOUIS.** — Enfin, je ne peux tout de même pas travailler dix-huit hectares de terre franche avec un vieux cheval, par le temps qui court. C'est trop de peine pour trop peu de rendement. Et j'ai dix hectares de friches. Le vieux Joseph nous a quittés le lendemain de notre mariage. Soixante-sept ans. Pas moyen de trouver un autre domestique. Sa femme, qui faisait le travail de maison depuis

la mort de ma mère, s'est retirée avec lui. Trop vieille aussi. Et personne pour le remplacer non plus. Il n'y a plus personne à la campagne. Voulez-vous devenir une bête de somme ?

**GINETTE.** — Attendez donc que je me plaigne ! Quand je me suis mariée avec vous, je savais où je mettais les pieds : J'ai l'électricité, le butane, l'eau sur l'évier, une voiture pour aller en ville. Il y a combien de femmes, en ville même, qui n'en ont pas autant. J'ai un jardin plein de fleurs, un ruisseau, un bois, la mer toute entière dans mes fenêtres. Et puis, c'est avec vous que je voulais vivre.

**LOUIS.** — Oui, je sais que vous dites la vérité. Au début, non, je n'arrivais pas à croire qu'une fille qui avait été élevée en ville pouvait avoir une telle envie de s'installer dans un hameau perdu, ici, dans ma paroisse, avec tout non bien, j'aurais eu mille peines à trouver une femme convenable.

**GINETTE.** — Ma mère et moi, nous avions une chambre et demie sur une cour puante. Vous ne croyez pas que j'ai gagné le gros lot ?

**LOUIS.** — Vous n'avez pas encore fait le tour de vos misères. Attendez d'avoir passé le premier hiver ici. Le vent, le froid, la boue. Le travail dehors par tous les temps. Les vaches, les cochons, les poules. Et pas d'autre femme à qui parler.

**GINETTE.** — Je ne m'ennuie jamais. Et puis, j'aurai des enfants, j'espère.

**LOUIS.** — Vous m'étonnez toujours. Vous n'êtes pas pareille aux autres femmes.

**GINETTE.** — C'est vous qui êtes un drôle d'homme. Pourquoi voulez-vous me dégouter de la vie qu'on mène ici ?

**LOUIS.** — Pour que vous m'aidiez à vous la rendre plus facile. Il faudrait changer complètement le mode d'exploitation. Une ferme, aujourd'hui, devrait marcher comme une petite usine. Un élevage de poulets, peut-être... Mais d'abord, si j'avais un tracteur...

**GINETTE.** — Vous l'avez, ce tracteur...

**LOUIS.** — Quoi ?

**GINETTE.** — Je dis que vous venez d'acheter un tracteur aujourd'hui même. Pas vrai ?

**LOUIS.** — Mais comment ?

**GINETTE.** — Il est rouge, au moins ?

**LOUIS.** — Il est... Qui vous l'a dit ?

**GINETTE.** — Je vous écoute, je vous regarde, mon pauvre homme. Vous ne savez pas encore ce que vous allez faire et je le sais déjà.

**LOUIS.** — C'est fait. Il y a deux heures à peine. Choisi, acheté, payé. On l'amène ce soir. Il est rouge.

**GINETTE.** — Et le cheval ?

**LOUIS.** — Attendez que je vous dise. Nous aurons un domestique. J'ai vu le grand Prigent ce matin. Il m'a dit : j'irais bien travailler chez vous si vous avez un tracteur. Mais avec un cheval, rien à faire. On est esclave dehors et dedans. Il est bien, le grand Prigent. Mais il veut finir à la nuit et disposer de deux dimanches par mois. Avec un commis, j'irai plus vite, je reviendrai plus tôt, je pourrai vous aider à la maison.

**GINETTE.** — Moi, je suis d'accord. Mais il est grand temps de prévenir le père.

**LOUIS.** — Pourquoi ? Il verra bien la machine arriver tout-à-l'heure. Il n'y aura pas besoin d'explications. Et il pourra garder son cheval, s'il veut s'en occuper tout seul.

**GINETTE.** — Vous savez bien qu'il ne voudra pas. Il est trop fier.

**LOUIS.** — Fier ! C'est un mot qui n'a plus cours aujourd'hui, quand on veut vivre en société. Tout le monde veut être comme tout le monde.

**GINETTE.** — Vous parlez comme votre père, dans ses mauvais jours. Il vient de me faire toute une leçon sur le pain et l'état de paysan. Votre père est d'une autre époque.

**LOUIS.** — Je sais. Il regarde ce qui se passe, mais il refuse de se mettre au pas. Il subit sans rien dire. Il a tiré son épingle du jeu, il nous laisse libre de jouer le nôtre. Nous n'avons rien à lui reprocher, n'est-ce pas ? Il nous a tout donné sans conditions. Il lui restait le cheval pour occuper sa retraite. Il va l'abandonner sans un mot, vous allez voir. Alors, moi, je me dégoûte. J'aurais préféré qu'il se révolte, qu'il entre en colère. On se serait expliqués vous les deux.

**GINETTE.** — N'y comptez pas.

**LOUIS.** — J'ai l'air de le pousser dehors. Vous savez bien que ce n'est pas vrai.

**GINETTE.** — C'est lui qui se pousse tout seul.

**LOUIS.** — Vous croyez ?

**GINETTE.** — Vous croisez. Quelquefois je me dis...

**LOUIS.** — Ouï donc ?

**GINETTE.** — Je me dis qu'il attend, sans trop le savoir, que vous preniez la décision de vendre le cheval.

**LOUIS.** — Comment ? Où allez-vous chercher des idées pareilles ?

**GINETTE.** — J'essaie de comprendre. Ce n'est pas facile.

**LOUIS.** — Si c'est vrai, j'ai bien fait d'acheter le tracteur, à votre avis ?

**GINETTE.** — Sûrement.

**LOUIS.** — Quand même ! Je voudrais être plus vieux d'un jour.

**GINETTE.** — Moi aussi.

(On entend un bruit de moteur qui entre dans la cour.)

**LOUIS.** — Voilà l'engin qui arrive. Il a fait vite.

**GINETTE.** — La tête vous tourne, mon pauvre Louis. C'est l'auto de ma mère. Elle vient faire ses provisions, comme chaque semaine.

**LOUIS.** — Ouï, c'est elle. Et si je décidais de garder le cheval ? Je suis le maître, après tout.

**GINETTE.** — Si vous voulez. Mais vous feriez insulte à votre père. Cet homme-là n'aime pas la charité.

(Interruption d'Anna-Marie, maîtresse femme entre deux âges, volubile, sûre d'elle-même et curieusement sympathique.)

**ANNA-MARIE.** — Ah ! mes enfants ! Quel temps ! Et quels chemins ! Quand va-t-on mettre le goudron par ici ? Il n'y a pas de maire ni de conseiller général dans le pays ? Je suis morte !

**LOUIS.** — Les morts se portent bien, ces temps-ci !

**ANNA-MARIE.** — Écoutez la langue ! Vous ne pourriez pas trouver autre chose à dire ?

**GINETTE.** — La route n'est pas mauvaise, mais vous allez trop vite. Un jour, on vous retrouvera dans l'étang de Poull-Brenn.

**LOUIS.** — Et vous aimez mieux le café noir que l'eau saïe !

**ANNA-MARIE.** — Je ne tomberai pas dans votre étang. Cela vous ferait trop plaisir, gâment que vous êtes !

**LOUIS.** — Sur le coup, je ne dis pas. Mais ensuite, je regretterai de ne plus vous voir, je le jure.

**ANNA-MARIE.** — Quel homme ! Avec tout l'esprit qu'il a, on se demande pourquoi il reste à la campagne !

**LOUIS.** — Cherchez bien, Anna-Marie. Quand vous aurez trouvé, vous viendrez me le dire à l'oreille. Le secret descendra dans la tombe avec nous.

**GINETTE.** — Vous avez fini de vous taquiner tous les deux !

**ANNA-MARIE.** — C'est notre façon de nous dire bonjour. N'est-ce pas, Louis ?

(Elle s'assoit et allume une cigarette.)

**LOUIS.** — Une belle-mère qui est toujours de bonne humeur, c'est un miracle !

**ANNA-MARIE.** — Vous pouvez le dire, mon garçon. J'ai failli me noyer dans les eaux sales de Poull-Brenn, il y a cinq minutes.

**LOUIS.** — GINETTE a raison. Vous allez trop vite.

**ANNA-MARIE.** — Mais non, je connais très bien l'endroit. Seulement, j'ai trouvé un tracteur dans un virage. Un tracteur rouge, tout neuf.

(Un silence.)

Qu'est-ce qu'il faisait par là ? Il avait l'air de chercher sa route. J'aurais peut-être dû m'arrêter.

(Un autre silence. Elle les regarde.)

Il n'est pas pour vous, par hasard ?

**GINETTE.** — Si.

**ANNA-MARIE.** — A la bonne heure ! Vous vous êtes enfin décidés. Je ne veux pas mettre mon nez dans vos affaires, mais vous avez bien fait. Seulement, vous auriez dû me prévenir. J'aurais apporté une bouteille de bon vin pour arroser cet instrument-là comme il faut. Enfin !

(La porte de l'écurie s'ouvre. Entre Carlou.)

Et voilà le vieux maître ! Vous aussi, Carlou, vous êtes un cacochier ! Vous n'avez pas honte ! Il faut que je manque de me tuer à Poull-Brenn contre un tracteur rouge pour que ceux-ci me disent qu'ils viennent de l'acheter tout frais. Et je ne savais même pas qu'il était question d'en avoir un. Mais vous voulez peut-être me faire la surprise ? Eh bien ! C'est réussi !

(Carlou s'est assis. Il regarde ses mains qui tremblent. Les deux autres sont pétrifiés.)

Et le cheval ? Qu'est-ce que vous allez en faire ?

**LOUIS.** — Justement, GINETTE et moi...

**GINETTE.** — Nous avons le temps, mère. Rien ne presse.

**ANNA-MARIE.** — Je connais un maquignon qui vous en débarrasserait pour un prix raisonnable. Il n'est pas foubu ce Bayard. Quel âge a-t-il ?

**LOUIS.** — Un cheval rend toujours service. Il y a des endroits où le tracteur ne passe pas. Et puis...

**ANNA-MARIE.** — Encore une fois, je n'ai rien à dire.

Mais un cheval, il faut s'en occuper tous les jours que Dieu fait. Comme d'un enfant en bas âge. A l'heure d'aujourd'hui, il gagne à peine son avoine, et celui qui se croit son maître est plutôt son valet. La brocote, l'étrille, la brosse, le picotin, la litière, les maladies, quoi encore ! Que de temps perdu, Seigneur ! Naturellement, Carlou voudrait le garder ?

**CARLOU.** — Non.

**ANNA-MARIE.** — Non ? J'ai bien entendu ? La surprise est encore meilleure que je ne pensais. Carlou lui-même qui va de l'avant ! Compliments à toute la maison ! Je ne connais rien à la culture, mais je vois tourner le monde autour de moi. Il tourne très vite. Vous, vous êtes encore enfermés dans vos terres et vos habitudes. Même Louis, il faut être à l'affût des nouveautés, mettre sa montre à l'heure tous les matins, si l'on ne veut pas disparaître. Et faire payer sa peine au plus juste prix. Ainsi moi, tenez...

**LOUIS.** — Il faudrait peut-être que j'aille au-devant du tracteur. Le gars qui l'amène risque bien de s'égarer dans les chemins de terre. Ce n'est pas facile quand on ne connaît pas.

**GINETTE.** — Et moi, je vais préparer la farine, le beurre et les œufs. Comme d'habitude, mère ?

**ANNA-MARIE.** — Un quart en plus pour tout. Les affaires marchent bien. Et le cidre ? M'a-t-on trouvé du cidre ? Je vais en manquer bientôt.

**GINETTE.** — On vous en portera une barrique lundi.

(Elle sort.)

**CARLOU.** — Louis, passez donc chez Joseph et dites-lui de venir me voir.

**LOUIS.** — Quand ?

**CARLOU.** — Tout de suite.

**LOUIS.** — Bien. Au revoir, Anna-Marie.

**ANNA-MARIE.** — Allez donc ! Je vous attendrai... Je veux le voir, ce tracteur !

(Louis sort.)

**ANNA-MARIE.** — Bon ! Qu'est-ce qu'il y a, Carlou ?

**CARLOU.** — Il n'y a rien, Anna-Marie.

**ANNA-MARIE.** — Ne me racontez pas d'histoires, compère ! J'ai oublié d'être idiot. Je veux bien jouer avec vous, mais il vient un moment où il faut vider son sac !

**CARLOU.** — De quoi parlez-vous ?

**ANNA-MARIE.** — Vieux renard ! J'arrive ici, je trouve des gens qui n'osent pas se regarder dans les yeux, et ma fille oublie d'offrir une goutte de café à sa pauvre mère ! C'est pourtant l'heure. Qu'est-ce qui se passe ?

**CARLOU.** — Est-ce que je sais, moi ?

**ANNA-MARIE.** — Parfaitement, vous le savez.

**CARLOU.** — Le tracteur, peut-être. Ils sont comme des gosses qui attendent le père Noël !

**ANNA-MARIE.** — Avec des figures pareilles ! Faites donc attention à ce que vous dites ! Pourquoi tremblez-vous si fort ?

**CARLOU.** — Je tremble, moi ?

**ANNA-MARIE.** — Et cessez de vous froter les mains. C'est agaçant !

**CARLOU.** — J'ai fait un faux mouvement, tout-à-l'heure, avec ma fourche. J'ai dû me froisser quelque chose à l'intérieur.

**ANNA-MARIE.** — Caussez toujours, vieux hibou ! C'est le tracteur qui vous chagrine !

**CARLOU.** — Le tracteur ! Je ne savais même pas qu'il était acheté !

**ANNA-MARIE.** — Voilà ! Vous avez tout sorti d'un seul coup ! Ils n'ont pas osé vous le dire, hein ? C'est moi qui vous ai appris la nouvelle ? Avouez.

**CARLOU.** — Ouï.

**ANNA-MARIE.** — Et pourquoi ne vous ont-ils rien dit, compère ?

**CARLOU.** — Laissez-moi en paix !

**ANNA-MARIE.** — Laissez-moi en paix ! C'est une phrase que vous feriez bien d'inscrire sur le linteau de votre porte. Une belle devise pour un égoïste !

**CARLOU.** — Je ne suis pas un égoïste. J'ai tout donné ce que j'avais.

**ANNA-MARIE.** — Pour vivre en paix, justement. Pour mieux mijoter dans votre paix. Vous vous êtes déchargé de tous vos devoirs. Comme l'autre qui se lavait les mains dans sa bassine. Comment s'appelle-t-il déjà ?

**CARLOU.** — Ponce-Pilate. Mais n'allez pas chercher le Nouveau-Testament. Vous n'en savez pas assez.

**ANNA-MARIE.** — Qu'importe ! J'en connais plus sur votre compte, et je vais vous dire une parabole. Il y avait une fois un garçon qui était né à la campagne, et son père était un paysan à son aise. Ce garçon apprenait si bien dans les livres qu'il fut envoyé dans les grands collèges où il resta jusqu'à l'âge de vingt ans. Il aurait pu devenir un évêque ou un sénateur. Il aurait pu enseigner les autres, diriger les hommes, découvrir les choses qui restent cachées. Mais il s'est contenté de revenir dans sa ferme et de reprendre la charrue de son père.

Certains diront que cet homme était un sage et ils n'auront pas tort. Moi, je sais qu'il avait surtout peur de lutter. Il n'osait pas affronter le monde. Il a vécu dans sa ferme comme dans une île, avec une femme choisie à son image et un fils respectueux. Et il a pris grand soin de ne rien changer autour de lui pour ne pas troubler sa paix. Il aurait voulu arrêter le monde en levant le bras. Il était dur à la tâche quand il ne s'agissait que de son corps. Il était juste autant qu'on peut l'être. Mais du caractère, il n'en avait pas pour deux liards. C'était un lâche qui avait pris le masque de la sagesse. Il y en a beaucoup comme lui...

**CARLOU.** — On peut me faire bien des reproches, Anna-Marie, mais...

**ANNA-MARIE.** — Attendez, je n'ai pas fini. Il était si honnête et si droit que même les pires crapules n'auraient pas osé profiter de lui. Sans quoi, il aurait fini sur la paille des vagabonds. Il était si tendre, dit-on, qu'il allait se cacher au fond des champs quand on tuait le cochon chez lui. Mais ce n'est peut-être pas vrai ?

**CARLOU.** — Hélas !

**ANNA-MARIE.** — Alors ceux qui l'aimaient vivaient sur la pointe des pieds. Ils avaient toujours peur de le faire souffrir. Ils n'osaient rien entreprendre. Ils étaient paralysés par lui, ils devenaient ses enfants de chœur. Et puis, il a donné tout son bien à son fils avec la liberté de faire ce qu'il voulait. Mais il est resté là, il n'a pas bougé de son banc. Et le fils n'ose rien changer pour ne pas troubler la paix de son père. Vous m'écoutez, Carlou ?

**ANNA-MARIE.** — Tenez ! J'aimerais cent fois mieux que votre fils soit un ingrat et que ma fille vous mène la vie dure. C'est ce que vous méritez !

**CARIOU.** — Il me semble que j'assisté à mon Jugement Dernier.

**ANNA-MARIE.** — Il y a vingt ans que j'ai envie de vous dire ça. Et maintenant que c'est fait, je crève de honte parce que je suis mauvaise.

(Elle laisse tomber la tête dans ses bras et pleure sur la table.)

**CARIOU.** — Ne pleurez pas, pauvre femme. Vous me faites pitié.

(Elle relève la tête, furieuse.)

**ANNA-MARIE.** — Je vous fais de la peine, oui ! C'est toujours le même refrain ! Vous avez de la peine à cause de moi. Je vous dérange avec mes vérités ! Mais il faut que j'aide votre fils à sortir de l'ornière ! Il fait tout son possible pour s'échapper de vous. Et j'ai peut-être eu tort de lui donner ma fille. Elle n'est pas de taille à se défendre, elle non plus. Elle faiblirait déjà, je le vois bien. Vous êtes un homme redoutable.

**CARIOU.** — Que voulez-vous que je fasse ? Je me mets entre vos mains.

**ANNA-MARIE.** — Roulez-moi donc une cigarette. Je les préfère à celles qui sont cousues. Mais je n'ai jamais su en venir à bout.

(Cariou tire son tabac et ses feuilles.)

**CARIOU.** — Il y a du café sur le fourneau, Anna-Marie. J'en prendrai bien une goutte aussi.

(Elle va prendre la cafetière et deux bols.)

**ANNA-MARIE.** — Et voilà comment vous désarmez les gens ! Vous ne pouvez pas vous mettre en colère une bonne fois, non ? Me prendre par la peau du cou et me jeter dehors ?... Sale bête !

**CARIOU.** — Oui, je suis une sale bête !

**ANNA-MARIE.** — C'est de moi que je parle. Où est le sucre ?

**CARIOU.** — Sur la tablette, à gauche.

**ANNA-MARIE.** — Qu'est-ce que vous pensez faire du cheval ?

**CARIOU.** — Vous le saurez bientôt. Voilà votre cigarette. Vous voyez ? Elle n'est pas si mal faite. Mes doigts se sont remis en place !

**ANNA-MARIE.** — Merci. Elle est belle.

(Il lui donne du feu.)

**CARIOU.** — Anna-Marie, je vais m'en aller.

**ANNA-MARIE.** — Quand ?

**CARIOU.** — Ce soir.

**ANNA-MARIE.** — Ce soir ? Mais où irez-vous ?

**CARIOU.** — Vous trouverez bien un coin pour moi dans votre maison. Il faut que j'apprenne à vivre au milieu des gens d'aujourd'hui, que je m'habitue à tout. J'irai à l'école avec vous, Anna-Marie, si vous voulez bien.

**ANNA-MARIE (effrayée).** — Non, non ! Ne me demandez pas ça !

**CARIOU.** — Je vous paierai pension. J'ai de quoi.

**ANNA-MARIE.** — Ce n'est pas une affaire d'argent. Je ne veux pas vous avoir autour de mes jupes !

**CARIOU.** — Je comprends. Vous êtes encore une belle femme. Les gens pourraient jaser.

**ANNA-MARIE.** — Vous êtes un âne, Cariou. Il faut tout vous expliquer. Je ne veux pas me charger de vous parce que j'ai déjà trop de mal avec moi-même. (Elle se lève et se met à tourner dans la salle.) Vous êtes prêt à dire que je suis une maîtresse-femme parce que je vous ai un peu secoué tout-à-l'heure. Ce n'est pas vrai. Je dois me faire violence. Tenez ! Si je me suis mise à fumer, c'est pour en imposer aux croquants. Si je crache des vérités tout à trac, c'est que je suis toujours tentée de me faire des illusions sur le premier venu. Si je parle haut, c'est que j'ai peur d'être mangée. J'ai toujours le fouet levé sur mon échine. Durcis-toi, bourrique !

**CARIOU.** — Vous me direz comment faire, j'essierai.

**ANNA-MARIE.** — C'est non, j'ai trop peur de vous, Ou peur de moi. Peur de nous deux. Allez au diable !

**CARIOU.** — J'irais bien, si je savais où le trouver. Peut-être à l'hospice des vieux !

**ANNA-MARIE.** — A votre âge ! Vous n'avez pas honte ?

**CARIOU.** — Et quel âge croyez-vous que j'ai ? Je ne le sais plus moi-même. Il me semble que j'ai revê les yeux ouverts pendant très, très longtemps. Et j'ai mis plus longtemps encore à me réveiller.

**ANNA-MARIE.** — Il ne fallait pas dormir. Et puis, vous avez trop lu de livres. C'est les journaux qu'il fallait lire.

**CARIOU.** — Trop tard.

**ANNA-MARIE.** — Mais non. Je vous trouverai une place en ville, si vous voulez. Une place tranquille, où vous pourrez rêver debout à votre aise.

**CARIOU.** — Trop tard. Il faut que j'apprenne à faire comme les autres. Je suis guéri, commère.

**ANNA-MARIE.** — Vous le regrettez, hein ?

**CARIOU.** — Non, il faudra sans doute que j'apprenne aussi à regretter. J'ai vécu dans la tranquillité. Je croyais le monde assez bien fait pour que chacun pût garder jusqu'à la mort l'essentiel de ce qu'il avait aimé pendant sa courte vie. Je me suis trompé, voilà tout.

**ANNA-MARIE.** — C'était possible avant. Le monde s'est emballé tout soudain.

**CARIOU.** — Je vais passer le permis de conduire, pour commencer.

**ANNA-MARIE.** — Vous ?

**CARIOU.** — C'est une façon de dire adieu. Et puis, je vous aiderai mieux dans votre commerce.

**ANNA-MARIE (furieuse).** — Quelle tête ! Vous espérez toujours faire tanrière chez moi ! Mais j'ai dit non, compère ! Et c'est toujours non !

**CARIOU.** — Je m'occuperai du cidre et du lait dans la crèperie. Je vous trouverai les meilleures farines. Et je ferai le service auprès des clients. J'apprendrai vite les façons et les mots qu'il faut, n'ayez pas peur. J'irai même les chercher dans les livres. Je sais où ils sont. Vous n'aurez pas à regretter de m'avoir pris.

**ANNA-MARIE.** — Je ne vous prendrai pas. Taisez-vous !

**CARIOU (entêté).** — Nous gagnerons beaucoup d'argent, tous les deux. J'ai cru comprendre, ces derniers temps, qu'il était surtout question de cela. Mais je suis peut-être mal réveillé.

**ANNA-MARIE.** — Je ne vous prendrai pas. Maintenant moins que jamais. Je n'ai pas confiance dans les gens qui changent d'un seul coup. Ou qui font semblant.

**CARIOU.** — Vous ne croyez pas ?

**ANNA-MARIE.** — Non. Vous êtes en train de me prendre avec votre salive. Je suis la mouche et vous le piège. Voilà vingt ans que je tourne autour de vous, et je ne sais même pas pourquoi. J'ai du plaisir à me mettre en danger, sans doute. Mais vous ne m'aurez pas. Je ne veux pas me laisser faire.

**CARIOU.** — C'est dommage que vous refusiez de comprendre. J'avais pensé que nous deux...

**ANNA-MARIE.** — Assez !

(On frappe à la porte.)

**ANNA-MARIE.** — Qui vient là ?

**CARIOU.** — C'est Joseph. Votre tour est passé, Anna-Marie. Je dois faire vite.

**ANNA-MARIE.** — Quoi ?

(Entre Joseph.)

**JOSEPH.** — Salut à la compagnie ! Je suis entré sans attendre. Il fait si mauvais dehors ! Tiens ! Vous êtes là aussi, Anna-Marie ?

**ANNA-MARIE.** — Je m'en allais justement. J'ai à voir avec ma fille dans la laiterie. Prenez ma place, Joseph. Elle est encore chaude.

**JOSEPH.** — Je ne voudrais pas vous mettre à la porte si vous avez à parler.

**ANNA-MARIE.** — C'est fait. Cariou consulte ses amis, comme disent les gens de la politique. A vous de jouer. Bonne chance à tous les deux.

(Elle sort.)

**JOSEPH (perplexé).** — Qu'est-ce qu'elle dit ?

**JOSEPH.** — Des paroles en l'air. Elle a sa tête à elle. Asseyez-vous, Joseph.

**JOSEPH.** — C'est une femme qui me plaît.

**CARIOU.** — A moi aussi. Asseyez-vous donc.

(Joseph s'assoit.)

**JOSEPH.** — Vous avez besoin de moi, patron ?

**CARIOU.** — Nous ne sommes plus que des amis, Joseph. C'est mieux, non ?

**JOSEPH.** — Je ne sais pas. Patron et ami, c'est pareil pour moi. Il n'y a eu que vous à me commander. Et au lieu de me donner des ordres, vous me demandiez si j'étais d'accord. On s'arrangeait bien.

**CARIOU.** — Voilà ! Et maintenant, il est temps de nous séparer.

**JOSEPH.** — Comment ? Vous savez que...

**CARIOU.** — Je sais que je dois partir d'ici.

**JOSEPH.** — Vous ? N'allez pas me dire que vous êtes fâché avec vos enfants. Je ne vous croirais pas.

**CARIOU.** — Il m'est venu l'envie de voir comment tourne le monde.

**JOSEPH.** — Faire un peu le touriste, quoi !

**CARIOU.** — Un drôle de touriste. Je ne reviendrai pas.

**JOSEPH.** — Vous allez vivre tout seul ?

**CARIOU.** — Disons que je vais vivre ailleurs.

**JOSEPH.** — Qu'est-ce qui vous prend ? Vous êtes un trop vieux animal pour changer de trou sans y être obligé. Et quand on a tout ce que vous avez...

**CARIOU.** — Tout ce que j'ai ne m'intéresse plus. Je suis détaché.

**JOSEPH.** — Détaché ! N'importe qui d'autre, mais pas vous. Ce n'est pas possible !

**CARIOU.** — Je veux peut-être me punir d'avoir été trop heureux ici.

**JOSEPH.** — Vous punir ? Patron, on vous a mis trop de choses dans la tête quand vous étiez jeune ! Quarante ans plus tard, vous n'avez pas encore fini de balayer ! Vous punir de quoi, exactement ?

**CARIOU (réveur).** — Vous vous rappelez, Joseph. On était avant l'aube dans les champs qui descendent sur la mer, le Pierreux, le Pentu, le Riche. On attendait de voir se lever le soleil avant de commencer. Notre journée de travail nous était payée d'avance. C'était enarrant glorieux Dei.

**JOSEPH.** — Toujours votre latin ! Bien sûr, il nous est arrivé quelquefois de chanter le Magnificat. Et après, il restait à se briser les reins sur le Pierreux et le Pentu, à répandre sa sueur à genoux sur le Riche. On payait assez cher, tout de même. Il y a des gens qui n'ont jamais mouillé leur chemise !

**CARIOU.** — Il y en a aussi qui n'ont jamais vu le soleil se lever en liberté !

**JOSEPH.** — Bon. Vous croyez qu'il faut faire pénitence pour ça ?

**CARIOU.** — Il paraît. Il ne s'agit pas de vous, mais de moi. De moi tout seul. J'ai eu plus que ma part, et vous avez payé trop cher la vôtre, comme vous dites. Je ne comprend pas encore très bien ce qui s'est passé, mais je dois tout abandonner aujourd'hui. J'ai fait mes comptes. Je vous laisse mon cheval et tous les instruments qui vont avec.

**JOSEPH.** — Votre cheval ? A moi ?

**CARIOU.** — Prenez-le, Joseph. Mon fils sera d'accord.

**JOSEPH.** — On ne donne pas un cheval comme ça, voyons ! C'est la première fois que j'entends dire...

**CARIOU.** — Est-ce que vous n'avez pas toujours désiré en avoir un ?

**JOSEPH.** — Si, si ! Mais c'était au-dessus de ma condition, vous le savez bien. J'ai été aussi le domestique de vos chevaux, Cariou...

**CARIOU.** — Vous pouvez aussi devenir le maître de celui-ci.

**JOSEPH.** — Non. Foutez-moi la paix. C'est fini pour moi aussi.

**CARIOU.** — Vous êtes encore solide... Je pensais...

**JOSEPH (hargneux).** — Et moi, j'étais venu vous dire... Voilà : je n'ai plus rien à moi, patron, plus rien. J'ai tout vendu, ma maison, mes deux champs, ma prairie. Moi aussi, je m'en vais.

**CARIOU.** — Pardonnez-moi, Joseph. Je ne savais pas. Comment est-ce arrivé ?

**JOSEPH.** — Oh ! Trois enfants à droite et à gauche, et qui logent le diable dans leur bourse. Ils avaient besoin d'argent frais pour se mettre un peu plus à l'aise. Ma bonne femme et moi, nous allons habiter à Brest, avec notre fille Julie.

**CARIOU.** — Ce sera dur, mon pauvre homme.

**JOSEPH.** — Peut-être pas. Julie n'est pas mariée : elle nous aime bien, c'est une chance. Le plus difficile est fait maintenant. L'an dernier, un riche bourgeois et sa dame sont parées devant ma maison, au mois d'août. Ils ont tout vidé, sans trop demander la permission. C'était le notaire

qui les avait envoyés, des fois que... Ils voulaient acheter à tout prix. J'ai répondu que ce n'était pas à vendre. Quand ils sont partis, la femme a dit à l'homme : « Cet endroit est tout de même trop beau pour qu'on le laisse à des paysans ! »

**CARIOU.** — Les salauds !

**JOSEPH.** — Mais non : c'est la vérité. Maintenant, ma maison est trop belle pour moi, et mes enfants sont trop pauvres pour la garder. Une maison de pierre de vingt-huit pieds de long avec l'étable, un petit verger devant, et la mer qui remonte au bas de la prairie. Tout ce qu'il faut pour faire une résidence secondaire, comme on dit. J'ai réfléchi tout l'hiver, et j'ai décidé de vendre. On m'a donné tant d'argent que j'ai dû prendre le chemin de la banque, même après avoir donné leur part aux enfants.

**CARIOU.** — Tricote nom de Dieu !

**JOSEPH.** — Qu'est-ce qu'il y a ? C'est la première fois que je vous entends jurer !

**CARIOU.** — Moi aussi. Aujourd'hui, il faut être riche pour venir habiter la campagne, et les paysans sont forcés de s'entasser dans les villes pour avoir du pain. Ce n'est pas juste.

**JOSEPH.** — La justice n'a rien à voir dans l'affaire. Et vous, patron, vous n'avez pas à vous plaindre. Vous pouvez garer votre bien et mourir dessus.

**CARIOU.** — Non, j'a ne peux pas. Tout se dérobe autour de nous, Joseph. Tout se dérobe sans bouger. Je viens de comprendre en vous écoutant. Votre logis d'ouvrier agricole est devenu tout doucement une résidence secondaire, et ma ferme à moi va devenir très vite une usine. Nous sommes de trop tous les trois.

(On entend le bruit du tracteur.)

**JOSEPH.** — Tous les trois ?

**CARIOU.** — Vous, moi et le cheval. Vous n'entendez pas ce qui arrive ?

**JOSEPH.** — Qu'est-ce que c'est ?

(Il va vers la fenêtre.)

**CARIOU.** — Le nouveau maître.

(Il sort par la porte de l'écurie.)

**JOSEPH.** — Jésus ! Un tracteur rouge !

(De la litière surgissent Anna-Marie et Ginette. Elles vont à la fenêtre.)

**ANNA-MARIE.** — Il est arrivé.

(Le bruit du tracteur croît, puis le moteur s'arrête.)

**JOSEPH.** — On a beau dire. C'est quand même de la belle mécanique.

**ANNA-MARIE.** — Pour le prix qu'ils font payer, ils peuvent bien donner de la marchandise comme il faut, non ?

**GINETTE.** — Si elle peut éviter de la peine à mon mari, je ne me plains pas.

**JOSEPH.** — Seulement, ça n'est pas vivant.

**ANNA-MARIE.** — Justement. On a moins de mal avec.

**GINETTE.** — Gardez vos raisons pour plus tard, tous les deux. On verra bien.

(La porte s'ouvre. Louis entre.)

**LOUIS.** — Où est le père ?

**ANNA-MARIE.** — C'est vrai. Où est-il passé, Joseph ?

**JOSEPH.** — Je ne sais pas. Il était là tout de suite.

(On entend un coup de fusil dans l'écurie.)

**GINETTE.** — Mon Dieu ! Il s'est tué !

**ANNA-MARIE.** — C'est de ma faute, parce que je suis ! Je n'ai pas voulu l'aider !

**LOUIS.** — Père !...

(Il va pour se précipiter à l'écurie. Un autre coup de fusil.)

**JOSEPH.** — Restez là ! Dieu merci, il n'a fait que tuer son cheval !

**LOUIS.** — Il n'aurait jamais dû...

**JOSEPH.** — Mais si, mon fils. Il vient de vous donner raison lui-même.

(Cariou paraît à la porte, son fusil à la main. Tous les autres le regardent, figés.)

**CARIOU (tranquille).** — Anna-Marie, vous ne m'avez pas cru quand je vous ai dit que je voulais entrer dans une nouvelle vie. Il fallait que je vous donne une preuve. J'ai sacrifié mon cheval. Est-ce assez ?

**ANNA-MARIE (tremblante).** — Vous pouvez venir chez moi, Cariou.

**CARIOU.** — Vous n'avez plus peur ?

**ANNA-MARIE.** — Non.

**CARIOU.** — Alors, la meilleure chose à faire est de partir tout de suite.

**ANNA-MARIE.** — Comme vous voudrez.

**LOUIS.** — Vous ne voulez plus rester avec nous, père ?

**CARIOU.** — Excusez-moi. On devient égoïste en vieillissant. J'ai encore quelques bonnes années devant moi peut-être. Je voudrais faire connaissance avec des tas de choses. Et puis, je suis jaloux de Joseph, qui prend sa retraite en ville. Nous irons jouer aux boules le dimanche. Alors, Anna-Marie, il faut s'en aller.

(Anna-Marie sort.)

**GINETTE.** — Prenez au moins vos petites affaires. J'ai une valise à vous prêter.

**CARIOU (doucement).** — Il faut que je parte les mains vides, fillette. Il faut que je vous laisse tout si je veux devenir un homme tout neuf. Vous brûlerez tout ce qui ne peut pas servir. Et pour le cheval, vous ferez ce qu'il faut. Au revoir, Ginette. (un temps.) Tiens ! Ginette ! Je ne me trompe déjà plus avec votre nom.

(Anna-Marie a mis son moteur en marche. Klaxon impérial.)

**LOUIS.** — Vous reviendrez, père ?

**CARIOU (déjà sur la porte).** — Bien sûr, fils. Mais plus tard, beaucoup plus tard. Un jour, je reviendrai conduire le tracteur, si vous permettez.

(Il sort. Les autres se massent à la fenêtre pour regarder partir l'auto.)

FIN

## SEGIM

— Promoteur de Construction  
— Spécialiste de la Construction avec Primes et Prêts Crédit Foncier

**SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE GESTION IMMOBILIÈRE**

5, Cours de la Bôve - LORIENT  
Téléphone (97) 64.23.08

## BAMBI

LAYETTE — COUTURE ENFANTS — JUNIORS  
26, Rue du Port - LORIENT  
Téléphone : 64.36.04

**PERROUD ASSURANCES LORIENT**  
1, RUE PASTEUR QUAI DES INDES  
B. P. 85 - TEL. 64.11.06

**C<sup>es</sup> LA FONCIERE - LA PATERNELLE**

## B. E. T.

Bureau d'Etudes Thermiques



**Louis ABAUTRET**

5, rue Marie-Dorval

**LORIENT**

Tél. 64.44.62

Les hommes...  
et les techniques...

de l'ÉLECTRICITÉ DE FRANCE  
et du GAZ DE FRANCE

sont à votre service

*Avant de fixer votre choix  
consultez les collections  
du spécialiste*

**O. P. P.**



Papiers Peints  
Revêtements muraux plastiques  
Revêtements de sol  
Moquettes

Sous-Vêtements



la marque de qualité

*Fabricant : Bonneterie d'Armor s. a.*

*29 S - QUIMPER*

## TOUTES ASSURANCES

PRÊTS IMMOBILIERS  
— CRÉDIT AUTO —

FRANCO-ASIATIQUE  
Risques divers — Incendie — Auto

UTRECHT  
Vic — Risques divers

**Roger HASCOET**

Agent Général

31, Avenue des Glénans  
Le Paraclet  
QUIMPER-PENHARS  
Téléphone 7.37

## Studio A. KÉRISIT

Photographie Artistique  
et Industrielle

Travaux pour amateurs - Cinéma

53, Rue Le Dean  
6, Quai du Steir

Tél. 13-02

QUIMPER - 295

## Liste des annonceurs

	Pages		Pages
ACCUMULATEURS SEGALEN, Brest	59	CHARCUTERIE C. SIMON, Lorient	89
AGENCE MARTIN, Rennes	87	CHEMISERIE NATHAN, Nantes	17
A LA GRANDE MAISON - GUEDET, Rennes	76	COOP, Lorient	89
A LA COQUETTE, Lorient	90	COURS COTOUR, Brest	49
A L'EVENTAIL, Brest	59	COURS DE COUPE, Mlle Le Pape, Quimper	124
ARMOR-FREIN, Brest	60	C.N.C.P., Nantes	16
ARMOR-VOYAGES, Brest	60	CRÉDIT FONCIER DE FRANCE, Rennes	76
ARTS MENAGERS SAINT-CLAIR, Nantes	36	CRÉDIT LYONNAIS, Brest-Quimper	60
ASSURANCES HASCOET, Quimper	124		
ASSURANCES LA FONCIERE, Brest	59		
ASSURANCES LA FRANCE, Rennes	77	DRAPEAU Albert, Nantes	26
ASSURANCES LA PROVIDENCE, Lorient	89	DREUMONT L., Lorient	90
ASSURANCES LA PROVIDENCE, Nantes	36	DROUIN Frères, Nantes	28
ASSURANCES LE CONTINENT, Rennes	76		
ATELIERS REGIONAUX CHAUSSON, Nantes	37	E.D.F. - G.D.F.	121
AUBERGE DE LA CREPE, Brest	62	ENTREPRISE BRÉGER, Nantes	39
AU RELAIS D'ALSACE, Rennes	78	ENTREPRISE D'ELECTRICITE - G. MAZE, Brest	59
AU TIGRE ROYAL, Lorient	90	ENTREPRISE DU BATIMENT - F. LE GALL, Brest	59
AUTO-ECOLE DU CENTRE, Lorient	90	ENTREPRISE E. JUJEUR, Nantes	28
AUTO-ECOLE SAINT-CHRISTOPHE, Brest	49	ENTREPRISE INDUSTRIELLE, Nantes	39
AUX ARMÉES RÉUNIES, Lorient	89	ENTREPRISE PERISSINOT, Nantes	17
AZUR DE FRANCE, Brest	49	ENTREPRISE SANCEAU, Nantes	38
		ENTREPRISE ROCH, Nantes	36
		ÉTABLISSEMENTS AILLET, Nantes	18
BARON Claude, Rezé	48	ÉTABLISSEMENTS CAILLON J., Nantes	38
BAMBI, Lorient	121	ÉTABLISSEMENTS CHEVALIER Gilbert, Nantes	28
BANQUE DE LA CONSTRUCTION, Nantes	38	ÉTABLISSEMENTS CHUBERRE P., Rennes	76
BATI-QUEST, Rennes	87	ÉTABLISSEMENTS COTTIN B., Brest	50
BERTHELOT Paul, Brest	50	ÉTABLISSEMENTS COURSET, Lorient	89
BISCOTTES PILVIN, Brest	62	ÉTABLISSEMENTS ERIEAU, Nantes	48
BISCUITERIE J. LE ROUX, Brest	60	ÉTABLISSEMENTS IONCOUX, Rennes	87
BONNETERIE D'ARMOR, Quimper	123	ÉTABLISSEMENTS LECLERC-DOUINEAU, Nantes	18
BOUGEARD-SPORT, Brest	59	ÉTABLISSEMENTS LEPAROUX, Nantes	17
BOURIAUD et Cie, Nantes	39	ÉTABLISSEMENTS PRAUD A., Nantes	15
BOUVIER A., Brest,	50	ÉTABLISSEMENTS PRIGENT, Nantes	17
BOUYER René, Nantes	26	ÉTABLISSEMENTS PROU, Nantes	25
BRENTANO'S, Rennes	77	ÉTABLISSEMENTS RANCIERE, Nantes	38
BUREAU D'ETUDES THERMIQUES, Lorient	121	ÉTABLISSEMENTS RIMBERT et Fils, Nantes	36
		ÉTABLISSEMENTS VALLEE, Lorient-Brest	88
		ÉTABLISSEMENTS VALLEE, Nantes	17
CABINET GAUGUET et CARIOU, Nantes	28	ÉTABLISSEMENTS VINCENT Paul, Nantes	16
CABINET SAINT-MARTY, Nantes	26	ETUDES ET REALISATIONS INDUSTRIELLES Nantes	15
CAISSE D'EPARGNE, Rennes	77		
CARAVANES-SERVICE, Nantes	47		
CENTRE P.S.I., Nantes	27		
CHAI BRESTOIS DES VINS D'ALGERIE, Brest	60	FICHET-BAUCHE, Nantes	37
CHARCUTERIE L'HOTELLIER, Brest	49	FLOCH Jean, Brest	50

## Cours de Coupe et Couture

Mlle **LÉ PAPE**

Cours trimestriels  
Préparation au C.A.P.  
Patron sur mesure  
Cours de vacances

9, Rue du Palais - QUIMPER - Tél. 17-35

## Lisez

### "L'ÉTUDIANT BRETON"

Abonnement 1 an : 10 F

## Liste de Sympathie

- Assurances « LA PATERNELLE », 4, Square Cdt-L'Herminier - BREST.
- Etablissements SCOTTI, 68, rue Yves-Collet - BREST.
- Madame BOURASSEAU.
- Monsieur ROI, 5, rue Kléber - NANTES.
- Assurances « LA PRESERVATRICE », 16, allée Duguay-Trouin - NANTES.

	Pages		Pages
GALERIE MICHEL COLUMB, Nantes	16	PERRAUD, Assurances, Lorient	121
GARAGE F de PONSAY, Nantes	39	PHILATELIE, F. Flatischler, Nantes	28
GARAGES GRIMAUD, Nantes	15	PHOTO OUEST, Rennes	76
GARAGE HUCHON, Lorient	89	PRESSE LIBERALE, Brest	75
GARAGE MONTAIGNE, Brest	59		
GARAGE MOYSAN, Nantes	28	QUINCAILLERIE DELAROUX, Nantes	36
GIFFAUT et CHARRIEU, Lorient	89		
GONDET SPORTS, Nantes	18	RAOULT, Brest	61
GRUEL et FAYER (La Semeuse), Rennes	87	REMOND Andre, Nantes	16
GUERVEL, Nantes	28	RESTAURANT LA REGENCE, Nantes	16
		R.I.C.C., Brest	59
HORLOGERIE A GUÉGUEN, Lorient	88	S.A.F., Nantes	37
HUGUETTE, Lorient	88	S.A.M.O., Nantes	28
		S.A.R.P., Nantes	15
I.C.A., Brest	59	SEGIM, Lorient	121
		SOCIÉTÉ ARMORICAINE DE PLOMBERIE, Brest	49
LABORATOIRE NANTES-COLOR, Nantes	48	SOCIÉTÉ BALTER, Nantes	25
LA CIGALE, Nantes	36	SOCIÉTÉ BRESTOISE DE CHAUFFAGE ET PLOMBERIE, Brest	75
LA CONCORDE et LA FONCIÈRE, Lorient	90	SOCIÉTÉ BRESTOISE DE NOUVEAUTES ET D'AMEUBLEMENT, Brest	Couverture
LA ROCHE AUX FEES, NANTES	26	SOCIÉTÉ CHUITON, Brest	60
LE HOUZEZEC H., Rezé-les-Nantes	48	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, Brest	50
LES LIBRAIRIES DE LA CITÉ, Brest	60	SOCIÉTÉ GROS et Cie, Nantes	48
LIBRAIRIE DE BRETAGNE, Rennes	78	SOCIÉTÉ L'ÉCONOMIQUE (Suma)	87
LIBRAIRIE DES FACULTÉS, Nantes	15	SOVAC SAIT, Nantes	39
LIBRAIRIE H. LE ROUX, Brest	50	S.R.P.I., Rennes	78
LIBRAIRIE SAINT-YVES, Rennes	76	STELLOR CHAUSSEUR, Nantes	26
LIBRAIRIE SCIENCES ET MEDECINE, Nantes	18	STUDIO A KERISIT, Quimper	124
MADAME de STANISLAS, Nantes	37	TEINTURERIE DANET, Brest	62
MAGASINS MODERNES, Rennes	77	TRANSPORTS E. CARDIET, Lorient	89
MAISON DU DUPLICATEUR, Rennes-Brest	77	TRANSPORTS L. RAFFENEAU, Nantes	37
MENUISERIE J. NICOLAS, Nantes	15		
MÉTALLISATION MODERNE, Rezé	48	U.N.A., Brest	62
MEUBLES MOYSAN, Lorient	88	UNIVERSITY, Nantes	25
MEUBLES PRIGENT, Landerneau	62		
MIROITERIES DE L'OUEST, Lorient-Vannes	90	VERSAILLES-AUTOMOBILES, Nantes	36
		VETEMENTS LEROY, Rennes	78
NOEL COIFFURE, Lorient	90	VETEMENTS SAINT-REMY, Lorient	88
		VILMORIN-ANDRIEU, Rennes	76
OLLIVAUX G., Lorient	88		
OUEST PAPIERS PEINTS	122	WEST DACTYLO AGENCY, Brest	49

Les photographies  
proviennent de la Collection KERISIT - QUIMPER  
Raymond COURBIER, étudiant  
et Musées de Rennes

IMPRIMERIE PRESSE LIBERALE DU FINISTERE  
51, rue du Château - BREST  
Téléphone 44-27-13

Directeur : P. MEVELLEC  
Direction : F.A.J.E.B.  
14, rue Saint-Yves - Rennes  
C.P.P.P. 44-531

Toute reproduction totale ou partielle d'un article  
est interdite sans accord de la Direction

ABONNEMENTS à L'Étudiant Breton  
Non-étudiant : à partir de 10 F  
Étudiant 5 F  
C.C.P. F.A.J.E.B. 1452-72 - Rennes  
14, rue Saint-Yves - Rennes

Dépôt légal : 3<sup>e</sup> trimestre 1968



*un style Jeune*

qui fait tourner la tête.

**drag-store**

MAGASINS REUNIS  
91, rue de Siam  
BREST

AU  
**1er**  
ETAGE •  
AMEUBLEMENT